1625 COMPOIX DE VALLERAUGUE

Les habitants et leurs maisons

Sous la place et cimetière
Le faubourg du pont de la Fon

Françoise NOUNOU SERRE

Gilles FOURNIER

4e Cahier mai 2022

Place du Général PERRIER

Pour cette quatrième promenade sur les pas des arpenteurs, la dernière en « ville basse » limitée par le confluent de l'Hérault et du Clarou, nous voici sur la place publique du village.
Le lieu ne ressemble en rien à ce que nous connaissons aujourd'hui. Voyons de plus près.
Sur le côté nord à notre droite : l'église, déjà là. De l'autre côté à notre gauche, vers le sud et la rivière, le château entouré de ses fossés. Devant nous, au centre, le cimetière qui occupe quasiment tout l'espace de la place. Pas de murs encore (cela viendra bientôt) : il est ouvert comme toujours au Moyen Âge, c'est un lieu de vie et de rencontres où vagabondent aussi poules et cochons.
Vers l'ouest, face à nous, la place est fermée : des maisons nous barrent le route. Impossible de poursuivre notre marche vers le reste du village comme aujourd'hui : aucune rue, aucun passage pour mener vers l'actuelle mairie-école. Seules deux issues : au nord et empruntant notre actuelle rue du Champ du Four le chemin qui conduit au mas Mouret, au sud celui qui va vers le mas Carle en suivant l'Hérault après être passé par la traverse appelée aujourd'hui de La Taverne puis sous la voûte de la maison de Thomas SERRE devenue notre mairie. Il rejoint la fontaine qui donne son nom au pont « de la fon » rebaptisé depuis le pont de la Confrérie, du nom du terroir voisin à l'époque du compoix. Dans ce faubourg, de l'autre côté de l'Hérault, s'élèvent trois maisons, liées par leurs propriétaires. Elles seront donc aussi des étapes de notre promenade.
Quelques précisions pour conclure.
Nous ne dirons rien de plus sur le cimetière, l'église, le château, la fontaine : non soumis à l'impôt de la taille, biens de l'Eglise ou de la baronnie, ils ne figurent pas dans le compoix qui ne répertorie que les propriétés privées.
De même nous ne parlerons pas de l'espace s'étendant entre le château, ses fossés, et les moulins de M. SERRE sur l'Hérault, c'est à dire notre actuel square des fileuses : nous ne disposons d'aucun élément sur ce qui pouvait s'y trouver, aucune mention dans le compoix.
Il est temps maintenant de nous mettre en route.

*

En Occitan les patronymes s'accordent en genre et en nombre. Ceux des femmes se mettent par conséquent au féminin. Ainsi Suzanne VILLARET devient VILLARETTE.
Au fil des pages vous rencontrerez donc Marie LIRON(NE), Antoinette LAUNE(SSE), Françoise VIVENT(E), et d'autres encore.
Les notaires nous parlent aussi de « testaresse », « demanderesse » ou encore « administraresse » : une créativité que l'Académie n'a pas encore encadrée en cette fin du 16e siècle et début du 17e.

Sommaire

Sous la Place, les maisons....1
André de la FABRÈGUE (FABRÈGUE.)....3
Pierre VIVEN (VIVENS)....6
Pierre PUECH....15
Jean de LAPIERRE dit Carpoix....20
Pierre GRAIL vieux (GRAILH, GRAILHE)....24
Pierre MARTIN....26
Me David TEULON....30
Me Pierre GRAIL plus jeune....34
Sire Pierre ARNAIL(ARNAL)....38
Antoine VALDEYRON....45
Sire Pierre ISSERT ou YSSER(T)....48
Thomas SERRE....59
Antoine SERRE....68
Philippe de LAPIERRE....71
Pierre MICHEL dit Massal....74
Michel TOUREILLE....77
Me Etienne LAUNE....80
Jean VINCENS....86
Le faubourg du pont de la Fon....88
Sire Jean de la PIERRE....89
Me Jacques ISSERT....95
Antoine RELHAN (REILHAN)....99
Lexique....101

Sous la Place, les maisons

André de la FABREGUE 46
Pierre PUECH 47
Nicolas CARLE Cahier 2, p. 39 48
Pierre VIVEN 49
Pierre PUECH 50
Pierre PUECH 51
Jean de LAPIERRE dit Carpoix 52
Pierre GRAIL vieux 53
Pierre MARTIN 54
Me David TEULON 55
Sire Pierre ARNAL 56
Sire Pierre ARNAL 57
Sire Pierre ISSERT 58

Propriétaire	*N° maison*
Sire Pierre ISSERT	59
Sire Pierre ISSERT voir croquis p 94	60
Pierre GRAIL jeune	61
Thomas SERRE	62
Thomas SERRE	63
Antoine VALDEYRON	64
Philippe de LAPIERRE	65
Jean VINCENS	66
Pierre MICHEL	67
Michel TOUREILLE	68
Me Étienne LAUNE	69

Sous la Place, Croquis

Les parcelles marquées « ? » ne sont pas détaillées dans le compoix

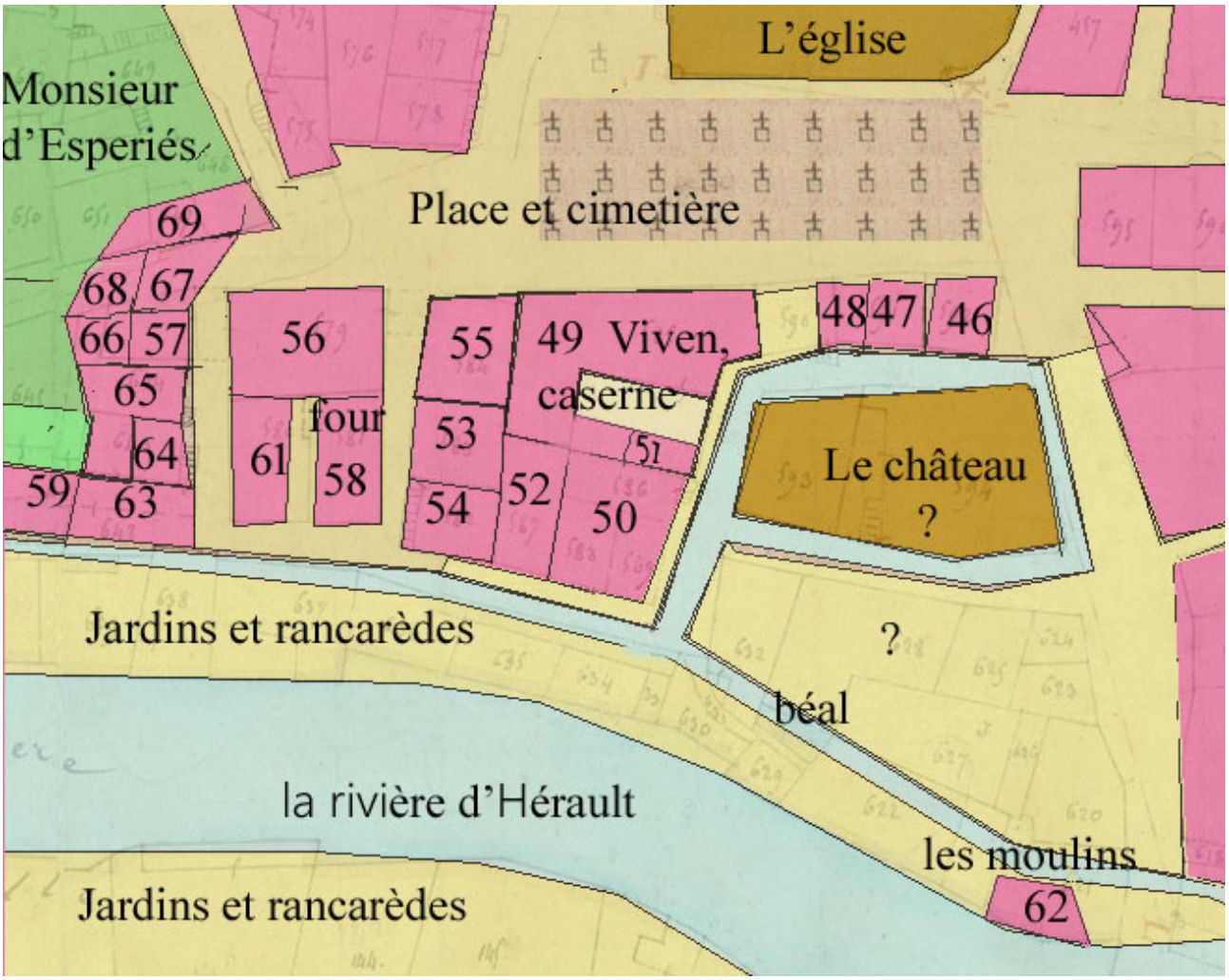

André de la FABRÈGUE (FABRÈGUE.)

Tome 1-178

cordonnier

Muance 1- 67

« sous le cimetière »

Vérification 3-309

Conjoint : Jeanne LIRON(NE)

"André de la FABRÈGUE cordonnier pour Jeanne LIRONNE sa femme du dit Valleraugue"
[46] Maison d'habitation joignant le cimetière et place (compoix de 1625)

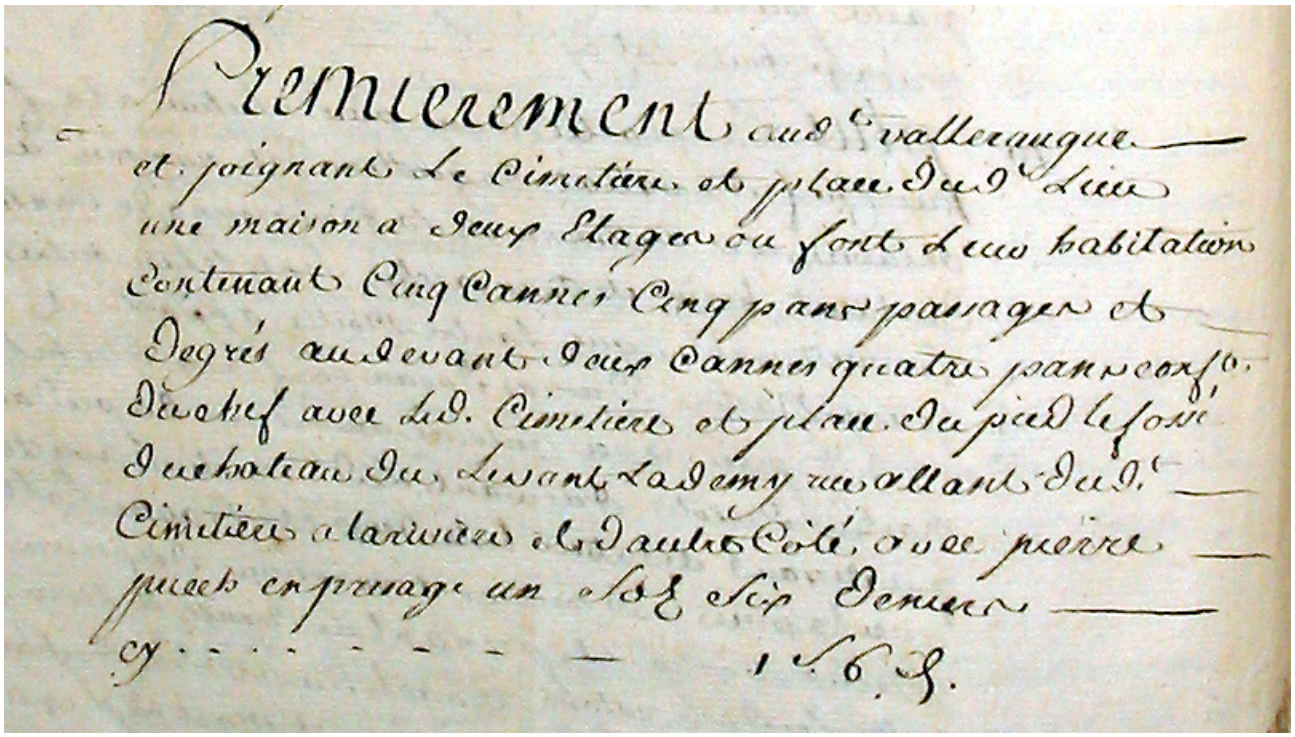

Premièrement au dit Valleraugue et joignant le cimetière et place du dit lieu une maison à deux étages où font leur habitation contenant cinq cannes cinq pans (22,5 m²), passages et degrés au devant deux cannes quatre pans (10 m²) ; confronte du chef avec le dit cimetière et place, du pied le fossé du château, du levant la demy rue allant du dit cimetière à la rivière et d'autre coté avec Pierre PUECH.
En présage un sol six deniers.

Une petite maison en bordure de la place

Pour mieux situer la maison où vit la famille d'André de LA FABRÈGUE, empruntons l'axe qui est alors le plus fréquenté de Valleraugue : la rue Droite, notre actuelle rue de La Treille. Désignée aussi sous le nom de « rue publique » elle permet à nos ancêtres d'aller de la Placette jusqu'à la fontaine à la hauteur du pont, en passant par la place du château que jouxte le cimetière, ouvert à l'époque du compoix. Mais arrivée devant le château et ses fossés, il lui faut se faire encore plus étroite pour poursuivre son chemin ! En effet en direction de la place, en face des fossés, se succèdent trois petites maisons, celles d'André de La FABRÈGUE puis de Pierre PUECH et le « pailher » de Nicolas CARLE, déjà rencontré dans la rue Neuve. La première maison au moins, celle de notre cordonnier, déborde sur le passage, comme en atteste un acte ultérieur1 : en novembre 1749, la Communauté délibère car Jeanne de LA FABRÈGUE alors propriétaire a dû faire démolir le bâtiment à cause de sa vétusté. L'emplacement est en vente. Le conseil réuni « reconnaît combien cette maison était incommode en ce que se trouvait placée hors de la ligne, rendait la rue qui est la plus fréquentée si étroite que les voitures ne pouvaient point y passer qu'avec beaucoup de peine et sans danger », et décide

« qu'il serait à propos de faire incessamment l'acquisition de cette masure dont partie sera employée à élargir la rue, et le restant à l'usage le plus convenable aux intérêts de la Communauté.1 »
Voilà qui est dit pour la maison du compoix : le marché sera conclu moyennant la somme de 140 livres.

2022 – Entre rue du Château et bordure de la place : environnement où s'élevait la maison.

Qui est donc son propriétaire, André de LA FABRÈGUE ?

Lors de nos précédentes promenades, nous avons déjà croisé quatre autres cordonniers : Antoine SALLES (fils de Jean) et Jean HÉBRARD dans la Rue Neuve[2], Pierre TEULON et Mathieu MEJAN sur la placette et alentour[3]. Rien d'étonnant : la marche est alors le principal moyen de déplacement. Et si l'on porte souvent sabots, ils ne conviennent guère aux sentiers cévenols. Les cordonniers fabriquent donc et réparent : nos ancêtres changent encore bien moins de chaussures que de chemise !
Fort peu d'actes notariés retrouvés : il semble qu'André de LA FABRÈGUE n'ait guère laissé de traces de sa vie... Aussi notre récit sera-t-il bref. Notre cordonnier est lié à une famille du mas de Valloubière près de Sumène. En témoigne le contrat de mariage établi en juin 1645[4] entre sa fille Antoinette et Pierre FABRE, de Saint Martial. Se sont déplacés ce jour-là jusqu'à Valleraugue « *Jacques de LA FABRÈGUE, de Valloubieyre paroisse de Cézas*», oncle et « *conseil* » de la mariée puisque son père André est décédé, puis en tant que témoins « *André de LA FABRÈGUE, Pierre de LA FABRÈGUE* » eux aussi « *du mas de La Valloubieyre, paroisse de Cézas* », accompagnés de « *François ROQUES, de La Rouveyre paroisse de Cros* » : or celui-ci n'est autre que le mari de Claude de LA FABRÈGUE, comme le précise dans son testament Antonie del PUECH, « *veuve d'Antoine de LA FABRÈGUE, du mas de Valloubieyre, paroisse de Cézas* » lors d'un legs à sa fille[5]. Autres enfants de ce couple cités dans l'acte : Jean, André, Pierre, Catherine, Antoinette et Sauvaire.
A Valleraugue, notre cordonnier a épousé Jeanne LIRON qui lui a apporté la maison où ils habitent. Le compoix le précise : « *pour Jeanne LIRONNE sa femme dudit Valleraugue* ».
Hormis deux actes concernant un achat de terre, les seuls documents que nous ayons retrouvés à ce jour pour en savoir plus sur André de LA FABRÈGUE sont les contrats de mariage de ses enfants. Ils nous indiquent

donc sa descendance : une fille, Antoinette, épouse de Pierre FABRE de Saint Martial – nous les avons déjà rencontrés - et deux fils : Jean et Pierre le muletier, mariés pour le premier à Françoise CAPIEU[6] puis Anne JOURNET[7], pour le second à Jeanne DELAPORTE[8] puis Jeanne PIEYRE[9], tous à Valleraugue. Peut-être avaient-ils d'autres frères et soeurs, mais pas de trace à ce jour de leur existence... Une seule piste pour la suite : l'héritier de la maison Jean de LA FABRÈGUE et sa femme Anne JOURNET auront au moins un fils : Jean lui aussi, qui épouse en secondes noces Marie LIRON de La Pieyre[10].

Et pour finir, un constat qui va à l'encontre de ce que nous avons jusqu'ici plusieurs fois remarqué : alors que d'autres ajoutent une particule à leur patronyme ou se font appeler du nom d'une de leurs terres (ainsi Barthélémy LIRON devient-il DE LIRON sieur de La Bessède, puis fréquemment M. DE LA BESSÈDE, tandis que David VIVENS est nommé DE VIVENS), la famille DE LA FABRÈGUE, elle, simplifie (volontairement ou pas) son nom au fil des ans. C'est en tant que FABRÈGUE que nous la retrouvons le plus souvent dès 1666. À condition sociale plus modeste moindre désir de notabilité ! Enfin aucune signature à vous proposer : André de LA FABRÈGUE est illettré.

Références

1) Valleraugue	Délibérations	BB VIII	02/11/1749	
2) 1625 Compoix de Valleraugue. Les habitants et leurs maisons. Livre 2, p. 45 et 55. F. Nounou Serre, G. Fournier.				
3) 1625 Compoix de Valleraugue. Les habitants et leurs maisons. Livre 3, p. 6 et 23. F. Nounou Serre, G. Fournier				
4). Me LIRON	2E73/225	vue 237, feuille 234	03/06/1645	
5) Me P. SOLIGNAC	2E57/64	not. de St Hippolyte	16/12/1620	
6) Me P. TEULON	2E73/266	AD 30.	28/07/1666	Chassin du Guerny p. 325
7) Me G LIRON	2E73/351	AD 30	08/09/1671	Chassin du Guerny p 273
8) Me F. DELAPIERRE	2E73/350	AD 30.	05/02/1668	Chassin du Guerny p. 45
9) Me Adam CARLE	2E73/429	AD 30.	30/09/1674	Chassin du Guerny p. 592
10) Site BROZER	2E73/413	Not. Valleraugue	13/02/1707	

Pierre VIVEN (VIVENS)

Tome 1-29

bourgeois

Muance 1-7

« *sous le cimetière, près le château* »

Vérification 1-534

Conjoint : Suzanne DESPERIES

"Sire Pierre VIVEN bourgeois du lieu de Valleraugue"

[49] Maison d'habitation, cour, maison paillier (compoix de 1625)

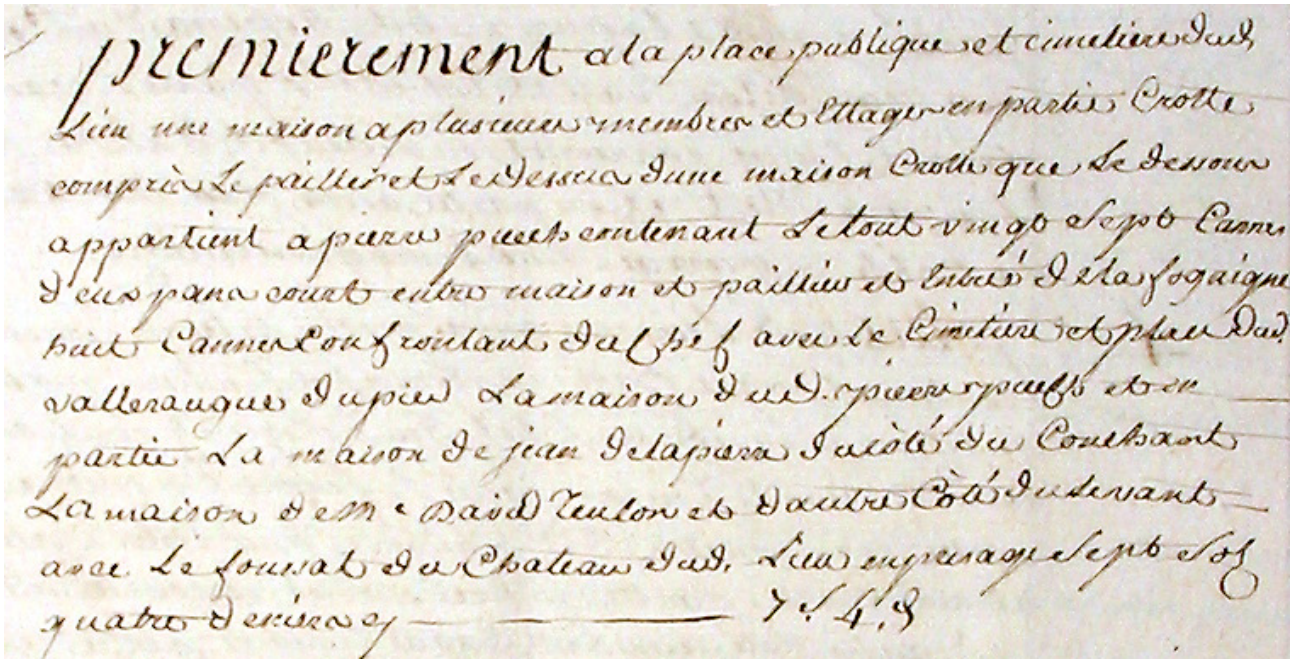

Premièrement à la place publique et cimetière du dit lieu une maison à plusieurs membres et étages en partie crotte compris le pailler et le dessus d'une maison crotte que le dessous appartient à Pierre PUECH contenant le tout vingt sept cannes deux pans (109 m^2), *cour entre maison et paillier et entrée de la fogaigne huit cannes* (32m^2), *confrontant du chef avec le cimetière et place du dit Valleraugue, du pied la maison dudit Pierre PUECH et en partie la maison de Jean DELAPIERRE, du côté du couchant la maison de Me David TEULON et d'autre côté du levant avec le foussat du château du dit lieu. En présage sept sols quatre deniers.*

Lorsqu'on prononce le nom de VIVENS, ou encore VIVENT ou VIVEN (orthographe du compoix), à Valleraugue, une figure s'impose aussitôt : celle de François VIVENS, enfant du pays farouchement engagé dans la lutte pour la liberté de penser et de pratiquer la religion réformée au lendemain de la Révocation de l'Edit de Nantes. Une plaque apposée dans le temple perpétue la mémoire du « *prédicant au désert* » qui paya de sa vie son combat pour maintenir le culte protestant malgré les interdictions, les temples détruits, la violence des pressions et condamnations.

Mais à l'époque qui nous intéresse, il n'est pas encore né : il ne verra le jour qu'en 1664.

Au moment du compoix, c'est une famille VIVENS « sans histoire » que nous rencontrons, tout occupée comme celles de son milieu à gérer ses biens, contracter de fructueuses alliances, faire de fructueuses affaires : la vie quotidienne des notables très aisés. Pierre VIVENS occupe en effet la seconde place dans la liste des dix propriétaires les plus en vue en tête du compoix : le haut du pavé.

Sa maison sera notre guide pour reconstituer quelques moments de l'histoire familiale.

3 mars 1602[1] : « *achat perpétuel de sire Pierre VIVEN de Valleraugue* »

Ce jour-là Me LIRON le notaire officialise une vente : celle que font Maîtres Raymond et Jean DESPERIES père et fils à Maître Pierre VIVEN marchand de Valleraugue, leur gendre et beau-frère : « *deux maisons d'haut en bas, l'une joignant et aboutissant à l'autre, avec une petite cour entremy, assises dans le lieu de Valleraugue et en la place dudit lieu* ». Sur l'avant, la place et le cimetière qui s'y trouve, à l'arrière « *les maisons de Pierre PUECH et de Jean DELAPIERRE jeune pour sa femme* », à l'est « *le fossé du château de Mme la Princesse soeur du Roi* », à l'ouest la demeure de Jean VILLARET. Moyennant le prix de 600 écus d'or, soit environ 1800 livres (très grosse somme !) la maison du compoix vient ainsi de faire son entrée dans la famille de Pierre VIVEN

2021 - Façade de la maison dans son état actuel

Qui est-il ?

Marchand, ainsi que l'indique le titre de « *sire* », il porte le prénom de Pierre comme son père, marchand avant lui. Remontons donc le temps et une génération : celui-ci vient de la plaine, il a épousé Jacquette NOGAREDE, très beau parti, fille de Bernard et de Peyronne VALFOURCADE, familles alors de premier plan à Valleraugue. En novembre 1557[2] il reconnaît avoir reçu de sa belle-mère Peyronne, veuve, une partie de la dot. L'acte le présente ainsi : « *Pierre VIVENS fils à Jean, natifs et habitants de la ville de Sommières* ». Informations précieuses ! Le lieu d'origine : Sommières, le prénom de son père : Jean, « *par lequel a promis faire ratifier* » l'acte (peut-on supposer qu'il est encore sous son autorité ?), et la période pendant laquelle situer l'union : dans le testament de Bernard NOGAREDE fait en novembre 1556[3] il n'est pas encore question de conjoint pour sa fille Jacquette, c'est donc pendant les quelques mois suivants que le mariage a eu lieu, contrat reçu par Me TEULON … Hélas le registre manque.
Ce Pierre VIVENS père de notre « *sire* » était-il l'un de ces cadets de famille qu'un mariage aidait à construire sa vie sur d'autres terres que l'aîné héritier ? Peut-être la mort de Bernard NOGAREDE a-t-elle aussi décidé des choses ? Toujours est-il que le couple s'installe à Valleraugue. Cinq enfants naissent[4]: quatre filles, Pierre(tte), Marguerite, Antoinette, Rachel, et un fils : Pierre, notre acquéreur de maisons en 1602.

Revenons donc à lui.
Il a hérité de son père, mort en 1592[4], et épousé Suzanne DESPERIES, fille de Maître Raymond : très belle alliance à nouveau ! On se marie alors dans son milieu, il s'agit avant tout d'un contrat d'intérêts réciproques. Ainsi l'union de Pierre VIVENS avec Suzanne DESPERIES réunit les deux familles de notables les plus importantes de Valleraugue. Le contrat de mariage est daté du 10 mars 1589[5]. Il ne s'agit là que de rendre officiels par écrit, devant notaire, les termes de l'alliance puisque l'union est consommée et le « *mariage long temps y a solempnisé en l'Eglise Réformée* ».
Arrêtons-nous un instant car ces contrats et le descriptif des dots qu'ils comportent, tout autant que les testaments et leurs legs, sont une mine pour les curieux de la vie quotidienne, et ce jusque dans les replis vestimentaires : le testament de Pierre VIVENS « *vieux* » nous en fournit un exemple. Dans ses dernières volontés[4], il donne à ses filles « *quatre robes : deux cottes et deux gonelles, drap de serge et cadis* ». Tenue constituée donc de deux parties semble-t-il : un corsage, « *cotte* » et une jupe, « *gonelle* (…), *de la couleur que plaira* », ou plus simple « *drap de maison burel* », soit naturel, pour tous les jours. Rapide calcul : 2 « *cottes* » et 2 « *gonelles* » font 4 « *robes* » possibles par le jeu des associations. Voilà donc un premier constat que d'autres rencontres nous permettront assurément de compléter : en attendant refermons le coffre garde-robe de ces demoiselles.
Notre Pierre VIVENS est donc marié à Suzanne DESPERIES lorsqu'il achète les deux maisons contigües sur la place en 1602[1]. Un premier testament en 1615[6] mentionne quatre enfants : trois filles : Catherine, trop jeune encore pour être mariée, Jacquette et Françoise épouses respectives de Pierre LIRON sieur du Mouna, fils du notaire Jean LIRON, et de Barthélémy LIRON sieur de la Bécède, fils de Nadal, puis un fils lui aussi dénommé Pierre. Est-ce le Pierre VIVENS présent dans le compoix ? On peut en douter, pour deux raisons.
La première : notre Pierre VIVENS mari de Suzanne DESPERIES n'est pas mort en 1615. Le 16 octobre 1619[7] il ajoute un codicille à un second testament fait - un peu plus tôt donc - devant Me PETIT à Nîmes[7].
Or rappelons ce que nous avons déjà constaté à plusieurs reprises dans les cahiers précédents : c'est bien aux alentours de 1619 - et non en 1625 - que la comparaison entre données du compoix et actes notariés les concernant permet de dater l'état des biens fonciers énumérés.
Quant à la seconde raison, nous la trouvons dans ce codicille. Quelle impérieuse nécessité pousse-t-elle Pierre VIVENS - si « *grièvement malade* » qu'il n'a plus la force de signer - à compléter ses dernières volontés déjà exprimées ? C'est le devenir de son fils et héritier Pierre, handicapé, qui lui en donne la force, il veut le mettre à l'abri de malversations : « *vu et considéré autre Pierre VIVENT son fils et héritier universel nommé en son testament être pupille et indisposé de sa personne de paralysie* (…) *veut et ordonne qu'il ne puisse pendant son bas âge rien faire, disposer ni contracter en aucune manière que ce soit sans la présence, assistance et permission des tuteurs qu'il lui a ordonnés par son testament que, au préalable, ils n'aient rendu compte et prêté le reliquat de l'administration qu'ils feront de ses biens. Et lui soit pourvu d'un curateur pour lui servir et aider en toutes ses affaires afin qu'il ne soit déçu ni fraudé d'aucun* (…) *ne pourra aussi contracter ni dépenser sans l'assistance d'icelui.* » Sinon il perdra son héritage.
Ainsi son fils Pierre n'est pas encore majeur et son état physique pourrait en faire une proie facile.
S'il est encore en vie en décembre 1624[8] lorsque sa soeur Catherine VIVENS devenue la femme de noble Jean de MONTFAUCON fait un testament, c'est leur frère David qu'elle désigne comme son héritier. Pierre mourra peu après.
Tout cela nous laisse penser que le propriétaire présent dans le compoix, *« sire Pierre VIVEN* », est bien celui qui fait ce codicille en octobre 1619.
Et la famille ? Nous venons de l'évoquer : avant de mourir Suzanne DESPERIES a donné naissance après 1615 à un second fils, David. De son second mariage avec Antoinette de FAURE[9] Pierre aura un dernier enfant, Barthélémy[10], mais il ne parviendra pas à l'âge adulte.

« *Sire Pierre VIVEN bourgeois de Valleraugue*[10] »

Quels secteurs d'activité pour notre marchand ? Nulle trace de commerce lié à la laine dans les nombreux actes consultés à son sujet. En revanche presque tous concernent les châtaignes, tellement importantes pour l'alimentation quotidienne en Cévennes.
En effet notre « *sire* » possède et ne cesse d'acquérir grand nombre de châtaigneraies, tant sur le territoire de Valleraugue qu'aux alentours, de la Becède au mas Mejan. En témoigne le compoix[11] : sur les 52 biens (hors la maison) mentionnés, 48 sont des terres plantées de châtaigniers. Il les loue moyennant un paiement en fruits : « *cestiers de châtaignes blanches* » et « *quartes de gènes longues fraîches* ». Autre détail intéressant dans la liste des affaires en cours qu'il établit en octobre 1619[12] : c'est moyennant 1000 livres dont 800 effectivement engagées qu'il vend à Privat PARGUEL une grande quantité de châtaignes « *à prendre sur certains siens rentiers l'année dernière passée* ». La somme prévue est de taille ! Or Privat PARGUEL est muletier, et ce n'est sûrement pas pour sa consommation personnelle qu'il a conclu un marché si important mais bien plutôt pour transporter à son compte (ou avec des associés) les châtaignes de Pierre VIVENS vers d'autres lieux et d'autres bouches dans les bâts de ses « coubles » de mulets. Quoi de plus essentiel en effet à l'alimentation ? L'arbre à pain ne porte pas pour rien ce nom : grâce à lui la famine n'a jamais sévi en Cévennes.
Autre pratique commune à ceux dont les cassettes étaient bien remplies : le prêt. Dans le livre 3, nous avons évoqué ce rôle de banquier de la communauté à propos de Barthélémy LIRON[13], avec les possibilités d'enrichissement foncier supplémentaire que cela représentait lorsque le débiteur ne pouvait rembourser : il vendait sa terre au créancier qui déduisait du prix ce qui lui était dû et ne payait que le reste. Pierre VIVENS ne déroge pas à cette pratique : en 1603 nous le rencontrons chez Me LIRON lors d'un échange de reconnaissances de dettes avec Moyse PINTARD de Faveyrolles[14], « *pour faire et disposer à toutes leurs volontés.* »

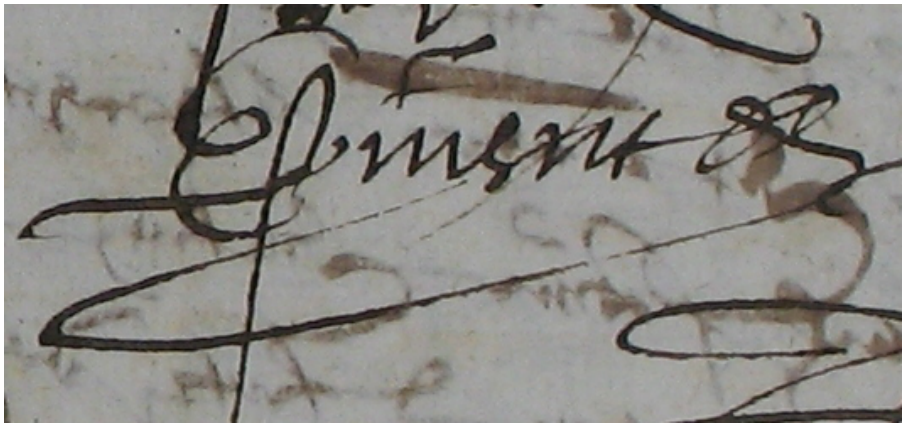

Signature de Pierre VIVENT en 1599

Sa position de notable le porte également à la fonction de consul de la communauté. Bref, toutes activités et fonctions qui sont celles de ses semblables.
Il est pourtant un point sur lequel il en diffère. Alors que ceux de son milieu soulignent leur notabilité en ajoutant à leur nom un titre de seigneurie ou une appartenance à la noblesse, Pierre VIVENS est le seul désigné en ces années-là comme « *bourgeois de Valleraugue* ». Le terme se généralisera ensuite.
Comment comprendre cette appellation ?[15]
Le mot apparu au 11e siècle désigne les habitants d'un bourg. A une époque où les villes naissent ou se développent, cette appartenance leur confère un statut : en tant que détenteurs du droit de cité, ils ont des droits économiques, fiscaux, judiciaires, applicables dans l'enceinte des murs, ainsi que des devoirs : ce sont bien six bourgeois que l'on choisit à Calais pour remettre les clés de la ville au roi d'Angleterre, en signe de reddition.
Au Moyen-Age les « bourgeois » sont essentiellement des marchands puisque ce sont eux qui permettent l'essor des « bourgs » grâce à leur activité et aux foires. Puis le critère financier prend de l'importance et peu

à peu avec la dynamique économique se dessine une élite sociale. Ainsi sous l'Ancien Régime le bourgeois, différent en cela des paysans et de la noblesse, était-il celui qui ne travaillait pas de ses mains et possédait des biens. Mais dans ce contexte, en prenant de l'aisance, il aspire bientôt à une autre forme de considération et de bourgeois souhaite devenir gentilhomme, tendance surement assez marquée pour que Molière s'en inspire dans un autre registre ! L'achat de charges, de seigneuries, encouragé par les besoins financiers du pouvoir royal, l'ascension sociale par les études pour des fils de familles aisées et « éclairées » vont au fil du temps faire évoluer la bourgeoisie. A Valleraugue, Barthélémy LIRON devient le seigneur de la Bécède et ajoute une particule à son nom, tandis que son frère Jacques juge royal a fait de fort chères études de Droit, comme le dit sa mère : « *son fils lui a beaucoup dépendu, tant pour le faire instruire aux bonnes écoles que pour l'achat de son office de juge royal* »[16].
Nous nous en tiendrons à ces quelques éléments et à l'époque qui nous intéresse : les études d'historiens insistent toutes sur la difficulté de donner une définition unique et précise de « la bourgeoisie » et d'en cerner l' évolution sans tenir compte des différents contextes. Restons donc simplement à Valleraugue, au début du 17e siècle, et contentons-nous de faire deux constats : Pierre VIVENS est alors le seul à être appelé « *bourgeois* », qualité qui s'ajoute dans sa présentation à celle de « *sire* », marchand, pendant que ses semblables prennent le nom de leur terre, se disent « *noble* » ou « *écuyer* », ou ne sont socialement définis que par leur activité de commerce. Si un historien peut éclairer davantage notre lanterne cévenole, il sera le bienvenu.
Autre mystère à propos de Pierre VIVENS, père et fils : aucune trace de liens familiaux hors de Valleraugue dans les documents consultés. Peut-être n'avons-nous pas encore trouvé les actes.

Famille et maison : la suite de l'histoire.

Pierre VIVENS meurt donc après le 16 octobre 1619 et avant avril 1621[9], date à laquelle Antoinette de FAURE , sa seconde épouse, est citée comme sa veuve.
Les tuteurs désignés pour ses enfants encore trop jeunes, nés de son premier mariage - sa fille Catherine qui épousera bientôt Jean de MONTFAUCON du Vigan, ses fils Pierre et David - sont ses deux gendres, Barthélémy LIRON, mari de Françoise, et Pierre LIRON sieur du Mouna, mari de Jacquette, nous les avons déjà croisés. Un curateur aidera également à la gestion des affaires : ce sera Jacques MEJANEL. En raison de sa paralysie l'héritier désigné, Pierre, suscite de plus beaucoup d'inquiétude chez son père comme nous l'avons lu. Sous tutelle, il est encore en vie en décembre 1624 mais meurt bientôt sans enfants, après avoir fait un testament en faveur de son frère David.
C'est donc à celui-ci que nous allons maintenant nous intéresser.
Désigné à son tour comme « *bourgeois* », il se marie deux fois, d'abord avec Jacquette d'ARNAL en 1634[17], puis avec Marthe de VILLARS en mai 1652[18]. Des enfants naissent : certains ne survivent pas, mourant en bas âge, ou avant de fonder une famille. Quels sont ceux dont nous avons gardé une trace ?
A propos de la première union mentionnons un fils, David, en raison d'un handicap qui le frappe lui aussi. Dans un premier testament en 1648[19], son père veut entre autres « *qu'il soit soigné de remèdes à cause de son indisposition* ». Puis en 1666[18], il lui laisse « *1600 livres et partie de sa maison* ». Ce second David mourra sans descendance connue, mais ce ne peut être que lui le David VIVENS « *collecteur des tailles* » présent lors de délibérations municipales en 1685[20]. Deux de ses soeurs fonderont une famille : Suzanne épousera le notaire David LIRON, puis Salomon MEJANEL, tandis que Violande se mariera avec Jacques MEJANEL.
Les enfants du second mariage, quant à eux, nous mènent vers la fin de notre rencontre avec la famille VIVENS.
Dans son dernier testament en juin 1676[21] leur père David en cite cinq, ce que confirme un précieux Mémoire établi en mars 1718[22] et découvert dans des archives privées : c'est à ce document unique que nous nous référons dans les lignes qui suivent.
Un premier fils, l'héritier, Pierre : il épouse Magdeleine de THEROND en 1680, les enfants survivants seront quatre filles : Marie, Jeanne, Magdeleine et Françoise, dont nous allons reparler.
Puis trois filles : Marthe « *décédée avant la mère* » soit avant 1698, Jeanne « *mariée en France* », Catherine « *sortie du royaume pour fait de religion environ l'année 1689* ». Pour comprendre ce commentaire, il suffit de se reporter à la sombre année 1685 : d'un paraphe royal la Révocation de l'Edit de Nantes met hors la loi

la religion « *prétendue réformée* » : c'est la fin de la liberté de pensée et de culte. Dès lors les Protestants ne peuvent plus pratiquer leur foi que dans la clandestinité ou fuir par le col de l'Exil. C'est ce qu'a fait Catherine. Le dernier fils, François VIVENS part lui aussi, pour Genève, avant de revenir prêcher au Désert dans les assemblées interdites, et prendre les armes. Né en 1664, il devient avec Claude BROUSSON une figure si emblématique de la résistance cévenole que lorsque, trahi, il est abattu d'une balle le 18 février 1692 au seuil d'une grotte à Saint Sébastien d'Aigrefeuille, c'est à son cadavre que l'on fait quand même un procès. L'intendant du Languedoc impose qu'il subisse les derniers outrages, par delà la mort. Voici ce qu'en dit l'auteur du mémoire :
« *le procès fut fait et parfait à son cadavre par le présidial de Nîmes dans lequel Monsieur De Basville, intendant du Languedoc, présidait et par jugement du 23 février 1692 il fut déclaré atteint et convaincu des crimes à lui imposés et, pour réparation, est ordonné que sa mémoire demeurerait condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, que son cadavre serait attaché par l'exécuteur de la Haute Justice au derrière d'une charrette et ensuite traîné sur une claie, la tête en bas et la face contre terre, brûlé et les cendres jetées au vent, tous ses biens confisqués au Roi, lequel jugement pour la confiscation n'a jamais été exécuté* ».
Mais l'Histoire l'a voulu autrement : sa mémoire a « résisté ».
La fin du texte évoque les biens. C'est donc ici que nous retrouvons entre autres la maison du compoix, avec laquelle nous avons commencé ce texte.
Ce Mémoire relate la chute de la famille VIVENS. Etabli par un certain BAJAR, il est adressé le 15 mars 1718 depuis Valleraugue par M. DESPERIES à M. DELACOUR, à Paris[22]. Ce dernier n'est autre que le principal créancier de la famille - du moins ce qu'il en reste sur place, soit les quatre filles de Pierre, décédé depuis, et de sa veuve Magdeleine THEROND. Elles sont accablées de dettes.
Essayons d'être clairs et reprenons le fil de l'histoire telle que la résume l'auteur.
En 1684 François le prédicant, avant de se mettre hors la loi, a légué ses biens par testament à son frère Pierre[23]. En 1689 leur soeur Catherine est « *sortie du royaume* », choisissant l'exil, nous l'avons dit. Or une déclaration royale de la même année a permis aux familles de récupérer les fruits des biens des fugitifs, confisqués jusque là. Peu avant sa mort c'est donc ce qu'a obtenu Pierre de l'intendant du Languedoc quant à ceux de Catherine.
Mais les créanciers se pressent à la porte de la famille VIVENS, notamment M. DELACOUR le plus important : en mai 1714[22] ils obtiennent la saisie. Et c'est ici que nous retrouvons « notre » maison : ils acceptent que la veuve et ses filles gardent « *une maison d'environ 2000 livres, de laquelle les enfants se mirent en possession par la jouissance qu'ils firent d'icelle en prenant la rente* ». Ce mot indique donc qu'elle est louée. A qui ? En vous promenant dans Valleraugue vous pouvez lire la plaque apposée sur le bâtiment actuel, la « maison des dragons ». Le 22 octobre 1685[24], sur ordre du roi, arrivent en effet à Valleraugue pour y prendre leurs quartiers « *deux compagnies du régiment de Fimarcon* » : ils sont logés chez les habitants qu'il convient de ramener dans le droit chemin, leur présence et ses effets tant financiers que physiques jouent pleinement leur rôle de persuasion : les « dragonnades » répressives ont commencé. Mais tel n'est pas notre sujet, bon nombre de livres et d'articles sur cette sombre période pour la liberté de penser et l'histoire de France vous en diront plus.
Or les dragons ne sont pas seuls. L'arsenal persuasif comprend aussi un maître des écoles et des pères missionnaires chargés de ramener les « hérétiques » et leurs enfants dans la pratique de la religion catholique. Ce sont ces derniers qu'abrite alors la maison. Le 26 mars 1686[25] Pierre VIVENT, conseiller politique de l'équipe consulaire en place, demande lors d'une réunion le remboursement des frais engagés : « *le sieur VIVENT bourgeois ayant logé et fourni la maison, lits et ustensiles nécessaires aux révérends pères de la mission royale que sont au présent lieu depuis leur arrivée que fut le 1e de janvier de la courante année…* », coût : 36 livres par mois. Après délibération il en recevra 27.

Quant aux soldats, nous trouvons trace de leur séjour entre ces murs en 1707[26] où des travaux sont estimés nécessaires « *dans la maison de la demoiselle de TEROND veuve du sieur VIVENT, servant de caserne aux troupes logées en quartier au présent lieu* ». Elle est inscrite au registre des dépenses de la communauté pour un loyer annuel de 90 livres jusqu'en 1734[27], puis en 1735 cette somme est allouée « *aux héritiers dudit VIVENS* »[28]Pour cette raison la maison est aujourd'hui connue sous le nom de *maison des dragons.* Au-dessus de la porte, un balcon avec une grille en fer forgé. On peut y lire

V.L.R. (Vive le Roi.)

Voilà donc quelques jalons dans l'histoire vécue par la maison du compoix. Si l'on croit que les lieux gardent une empreinte, elle doit être forte entre ces murs.

En 1738[29] la demeure devient la propriété de François MEJAN puis de Louis BERTHEZENE, et enfin celle des consuls donc de la communauté en 1747, achat enregistré dans les muances en 1751[30].

Mais elle a encore un rôle à jouer : trente ans plus tard c'est un peu grâce à elle que va pouvoir naître une nouvelle rue[31], notre actuelle « rue de la mairie ». Voici comment.
En 1782, les consuls de Valleraugue décident d'ouvrir la place vers l'ouest et le quartier de la fontaine, de nos jours « place du Parterre » devant la mairie. Pour cela il faut démolir deux bâtisses qui ferment le passage au bout de la place : une partie de la maison qui appartient alors à Jean CHABAL et la maison de Jean BERTHEZENE. Si l'on a les moyens d'acquérir la première, c'est un échange qu'on propose au second propriétaire : la maison autrefois VIVENS contre la sienne et un complément en argent.
Nous l'avons vu notre ancienne maison VIVENS appartient en effet à la Communauté depuis 1747. Après avoir été utilisée comme caserne jusqu'en 1770, elle a ensuite été louée au cordonnier Jean SALLES. Troupes, manque d'entretien : le locataire a demandé des travaux... Lourd investissement : dans un premier temps on a donc décidé de vendre la bâtisse. Puis on s'est ravisé : la création d'une voie pour « *joindre le quartier de la place au quartier de la fontaine* » et au-delà s'impose, la maison va y contribuer en servant de monnaie d'échange « *pour le plus grand avantage de la communauté* ». Les deux habitations fermant le passage peuvent donc être détruites : après plusieurs devis et bien des démêlés la rue est finalement ouverte. Elle prendra son tracé actuel, plus droit et plus commode, en 1789 avec l'acquisition d'un bout de terrain appartenant à Claude Joseph de BOISLEVE, époux de Suzanne d'ARNAL fille de Jean sieur de la Baumelle et de Suzanne DELACOURT.
Quant aux habitations démolies alors, ce sont dans le compoix quelque 160 ans plus tôt celle de Michel TOUREILLE et partie de celle de Pierre MICHEL.

Il nous reste à conclure sur le devenir de la famille VIVENS.
Parmi les filles de Pierre et de Magdeleine TEROND, Françoise va s'acharner à récupérer quelque bien de l'ancienne fortune. Les décisions de justice dès lors vont et viennent entre elle et M. DELACOUR, leur créancier principal[22]. En faveur de Françoise : des ordonnances obtenues de l'Intendant du Languedoc concernant les avoirs de François et Catherine, ses oncle et tante, puis ceux de David et Marthe ses grands-parents. Mais l'adversaire rétorque : abus d'autorité de l'Intendant car les biens de Catherine ont déjà été accordés à Pierre le père de Françoise et la confiscation des biens de François au profit du roi n'a jamais eu lieu malgré les 23 ans écoulés. Il y a prescription.
Le 12 février 1718[22] les ordonnances de l'Intendant - qu'il avait eu la prudence de prendre « *aux périls, risques et fortune* » de l'intéressée - sont cassées, le 15 mars l'affaire est « *jugée au parlement de Toulouse*. *La dite VIVENS a perdu son procès* »[22].
Restent le compoix de Valleraugue et la résistance farouche de François « *prédicant au désert* » : concluons avec l'extrait d'une lettre de sa main (1691), saisie sur Claude BROUSSON lors de son arrestation en 1698.[32]

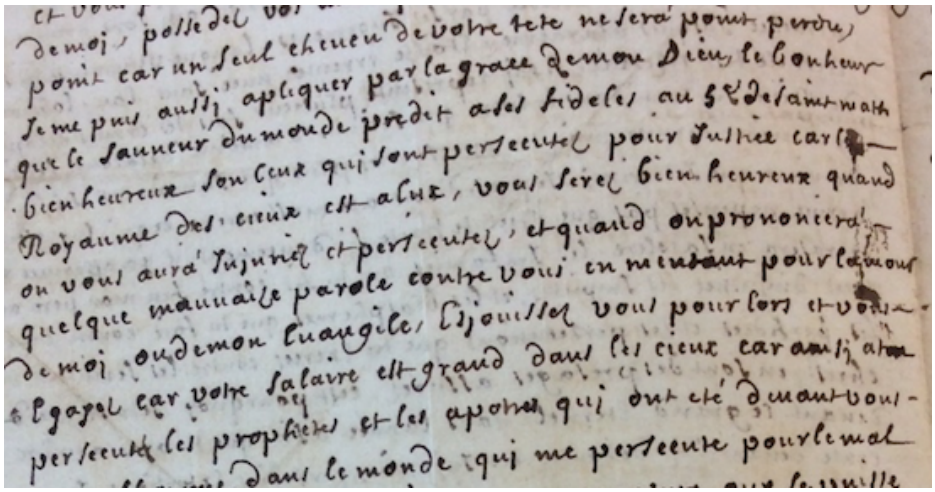

Transcription :

(...)
Je me puis aussi apliquer par la grâce de mon Dieu le bonheur
que le Sauveur du monde prédit a ses fidèles au 5e de saint Math(ieu)
bienheureux son ceux qui sont persécutés pour Justice car le
Royaume des cieux est a eux. Vous serez bienheureux quand
on vous aura injuriés et persécutés et quand on prononcera
quelque mauvaise parole contre vous en mentant pour l'amour
de moi ou de mon Evangile. Esjouissez-vous pour lors et vous
égayez car votre salaire est grand dans les cieux car ainsi a-t-on
persécuté les prophètes et les apotres qui ont été devant vous.
(...)

(l. 3 à 9 : versets 10 à 12)

Références

1) Me J. LIRON	2E73/186	vue 127, f. 125	03/03/1602
2) Me J. LIRON	2E73/154	vue 176, f. 178	11/11/1557
3) Me J. LIRON	2E73/154	vue 16, f. 8	24/11/1556
4) Me J. LIRON	2E73/175	vue 277, f. 276	12/07/1592

5) Me J. LIRON	2E73/172	vue 216, f. 71	10/03/1589	
6) Me J. LIRON	2E73/200	vue 87, f. 85	09/03/1615	
7) Me J. DELAPIERRE	2E73/314	vue 127, f. 126	16/10 1619	
8) Me P. ALICOT	2E79/76	notariat du Vigan	09/12/1624	Geneanet
9) Me J. DELAPIERRE	2E73/316	vue 46, f. 34	24/04/1621	
10)Me J. DELAPIERRE	2E73/331	vue 33, f. 24	30/01/1633	
11)Compoix de Valleraugue				
12)Me J. DELAPIERRE	2E73/314	vue 123, f. 122	16/10/1619	

13)*1625 Compoix de Valleraugue,* cahier 3, page 85. F. Nounou Serre, G. Fournier

14)Me J. LIRON	2E73/187	vue 413, f. 400	06/12/1603	

15)Wikipedia, article *Bourgeois* et note 1
Régine Pernoud *Histoire de la bourgeoisie en France*, t.1, Seuil

16)*1625 Compoix de Valleraugue*, cahier 2, page 32. F.Nounou Serre, G. Fournier.

17)Me J. DELAPIERRE	2E73/334	vue 59, f. 60	16/02/1634	
18)Me J. MICHEL	2E73/381	notariat de Valleraugue	29/11/1666	Geneanet
19)Me G. LIRON	2E73/228	vue 27, f. 27	26/01/1648	
20)Valleraugue *Délibérations,*	registre BB IV bis, vue 87		22/10/1685	
21)Me J. MICHEL	2E73/390	notariat de Valleraugue	27/06/1676	Geneanet
22)Mémoire		Archives Privées	15/03/1718	
23)Me F. DELAPIERRE	2E73/356	notariat de Valleraugue	21/07/1684	
24)Valleraugue. *Délibérations*		registre BB IV bis	23/10/1685	
25)Valleraugue. *Délibérations*		registre BB IV bis	26/03/1686	
26)Valleraugue. *Délibérations*		registre BB V	25/09/1707	
27)Valleraugue. *Délibérations*		registre BB VI	01/08/1734	
28)Valleraugue. *Délibérations*		registre BB VI	31/07/1735	
29)Muances			1738	
30)Muances			1751	
31)Valleraugue *Délibérations*			1782 An III	

32)Archives départementales de l'Hérault : dossier du procès de Claude BROUSSON : C 191

*

Pierre PUECH
serrurier
« *sous le cimetière* »
Conjoint : Marie BO(U)DON

Tome 1-221
Muance 1-106
Vérification 3-275

"*Pierre Puech serrurier du dit Valleraugue*"
[51] Maison joignant le cimetière et place (compoix de 1625)

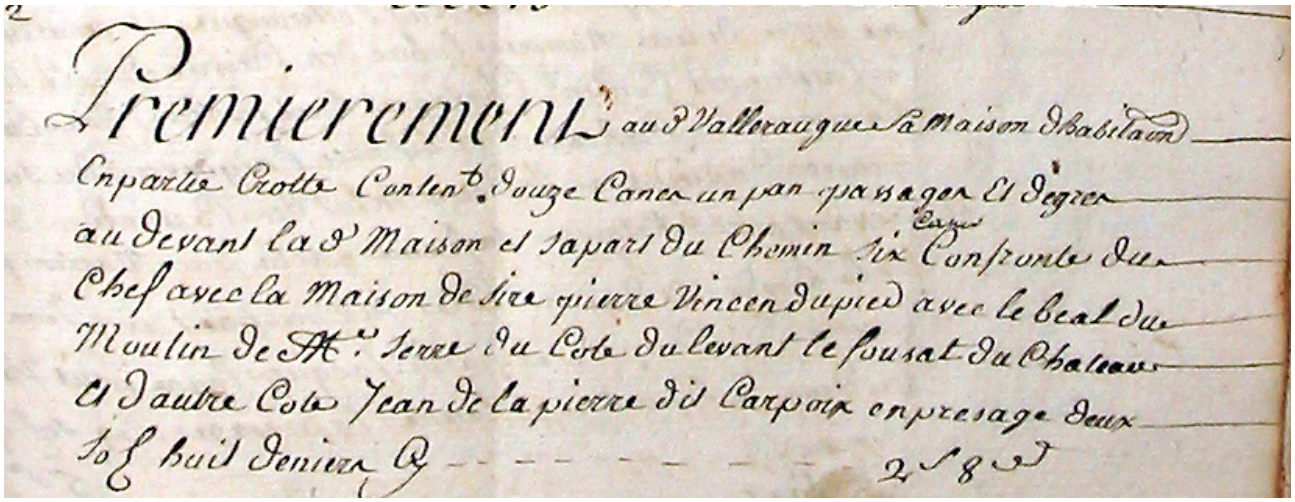
Premierement au d Valleraugue sa Maison d'habitation
En partie Crotte Content douze Canes un pan passages Et degres
au devant la d Maison et sa part du Chemin six Canes Confronte du
Chef avec la Maison de sire pierre Vincen du pied avec le beal du
Moulin de Mr. serre du Cote du levant le fousat du Chateau
Et d'autre Cote Jean de la pierre dit Carpoix en presage deux
sols huit deniers Cy - - - - - - - - - 2 s 8 d

Premièrement au dit Valleraugue sa maison d'habitation en partie crotte conten(ant) douze canes un pan (48,5 m²), passages et degrés au devant la d(ite) maison et sa part du chemin six canes (24 m²); confronte du chef avec la maison de sire Pierre VINCEN, du pied avec le béal du moulin de Mr SERRE, du côté du levant le fousat du château et d'autre côté Jean de LAPIERRE dit Carpoix. En présage deux sols huit deniers.*
* confusion : il s'agit de sire Pierre VIVEN et non VINCEN

[50] Crotte (cave sous la maison de Pierre VIVEN compoix de 1625)

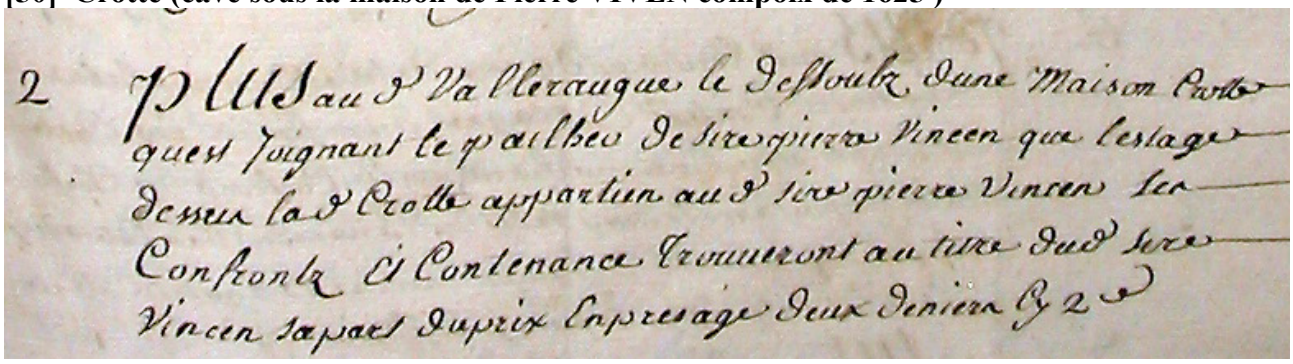
2 plus au d Valleraugue le dessoubz d'une Maison Crotte
quest Joignant le pailher de sire pierre Vincen que lestage
dessus la d Crotte appartien au d sire pierre Vincen les
Confrontz Et Contenance Trouueront au titre dud sire
Vincen sa part du prix En presage deux deniers Cy 2 d

Plus au dit Valleraugue le dessous d'une maison crotte qu'est joignant le pailher de sire Pierre VINCEN que l'estage dessus la crotte appartient au dit sire Pierre VINCEN; les confronts et contenance trouveront au titre dudit sire VINCEN sa part du prix. En présage deux deniers.*
* même confusion : il s'agit de sire Pierre VIVEN et non VINCEN

[47] Maison joignant le cimetière et place (compoix de 1625)

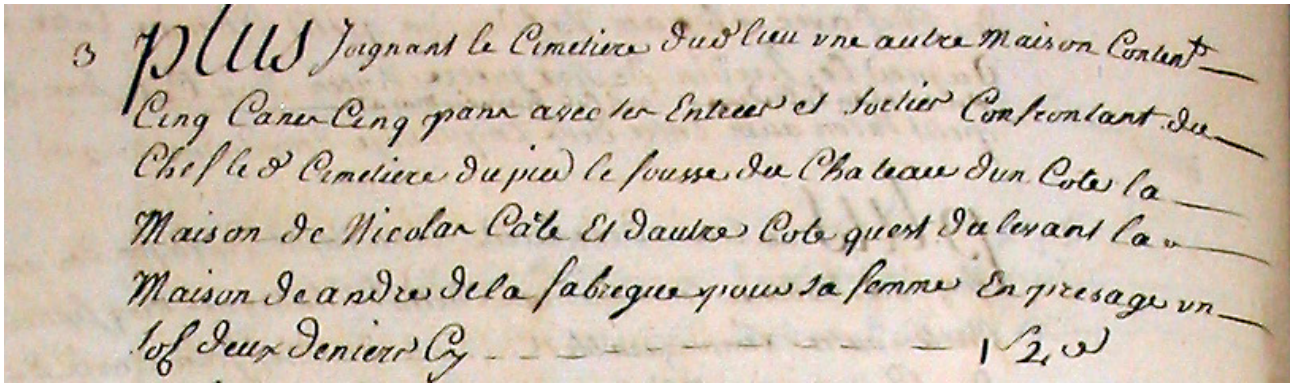

Plus joignant le cimetière dudit lieu, une autre maison conten(ant) cinq canes cinq pans (22,5 m^2) *avec ses entrées et sorties, confrontant du chef le dit cimetière, du pied le foussé du château, d'un côté la maison de Nicolas CARLE et d'autre côté qu'est du levant la maison de André de la FABREGUE pour sa femme. En présage un sol deux deniers.*

« *Pierre PUECH maître serrurier de Valleraugue* »

Lors de nos promenades dans Valleraugue nous n'avions encore jamais rencontré de serrurier, activité pourtant indispensable à tous. Voici le premier. Cela mérite donc, pour commencer, que nous nous intéressions de plus près au métier de Pierre PUECH.
Et pour cela, oublions notre vision moderne qui réduit bien souvent cette profession à la réalisation de nos clés et serrures en tous genres - et aux soucis qui parfois les accompagnent... Bien plus complet était autrefois le métier de l'artisan serrurier, avant que l'industrialisation et les machines ne prennent en partie la relève.
« Serrer » signifiait ranger, fermer, afin de mettre à l'abri, protéger d'autrui. Dès lors toute « clôture », où qu'elle se trouve, relevait de l'art du serrurier, sur les portes bien sûr, mais aussi les coffres, les fenêtres et autres grilles : barrières à toute intrusion. Pour le gros oeuvre de bâtiments plus prestigieux, le chaînage noyé dans les murs en « fermait » la structure, évitant écartement voire effondrement. N'oublions pas les autres objets métalliques de la vie quotidienne : chenets, fléaux de balance, couteaux etc.
Au fil des siècles l'ingéniosité a perfectionné les systèmes tandis que la recherche de « l'agréable » enjolivait celle de « l'utile », faisant des serruriers de véritables orfèvres du marteau et de la lime afin que les fermetures extérieures soient belles à regarder : l'artisan devint aussi artiste. Témoins de cette évolution : les objets ferreux de toutes sortes si finement décorés et ciselés que nous ont légués les maîtres serruriers des 16e et 17e siècles entre autres. Et pour être convaincus de l'importance, de la variété et de la richesse de ce savoir-faire, prenons la peine de parcourir le traité que Mathurin JOUSSE, maître serrurier de La Flèche, a écrit en 1627 justement à l'usage des apprentis[1]. La graphie peut certes gêner un peu au premier contact, mais l'on s'y fait vite, et point n'est besoin de tout lire. La table des matières nous en dit long et nous guide : des outils au choix des matériaux, aux techniques et même aux « petits trucs » du métier dus à une longue pratique tout y est, présenté étape par étape, expliqué avec pédagogie et conviction.
Que nous dit-il dès la page 2 ? « *S'il y a un art ou métier où soit particulièrement requise une singulière affection à qui en veut acquérir une assurée connaissance et pratique, c'est en celui de serrurier, où autrement la difficulté qui se rencontre à l'exercice d'icelui le dégoûteront bientôt* (...) »
Et en ce qui concerne les qualités physiques requises : « *il faut qu'il* [l'apprenti] *prenne garde à voir diligemment si les forces de son corps correspondront à son désir car s'il n'est allègre, sain de corps, robuste et de bonne complexion pour supporter la peine et le travail continuel requis à la pratique de cet art, il sera*

sujet à plusieurs maladies comme douleur des yeux, mal de tête, douleurs de jambes causées pour être toujours debout auprès du feu et par un labeur assidu. »
Voilà qui nous permet de mieux nous représenter Pierre PUECH : « *allègre, sain de corps, robuste et de bonne complexion* » ! Avec cet autre travailleur du fer qu'est le « maréchal » (qui s'occupe des mulets et chevaux) tel Fulcrand VILLARET[2] rencontré « *sous la placette* », il fait partie de façon générale des « *fabres* » ou « *fèvres* » c'est à dire forgerons : ceux dont le métier nécessite de travailler le métal à chaud grâce au feu d'une forge.
Tel est donc professionnellement notre maître serrurier.
Et dans le privé, qui est-il ?

Pierre PUECH et sa famille.

Fils et héritier de Marcel PUECH et Andrine LIRON[3], il est cousin avec Barthélémy LIRON[4] seigneur de La Bécède. De quelle façon ? Nous n'avons pu l'établir assurément, mais ils sont en tout cas suffisamment proches pour que Barthélémy l'assiste lors de son mariage[4] puis soit témoin à son testament en 1638[5]. Sa soeur Marguerite a épousé le tisserand Thomas CARLE en 1589[6] mais elle meurt en 1593[3], sans enfants puisqu'elle désigne comme héritière sa mère Andrine, et au-delà son frère, notre Pierre.
Le 7 juillet 1609[4], celui-ci épouse Marie BO(U)DON, de La Blaquière, « *paroisse de Saint Flour de Pompidou* », aujourd'hui Le Pompidou.
Si nous n'avons trouvé à ce jour aucun acte nous permettant d'en savoir plus sur l'ascendance de Pierre PUECH, en revanche la famille BODON s'est montrée plus généreuse : Marie est la fille d'Antoine BODON et de Delphine ASTIER qui habitent donc La Blaquière. Son père étant mort en 1609, c'est son frère Pierre et ses deux beaux-frères Jacques RAUZIER et Etienne GOUT qui l'assistent à son mariage. Or Pierre est appelé « *sire* », c'est à dire marchand, tandis que Jacques RAUZIER, époux de Lucrèce BODON est lui aussi « *sire* », de Saint Hippolyte. Pour avoir à maintes reprises rencontré le cas, nous savons que les unions étaient souvent conclues au sein d'un même milieu professionnel qui favorisait tant les échanges commerciaux et associations que les contrats de mariage, tandis que le fils héritier secondait souvent son père et poursuivait son activité. Serait-il donc plausible de penser qu'Antoine BODON était lui aussi marchand ? Quant à Delphine ASTIER, la mère, elle est originaire de Malaucette (paroisse de Saint Martin de Lansuscle) où vit son frère Jean. Enfants de Pierre ASTIER et Julienne DELAPIERRE[7], ils ont un autre frère, Gaspard, installé à Anduze où il exerce le métier bien précis de « *potier d'étain* »[8]. Voilà de quoi renseigner les amateurs de généalogie.
Revenons à notre couple Pierre PUECH et Marie BODON.
Cinq enfants[9] : Marie, femme de Pierre MAURIN de Saint Hippolyte, Cécile épouse de Fulcrand ANGLEVIEL fils de Salvand et de Marie RELHAN de Valleraugue[10], Pierre, Jacques et Etienne, serrurier et héritier : c'est à lui que son père lègue « *tous les outils qu'il a dans sa boutique servant au métier de serrurier, payables quand voudra leur boutique.* » Quant à Jacques, il choisit un chemin bien différent ! « *De son gré étant en volonté s'en aller à la guerre pour le service du Roi avec M. de SAUMANE, capitaine, dudit Saumane, au régiment de M. de MONTPEYROUS* », il règle ses affaires et teste en avril 1644[11]. En janvier 1645 il n'est plus mentionné dans le testament de sa mère[12] : il est donc mort entre temps sous l'uniforme. Pourquoi ce choix de servir le Roi alors que les mesures répressives contre les Réformés n'ont jamais cessé et vont s'accroître ? Plusieurs réponses possibles : à ce moment-là nombre de Protestants affirment leur loyauté au monarque, soucieux de l'assurer ainsi de leur obéissance, de leur respect et de leur qualité de fidèles sujets auxquels la liberté de pratiquer leur religion peut donc être accordée … Une autre raison moins noble : la solde du soldat : les temps sont durs, Jacques n'est pas l'aîné, il lui faut vivre par lui-même. Or il sait écrire puisqu'il signe son testament : peut-être est-ce donc là pour un cadet l'occasion de saisir une chance ailleurs, avec quelques subsides... Le capitaine de Saumane a en tout cas trouvé les arguments pour le recruter.
Et les maisons dans tout cela ? C'est à elles que nous allons nous intéresser pour finir

.Compoix : les trois maisons de Pierre PUECH.

Et d'abord la troisième mentionnée par les arpenteurs.

Il s'agit de la petite maison qui jouxte celle d'André de LA FABREGUE, le long de la continuation de la rue Droite vers la place. Une ruelle la sépare d'autre part du « *pailher* » de Nicolas CARLE. Trois étages et peu de surface : 22,5 m^2. Le 8 mai 1630, Pierre PUECH la vend à Jean TEISSIER « *bastier de Valleraugue* » pour la somme de 332 livres et 10 sols. Il n'en touche en fait que 152 et 10 sols, le reste lui permet de rembourser deux dettes[13].
Puis « *le dessous d'une maison crotte qu'est le pailher de sire Pierre VIVEN* ». Il s'agit de l'espace vouté ouvert appelé « *crotte* » sur lequel est bâti le reste de la maison appartenant quant à lui à Pierre VIVENS. Cela explique la précision apportée dans le compoix : « *ses confronts et contenance* » sont indiqués « *au titre dudit VIVEN* » : difficile de les séparer du reste du bâtiment ! Et logiquement, c'est à David VIVENS héritier de son père que Pierre PUECH la vend le 13 février 1631[14].
Reste la maison d'habitation : 3 étages, 48 m^2, « *en partie crotte* » au rez de chaussée. Peut-être est-ce là que se trouve la « *boutique* » de Me Pierre PUECH ?
La famille y demeure, les enfants y grandissent, on y établit les contrats de mariage : celui de Marguerite sœur de Pierre, puis celui de Pierre et de Marie. Le notaire y vient aussi pour le testament de Pierre en 1638. La vie s'écoule entre les murs de la maison familiale. Pourtant après la mort de notre serrurier, les années deviennent difficiles. Le 23 avril 1644[11], Jacques décide de s'enrôler, le 27 Marie BOUDON fait une « *donation portant rémission de fideicomis* » à Etienne : « *sachant Etienne PUECH son fils lui avoir fait plusieurs agréables services* (…) *et afin que le dit Etienne PUECH puisse trouver un bon parti de mariage* (…) *et d'autant que à cause de sa vieillesse elle ne peut entretenir les dits biens et héritage, non pas même payer les tailles qui sont grandes en ces temps calamiteux* »[15] C'est lui qui va désormais gérer les biens.
Pour lui : la moitié de la maison, d'haut en bas, celle qui est au nord. Quant à l'autre moitié « *qu'est du côté du béal et de la rivière d'Hérault* », il la remettra à celui ou celle qu'elle désignera dans son testament le moment venu : tel est le rôle du « fideicomis ». En effet il reste une fille à marier, donc à doter. Dans ce but la maison sera scindée en deux par une « *muraille »* qu'il devra construire. Rapide calcul : chacun disposera de 24 m^2 .

2021- Maison située à l'angle de la rue des Fossés et de celle du Béal

Quelques mois plus tard, le 30 janvier 1645[12], Marie BOUDON veuve de Pierre PUECH fait son testament, et c'est logiquement à sa fille Cécile qu'elle lègue l'autre moitié « *savoir celle qu'est du côté du béal des*

moulins dudit lieu, la muraille faisant la séparation d'icelle avec l'autre maison dudit PUECH où ils habitent » A charge donc pour Etienne de la lui remettre lorsqu'elle se mariera.
C'est ce qu'il advient le 13 mai 1649 : Cécile PUECH épouse Fulcrand ANGLIVIEL[10]. En dot, cette moitié de maison familiale que lui remet son frère, non sans faire préciser la répartition : « *et le dit ANGLEVIEL prendra du côté de la maison du sieur VIVENT* ».

Marie BOUDON a rempli son rôle en répartissant l'héritage : une seule maison en devient deux.
Etienne se marie lui aussi, le même jour que sa soeur[16] : deux noces en deviennent une.

La suite …

Avec le consentement de sa mère, Etienne PUECH, serrurier comme son père, épouse Suzanne SALLES, fille de feu Antoine et de Magdeleine CARLE, originaire de la Bécède. Selon les voeux de sa mère, il a trouvé « *un bon parti de mariage* » : leur demi-maison les attend.

Références

1) Mathurin JOUSSE *La Fidelle ouverture de l'art de serrurier,* 1627. Site Gallica (BNF)
2)*1625 Compoix de Valleraugue, les habitants et leurs maisons.* Liv. 3, p. 60. F. Nounou Serre, G. Fournier.

3) Me J. LIRON	2E73/176	vue 174, f. 171		07/05/1593	
4) Me J. DE BROA	2E73/290	vue 193, f. 188		07/07/1649	
5) Me J. DELAPIERRE	2E73/338	vue 218, f. 215		21/10 1638	
6) Me J. LIRON	2E73/172	vue 251, f. 106		26/04/1589	
7) Me E. CANTALUPA	2E10/48,	not. d'Anduze		18/10/1587	relevés Du Guerny.
Me Ant. RODIER	2E1/860,	not. de Barre		27/05/1596	relevés Du Guerny
8) Me J. PELATAN	2E10/424	not. D'Anduze	1	9/09/1603	relevés Du Guerny
9) Me J. DELAPIERRE	2E73/338	vue 218, f. 215		21/10/1638	
10)Me J. DELAPIERRE	2E73/346	vue 41, f. 35		13/05/1649	
11)Me J. DELAPIERRE	2E73/342	vue 46, f. 39		23/04/1644	
12)Me J. DELAPIERRE	2E73/343	vue 8, f. 7		30/01/1645	
13)Me J. DELAPIERRE	2E73/326	vue 184, f. 183		08/05/1630	
14)Me J. DELAPIERRE	2E73/328	vue 69, f. 68		13/02/1631	
15)Me J. DELAPIERRE	2E73/342	vue 44, f. 42		27/04/1644	
16)Me J. DELAPIERRE	2E73/346	vue 43, f. 37		13/05/1649	

Jean de LAPIERRE dit Carpoix

Tome 1-224

Muance1-110

« *Sur la rue allant au pont d'Hérault* »

Vérification V3-212

Conjoint : Anthoinette LAUNE

« *Jean de LAPIERRE dit Carpoix pour Anthoinette Launne sa femme et autre Jean DELAPIERRE leur fils et donataire* »

[52] Maison d'habitation sur la rue allant au pont d'Hérault et un jardin entre le béal et l'Hérault (compoix de 1625)

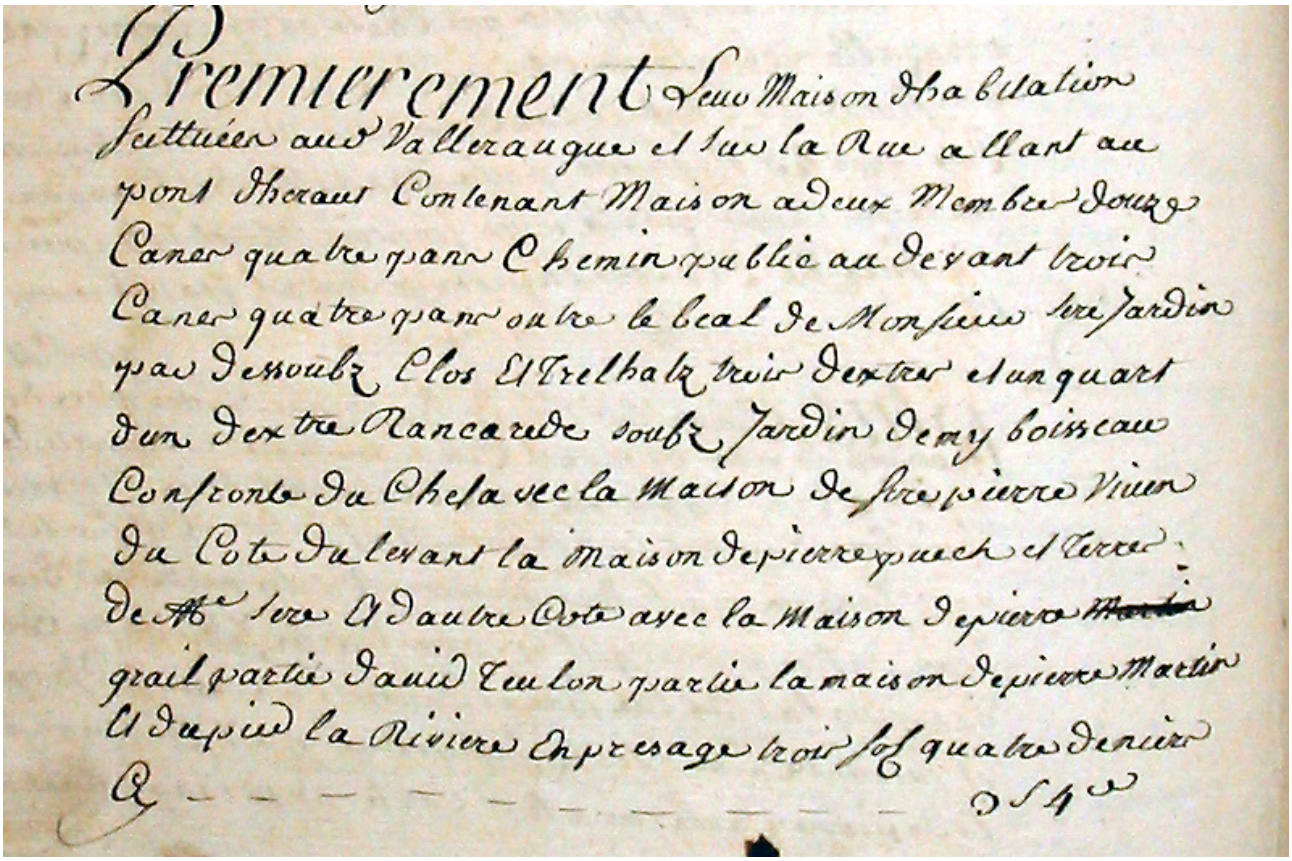

Premièrement leur maison d'habitation située au dit Valleraugue et sur la rue allant au pont d'Hérault contenant maison à deux membres douze canes quatre pans (50 m^2)*, chemin public au devant trois canes quatre pans* (14 m^2) *outre le béal de Monsieur SERRE, jardin par dessoubz clos et trelhatz trois dextres et un quart d'un dextre* (65 m^2)*, rancarède soubz jardin demy boisseau* (75 m^2) ; *confronte du chef avec la maison de sire Pierre VIVEN, du côté du levant la maison de Pierre PUECH et terres de Mr SERRE et d'autre côté avec la maison de Pierre GRAIL, partie David TEULON, partie la maison de Pierre MARTIN, et du pied la rivière. En présage trois sols quatre deniers.*

« *Jean DELAPIERRE dit Carpoix...* »

Un nom déjà connu, mais aussi un surnom, essentiel car il permet d'éviter les confusions entre les nombreux Jean DELAPIERRE alors présents à Valleraugue : nous en avons déjà côtoyé quelques uns.

En revanche peu d'actes pour faire vraiment connaissance... Un testament, quatre contrats de mariage, une donation, une reconnaissance de dot, une quittance, un bail : voilà nos principales trouvailles dans les registres notariés. Aussi ce texte va-t-il être essentiellement consacré à la généalogie, puisque ce sont les informations que nous livrent surtout ces actes

2021 - rue du Béal

Les parents sont Nicolas DELAPIERRE dit Carpoix dont il reprend le surnom, et Antoinette VALFOURCADE[1] . Ils ont cinq enfants :
- notre Jean dit Carpoix[2],
- Jean dit Salomon[3], père de Jean le cordonnier et grand-père de Jean le notaire
- Nicolas[2], dont le fils sera « *sire* » Jean rencontré sur la Placette,
- Louise unie avec Jean MEJAN,
- Cécile mariée à Jean REBOUL de Ganges.

Nous apprenons par ailleurs que notre Jean dit Carpoix est muletier[4], métier essentiel sur le plan économique dans ces montagnes escarpées où seules les « coubles » de mulets, endurants et robustes, peuvent convoyer les marchandises en quantités suffisantes pour le commerce et l'approvisionnement. Nous en avons plus longuement parlé dans le premier livre à propos de la famille PARGUEL[5]

« *… Anthoinette LAUNE sa femme* »

Le 20 juillet 1583, noce à Valleraugue : Jean DELAPIERRE Carpoix épouse Antoinette LAUNE[6].
Veuve d'une première union avec Thomas TEULON, la mariée est la fille d'Antoine LAUNE des Salles et de Jeanne ISSERT. Son oncle Me Pierre ISSERT est de la fête et lui « *constitue 100 francs de dot, et robes* ».
En février 1628, veuve de Jean DELAPIERRE Carpoix, Antoinette LAUNE fait son testament[7]. Grâce à cet acte nous savons que le couple a eu quatre enfants :
- Marguerite, mariée à Antoine SERRE en 1607[8], ils habitent sur la place. Vous retrouverez la famille SERRE dans un autre texte de ce livre.

- Jeanne, épouse depuis 1615 de Pierre SALLES[9], fils de Thomas, des Salles, et de feue Jeanne TEULON native de Malet.
- Magdeleine, mariée elle aussi, avec David SALLES, frère de Pierre[10]. Nous ignorons la date de cette union.
- Et Jean, l'héritier[7], dont nous allons parler maintenant.

« *… autre Jean DELAPIERRE leur fils et donataire* »

En mars 1611 il épouse Marie MANOEL[11] fille du couturier puis marchand Antoine MANOEL et de Marthe FREZOL, rencontrés rue Neuve[12]. Le jeune couple demeure avec Jean et Antoinette dans la maison du compoix en échange de la donation faite par ses parents au marié[13].
Deux filles naîtront et survivront :
Marie DELAPIERRE épouse de Pierre SALLES,
Jeanne DELAPIERRE mariée à Antoine TEULON.

Et la maison

Ainsi Jean DELAPIERRE et Marie MANOEL n'ont que deux filles, du moins sont-elles les seuls enfants survivants. C'est donc l'un de leurs gendres, Pierre SALLES, qui hérite de la maison au nom de sa femme Marie DELAPIERRE. Leur fille Anne SALLES l'apportera ensuite en dot à Adam CARLE fils de Pierre lors de leur mariage le 8 octobre 1664[14].

Voilà ce que nous ont appris sur cette famille les quelques actes trouvés à ce jour. Pourtant notre rencontre avec Jean DELAPIERRE Carpoix n'est pas tout à fait terminée.
Parmi les documents rassemblés figurent en effet comme toujours plusieurs contrats de mariage et descriptifs de dots : selon le milieu argent, pièces de terre, bétail, meubles, ustensiles,« *linceuls* » et « *flessade* » mais aussi vêtements pour la jeune mariée, et parfois sa belle-mère. Dans le livre 2 puis ici même dans le récit consacré à la famille VIVENS nous avons déjà fait quelques remarques sur ce costume féminin, tel que nous le laissent supposer certains contrats. Les dots de Jeanne DELAPIERRE[9] et Marie MANOEL[11] nous apportent des détails supplémentaires : un peu de « futilité » donc pour terminer, entrouvrons à nouveau « *le coffre de bois noyer fermé à clé* » où sont rangés les effets de la famille, et voyons comment étaient habillées les dames de Valleraugue.
La dot de la demoiselle comprend le plus souvent deux types de « *robes* » destinées à des usages différents : les « *robes nuptiales* », plus élaborées, réservées sûrement aux grandes occasions familiales ou au culte du dimanche, et les « *robes drap de maison* » plus simples, pour un usage quotidien.
Première remarque : qu'est-ce alors qu'une « *robe* » ?
En effet ce terme ne doit apparemment pas être pris au sens actuel restrictif d'habit bien précis d'un seul tenant mais plutôt au sens général de vêtement. Un rapide calcul nous a déjà permis de le penser à propos des demoiselles VIVENS, c'est aussi ce que nous disent les précisions données dans le descriptif de la dot de Marie MANOEL [11] : « *trois robes nuptiales : une cothe serge et deux gonelles cadis de ce pays teintées* », ce qui fait trois éléments. De même lorsque Marthe MANOEL épouse Jean TEULON en 1616[15], elle reçoit « *trois robes : c'est un dessus de serge de Nîmes et deux gonelles drap de cadis de ce pays teinté* ». A nouveau trois pièces.
Entrons maintenant dans le détail : comme nous venons de le lire, le vêtement est apparemment constitué de deux parties : un haut ou « *dessus* » appelé « *cothe* » et une jupe, la « *gonelle* ». Dans le contrat de mariage de Suzanne DELAPIERRE avec Antoine ANGLEVIEL[16], la dot comporte « *deux robes nuptiales, le dessus corset de serge noire de Nîmes, et le dessous de la couleur que plaira* », même type de précision lorsque Marie BOUDON épouse le serrurier Pierre PUECH[17] : « *deux robes, l'une de cadis noir pour faire corset, et l'autre cadis de couleur* », ce qui confirme dans le même temps le sens que nous pensons pouvoir donner au mot « *robe* ».
Nous nous représentons donc maintenant mieux cette tenue « *cothe et gonelle* » : un haut noir qui s'ajuste sur la chemise et une jupe colorée, selon le goût ou la carnation de la dame. Pour Anne de BROA épouse du charpentier Jean SALLES Gavanon,[18] elle est rouge ; pour Jeanne VALDEYRON lors de son mariage avec Jean CARLE de l'Issert[19], elle sera « *teinte en bleu ou jaune* » selon son choix.

Quant aux matériaux, ils sont issus du tissage de la laine des moutons, matière première alors omniprésente - nous en avons parlé à maintes reprises - travaillée localement par les divers artisans selon les étapes de fabrication. Le plus souvent il s'agit de « *cadis de ce pays* », mais aussi selon les cas de « *serge de Nîmes* » pour Suzanne DESPERIES[20], « *étamine de Ganges* » pour Marguerite PUECH[21], ou « *de Sauve* » pour Marie MEJAN[21], et encore « *serge noire de Nîmes* » pour le « *dessus corset* » que nous avons déjà trouvé dans la dot de Suzanne DELAPIERRE[16] ou de Marthe MANOEL[15].
Voilà donc pour la « *robe nuptiale* ». Celle que Jean dit Carpoix donne à sa fille Jeanne DELAPIERRE résume bien notre enquête : « *cothe de serge noire et gonelle de cadis de ce pays teintée* »[9]. Les combinaisons possibles entre une « *cothe* » et plusieurs « *gonelles* » offrent ainsi à la dame la possibilité de varier selon l'humeur et d'avoir plusieurs tenues : joli tableau coloré que les rues de Valleraugue les jours de fête !
Mais il y a aussi le quotidien et « *autre robe drap de maison* ». Ce terme nous laisse en effet penser qu'il s'agit ici de vêtements à usage domestique journalier. Pas de fantaisie, pas de teinture (donc moindre coût), du pratique pour tous les jours : drap « *gris ou burel* » c'est à dire de sa couleur naturelle, sans autres détails.
Refermons le coffre de la mariée en même temps que ce texte et saluons le muletier Me Jean DELAPIERRE dit Carpoix.

Références

1) Me J. LIRON	2E73/139	registre indisponible	11/1563	relevés Chassin Du Guerny
2) Me J. DE BROA	2E73/287	vue 33, f. 31	10/03/1606	
3) Me J. LIRON	2E73/194	vue 337, f. 334	03/08/1609	
4) Me J. LIRON	2E73/286	vue 46, f. 92	02/10/1603	
5) *1625 Compoix de Valleraugue ...*		livre 2, p. 68 à 72.	F.Nounou Serre, G. Fournier	
6) Me J. LIRON	2E73/167	registre indisponible	20/07/1583	relevés Chassin Du Guerny
7) Me J. LIRON	2E73/322	vue 39, f. 34	12/02/1628	
8) Me J. LIRON	2E73/192	vue 8, f. 7	20/01/1607	
9) Me J. LIRON	2E73/200	vue 225, f. 223	26/07/1615	
10)Me J. LIRON	2E73/259	vue 326, f.98	18/02/1637	
11)Me J. LIRON	2E73/196	vue 72, f. 71	20/03/1611	
12)*1625 Compoix de Valleraugue ...*		livre 2, p. 51	F.Nounou Serre, G. Fournier	
13)Me J. LIRON	2E73/196	vue 75, f. 74	20/03/1611	
14)Me Ad. CARLE	2E73/412	vue 27	08/10/1664	
15)Me J. LIRON	2E73/201	vue 227, f. 24	13/02/1616	
16)Me CAULET	not. de Saint Marcel, vue 72, f. 64		11/05/1607	Archives Mazel
17)Me DE BROA	2E73/290	vue 193, f.188	07/07/1609	
18)Me J. LIRON	2E73/176	vue 89, f. 87	13/02/1593	
19)Me J. LIRON	2E73/178	vue 289, f. 287	08/06/1595	
20)Me J. LIRON	2E73/172	vue 216, f. 71	10/03/1589	
21)Me J. LIRON	2E73/172	vue 251, f. 106	26/04/1589	
22)Me J. LIRON	2E73/180	vue 255, f. 251	08/06/1597	

Pierre GRAIL vieux (GRAILH, GRAILHE)

Tome 1-227

cardeur

Muance 1-113

« *À la rue allant de la place au pont d'Hérault* »

Vérification 4-172

Conjoint : 1- Suzanne VILLARET(TE), 2 - Suzanne CARLE

« Pierre Grail vieux cardeur »

[53] ***maison d'habitation à la rue allant de la place au pont d'Hérault***

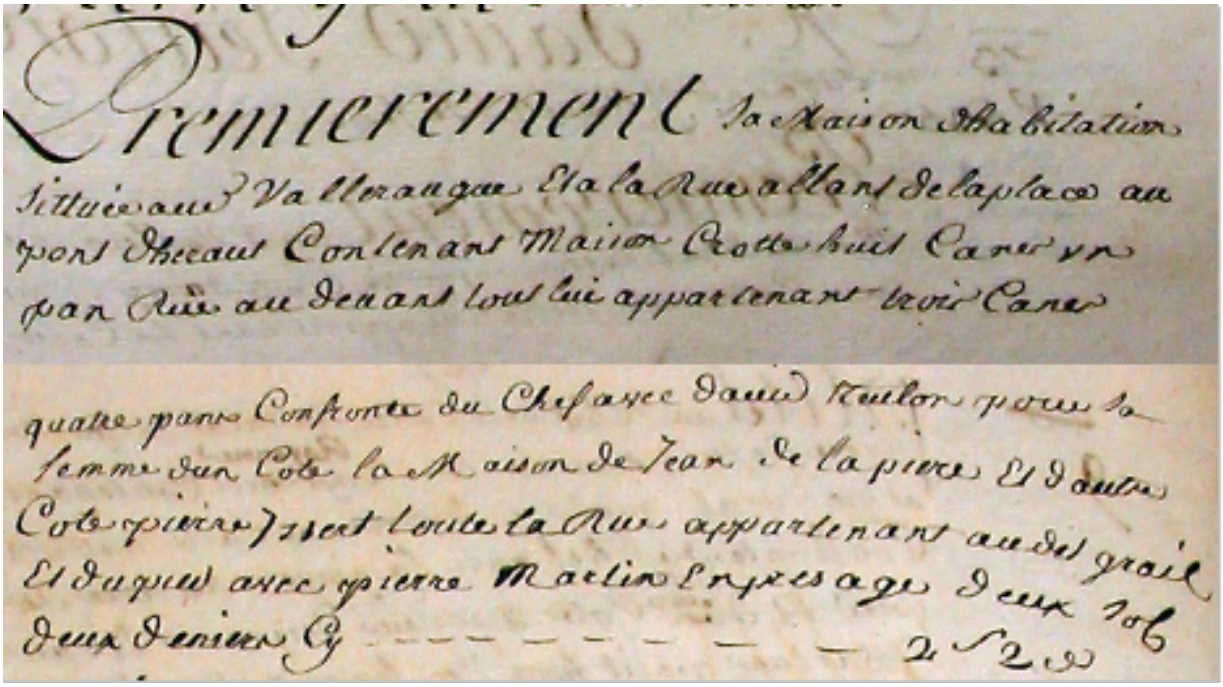

Premièrement sa maison d'habitation située au dit Valleraugue et à la rue allant de la place au pont d'Hérault contenant maison crotte huit canes un pan (32,5 m²)*, rue au devant tout lui appartenant trois canes quatre pans* (14 m²)*, confronte du chef avec David TEULON pour sa femme, d'un côté la maison de Jean de LAPIERRE et d'autre côté Pierre ISSERT, toute la rue appartenant au dit GRAIL, et du pied avec Pierre MARTIN. En présage 2 sols 2 deniers.*

Nous voici devant la maison de Pierre GRAIL, dit « vieux » pour le distinguer de son neveu Pierre GRAIL « jeune » habitant lui aussi dans le quartier.
Tous deux exercent le même métier : « *cardeurs à laines* », une étape pour le plus jeune qui deviendra ensuite le marchand « *sire Pierre GRAIL* ».
Un élément distinctif, et non des moindres dans les actes : l'oncle est illettré tandis que le neveu sait signer. Une génération est passée par là. Revenons à celui que nous rencontrons maintenant.

Le 3 décembre 1587, « *Pierre GRAIL du mas de Berthézène* » épouse « *Suzanne VILLARET fille de Jean et Anne VILLARET de Valleraugue* »[1]. Dans la dot de la mariée, une maison. Elle vient de ses grands-parents maternels, Antoine VILLARET et Anne ANTERIEU, qui l'avaient déjà donnée à leur fille Anne pour son mariage.
Pierre, lui, est fils de Pierre GRAIL et Valence PINTARD[2]. Le couple a eu six enfants, deux sont morts, Pierre n'a donc plus qu'une soeur : Catherine, et deux frères : Nicolas et Jacques, l'héritier. En juin 1604[2], c'est lui qui donne à son frère Pierre sa part d'héritage : « *Jacques et autre Jacques GRAILHS père et fils du mas de Berthézène* (…) *sachant Pierre GRAILH cardeur à laines leur frère et oncle s'être retiré à Valleraugue* ... » : devenu veuf de Suzanne VILLARET, Pierre GRAILH vient de s'y remarier : une terre, 270 livres et six draps lui serviront donc de dot.

La deuxième épouse s'appelle Suzanne CARLE « *fille de feu Laurent et de Marguerite CARLES du mas Carle* »[3]. La précision est importante car, veuf une seconde fois, c'est avec une autre Anne CARLE parfois appelée Suzanne qu'il se marie en troisièmes noces le 2 décembre 1606[4, 5]. Celle-ci est « *fille de feu Pierre CARLE et Gaspare YSSER du mas del Ysser* ».
Cette dernière union sera la bonne : lorsque Pierre GRAIL fait son testament en avril 1624[6], il y cite « *Suzanne CARLE sa femme bien aimée* » et cinq enfants : Pierre et Jacques, Suzanne, Marie et Jeanne désignée comme héritière. Comme elle n'a que 16 ans, son père demande au notaire de faire aussitôt l'inventaire des meubles et papiers présents dans la maison « *pour éviter pertes* » et problèmes.
Quant à la maison, les précisions de situation et de voisinage figurant dans le contrat du premier mariage indiquent bien qu'il s'agit de celle qu'a apportée en dot Suzanne VILLARET. Il l'a donc conservée ; selon le testament elle revient à Jeanne qui épousera Jacob SALLES.

Voilà ce que nous savons de Pierre GRAIL « *vieux* » : peu de choses, mais elles nous ont permis de faire sa connaissance.

2021 - la traverse du Canal ("rue au devant, tout lui appartenant ")

Références

1) Me J. LIRON	2E73/170	vue 220, f. 218	03/12/1587
2) Me J. LIRON	2E73/189	vue 231, f. 229	30/06/1604
3) Me J. LIRON	2E73/187	vue 424, f. 418	27/12/1603
4) Me J. LIRON	2E73/191	vue 277, f. 274	02/12/1606
5) Me J. LIRON	2E73/194	vue 26, f. 26	29/12/1608
6) Me J. LIRON	2E73/208	vue 95, f. 89	17/04/1624

*

Pierre MARTIN

Tome 1-227

couturier

Muance 1-112

« *Au chemin allant au pont d'Hérault* »

Vérification ?

Conjoint : Suzanne VILLARET(TE)

« Pierre MARTIN couturier pour Suzanne Villarette sa femme »

[54] « maison d'habitation au chemin allant au pont d'Hérault »

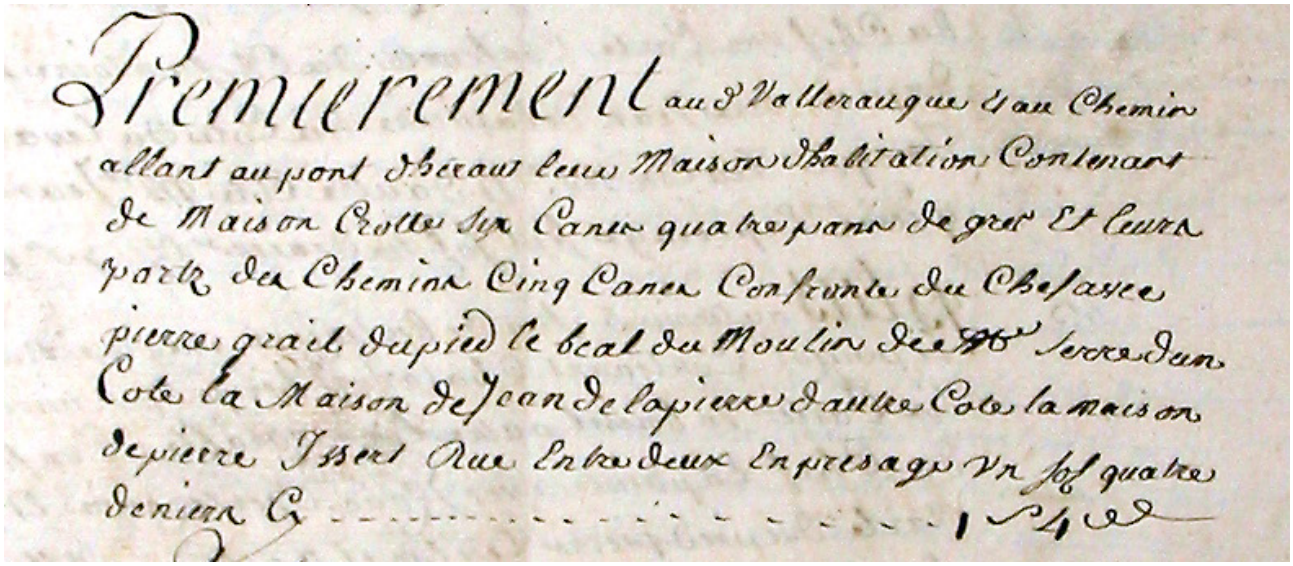

*Premièrement au dit Valleraugue et au chemin allant au pont d'Hérault leur maison d'habitation contenant de maison crotte six canes quatre pans (26 m²), degrés et leurs parts du chemin cinq canes (20 m²), confronte du chef avec Pierre GRAIL, du pied le béal du moulin de Mr SERRE, d'un côté la maison de Jean de LAPIERRE, d'autre côté la maison de Pierre ISSERT, rue entre deux. En présage un sol quatre denier*s.

« **Pierre MARTIN couturier fils à Me Pascal MARTIN aussi couturier** »[1]

Après les cardeurs, pareurs et tisserands c'est donc un autre artisan travaillant le drap que nous rencontrons maintenant, dernier maillon de la ch
aîne puisqu'il s'agit cette fois de la confection. Le fils a repris le métier du père comme il arrive fréquemment. Qui sont donc ces MARTIN - prononcé MARTI(N) puisque l'Occitan ignore le N final - patronyme si répandu que leur profession est une aide précieuse pour les distinguer ?
Chronologie oblige, commençons par le père.

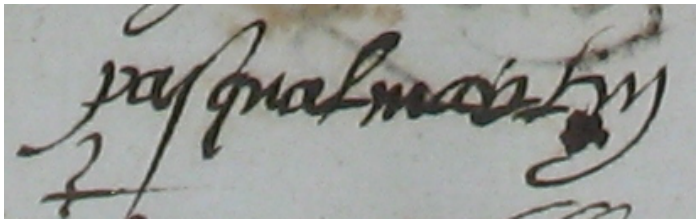

En ce début du 17e siècle, Me Pascal MARTIN sait écrire (août 1604)

Vers 1580 vraisemblablement il a épousé Anne PUECH « *fille de Me Etienne cordonnier* »[2]. Trois enfants sont nés avant qu'Anne ne fasse son testament en juillet 1587[2]. Elle y mentionne un fils, notre Pierre, et deux filles : « *Marie et autre petite sienne fille jeune que n'est encore baptisée* ». Ils sont encore bien jeunes puisque leur mère veut qu'ils soient « *vêtus, chaussés et entretenus sur ses biens* ». L'acte est établi « *dans la*

maison de la testaresse » où elle permet à son mari de demeurer après son décès, allant jusqu'à accorder aux enfants à naître d'une seconde union, au même titre qu'aux siens leur entretien sur ses biens.
Pascal MARTIN se remarie en effet. Mais sa deuxième épouse Marie MARTIN « *fille de feu Jacques du mas de Randavel* » et d'Antoinette MORET[3] meurt à son tour en mars 1606[4], laissant une fille Jeanne qu'elle institue son héritière. « *Si* [celle-ci]*vient à décéder* », ses biens reviendront à Marie « *sa fillastre, fille de Me Pascal MARTIN et de feue Anne PUECH sa première femme* ». Tel sera le cas et, en grandes difficultés financières après la mort de son mari, Marie les revendra à Pierre LIRON sieur du Mouna en 1631.
Troisième union : janvier 1608 : Pascal MARTIN épouse Marie GERMAIN « *fille à feu Pierre des Obretz et veuve de Barthélémy PUECH du Vigan.* »[5]. Pas de trace d'un testament de Marie GERMAIN, en revanche peut-être une fille est-elle née de ce mariage : en janvier 1634[6], Pascal MARTIN fait une reconnaissance de dot pour « *son beau-fils Jacques GUERIN couturier des Pauses paroisse de Saint Marcel de Fonfouillouse, à présent habitant Valleraugue* ». Ce dernier a épousé « *Pierre*(tte) *MARTINE fille dudit Pascal* », aucune mention de la mère. Or nous sommes en 1634, Jacques GUERIN décèdera en 1665, Pierre sa femme en 1682. Quelques remarques donc au vu de ces trois dates : il semble peu probable que cette Pierrette soit la « *petite sienne fille jeune* » encore sans prénom mentionnée par Anne PUECH en 1587. Pour la seconde épouse de Pascal MARTIN, c'est à sa fille Jeanne sinon à Marie sa belle-fille née du premier mariage qu'elle remet son héritage...Il paraît donc plus vraisemblable que Pierre(tte) MARTINE femme de Jacques GUERIN soit née de la troisième union avec Marie GERMAIN. Mais vraisemblance n'est pas certitude, et rien ne permet de l'assurer.
Quant à Pascal, il vivra fort vieux pour l'époque, au-delà de 1639 : le contrat de mariage de sa petite-fille Suzanne COMBES avec Louis POURTAL sera établi dans sa maison « *en sa présence* » cette année-là[7].
Que deviennent ses deux filles ?
Nous venons de parler de Pierre (ou Pierrette), revenons à Marie : le 22 août 1604 elle épouse Pierre COMBES tisserand natif de La Pieyre[8]. Nous les avons rencontrés « *sous la placette* » dans notre troisième cahier, avec le récit de leur vie semée de dettes et de grandes difficultés financières.[9] Vous les y retrouverez.
Il est temps à présent de nous intéresser à leur frère « *Pierre MARTIN couturier* », à sa famille et à sa maison.

Pierre MARTIN couturier pour Suzanne VILLARET(TE) sa femme »

Dans le compoix cette formule, déjà rencontrée à plusieurs reprises, indique que la maison a été apportée dans le ménage par la nouvelle mariée, soit en dot constituée par sa famille « *pour et aux fins que les charges du mariage se puissent plus commodément supporter* », soit par héritage. Le mari en tant que « *seigneur des biens dotaux* » de sa femme gère le contenu de la corbeille de noces qu'il reconnait sur ses propres biens pour le rendre en cas de décès de son épouse sans enfants nés de leur union.

Qui est donc Suzanne VILLARET ?

Mariés en février 1591[10], ses parents sont « *Thomas VILLARET charpentier, fils d'Antoine du lieu de Valleraugue* », et « *Marie SALLES, fille de Fulcrand SALLES du mas de Las Salles ».* Tous deux sont veufs d'un premier mariage : lui de Marie CHARLES - ou CARLES - fille de feu Guillaume[11], (elle est morte en lui laissant « *son fils unique non encore baptisé*, *qu'elle a enfanté ces jours passés* »[12]), elle de Jean TEULON du Villaret, sans enfants.

Pour notre Suzanne, juste le temps de naître puisque son père Thomas meurt en novembre 1592[13], non sans lui avoir laissé outre son entretien et « *pour son dot* (…) *une sienne maison d'haut en bas assise au présent lieu de Valleraugue, près le four* ». Les indications de situation et voisinage habituelles notées dans le testament correspondent à celles de la maison qui deviendra aussi celle de Pierre MARTIN après leur mariage. (A quelle date ? Nous l'ignorons, mais sûrement avant 1610 : les filles se mariaient jeunes.)

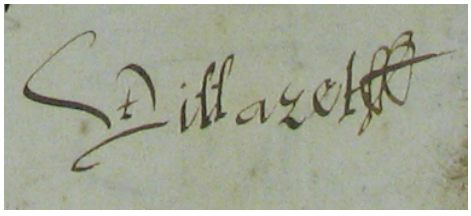
Signature de Thomas VILLARET (février 1591

Attention : la maison voisine abrite elle aussi une Suzanne VILLARET mariée à Pierre GRAIL vieux ! Mais il y a à cela deux bonnes raisons, familiales : ces deux Suzannes, que plus de dix ans séparent, sont cousines : le père de l'une, Thomas, est le frère de la

mère de l'autre : Anne[13]. Or chacun d'eux a reçu en dot à l'occasion de son mariage une maison donnée par leurs grands-parents communs, notamment leur grand-mère Anne ANTHERIEU qui possédait apparemment les deux habitations en biens propres[14]. Puis la transmission s'est faite à la génération suivante : solide histoire familiale dans laquelle les anciens assurent un toit aux jeunes ménages.
Sous ce toit, Pierre MARTIN et Suzanne VILLARET vont élever leurs enfants.
En 1633 Suzanne « *veuve à feu Pierre MARTIN* » fait son testament[15]. Elle y mentionne trois filles : Anne, Lydie et Marie qui sera l'héritière. Elles sont encore jeunes … leur mère désigne donc deux tuteurs pour gérer leurs affaires et les accompagner jusqu'à leur mariage : Jean SALLES leur oncle et Jacques GUERIN leur cousin.
Plus de trace ensuite de Lydie. En revanche nous savons ce que deviennent Anne et Marie MARTIN, ce qui nous permet de suivre un peu plus l'histoire de la maison.
Marie l'héritière épouse Fulcrand ANGLEVIEL[16]. Hélas le 2 janvier 1642, l'enfant qu'elle attend se présente très mal. « *Gisante dans le lit d'accouchement depuis 3 ou 4 jours, ne se pouvant délivrer de l'enfant qu'elle a dans son ventre et craignant décéder dudit accouchement* » elle dicte son testament à Me DELAPIERRE convoqué en urgence[17] : on imagine aisément la scène et l'angoisse de la maisonnée. Présente, Anne sa soeur ne peut accepter la situation et insiste même auprès du notaire pour qu'il n 'écrive pas le legs que lui fait Marie : une façon de refuser sa mort. Mais il doit le noter : « *nonobstant* [j'ai] *écrit la volonté et intention de la dite Marie testatrice suivant le dû de ma charge* ». Marie MARTIN meurt donc en couches après avoir exprimé une dernière volonté : « *si elle ne se pouvait délivrer, en ce cas la dite testatrice veut et entend que le dit ANGLIVIEL puisse faire et disposer de ses biens à toutes ses volontés*.» Pourtant leur mère Suzanne avait organisé autrement la succession[15] : en cas de décès de l'héritière désignée Marie c'est à Anne que doit revenir l'héritage...
Comment l'accord s'est-il conclu ? Accord provisoire en tout cas puisqu'après le mariage d'Anne en 1645[18] avec Jean TOUREILLE, fils du muletier Michel et de Jeanne LIRON, c'est le nouvel époux qui gère au nom du ménage la maison où nous avons rencontré le couturier Pierre MARTIN[19].

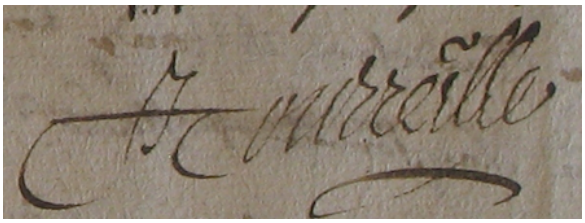
Signature de Jean TOUREILLE (janvier 1645)

Et que dire, pour finir, du couturier ?

En février1628[1] « *détenu malade en son lit près du feu* » Pierre MARTIN, illettré, fait son testament, suivi à sa demande d'un inventaire de ses biens dressé par le notaire[20] : une table, un buffet, un coffre contenant quelques papiers constituent avec un lit les meubles présents à l'étage d'habitation. Pour la vaisselle : l'indispensable, sans rien de superflu, et « *quelque linge de peu de valeur* ». Le notaire ajoute « *un lard salé qu'il* [Pierre MARTIN] *a voulu être employé à la nourriture et entretenement de ses femme et enfants* ».
Un seul autre espace, « *l'étage bas* » pour entreposer les réserves du ménage : un peu de grains et de vin. Et Me LIRON de conclure : « *et aucuns autres meubles n'ont été inventoriés, ayant affirmé les dits mariés tout ce qu'il y a de plus ne mérite d'être inventorié pour le peu de valeur* ».
Famille modeste donc.
Pourtant Pierre MARTIN est couturier, comme son père. Mais il semble que cette activité ne remplisse ni coffres ni escarcelles : on fait durer les vêtements et on ne change ni d'habit ni de chemise à chaque saison ! (Tous les deux ans pour la chemise, selon certains legs testamentaires). Si la robe « *cotte et gonelle de couleur »* et celle de « *drap de maison* » font partie de la dot d'une fille selon les moyens de sa famille, tandis que parfois le marié en offre une à sa future belle-mère nous le savons, c'est bien la preuve que l'on en fait grand cas. Peut-être aussi assurait-on dans chaque foyer la confection toute simple des pièces de vêtements de base pour le quotidien. Toujours est-il qu'aucun des quelques couturiers de Valleraugue ne figure grâce à son métier parmi les familles aisées, contrairement aux cordonniers bien plus sollicités : on comprend aisément pourquoi.
Où s'exerce l'activité ? La maison de Pierre MARTIN est petite, la famille y vit avec les enfants : peu de place pour étaler le cadis et le couper, entreposer les pièces en attente d'assemblage, finir le travail ... Peut-être une boutique, ou un atelier partagé ? C'est ce que laisse entendre une « *convention passée entre les*

maîtres tailleurs de Valleraugue » quelques années plus tard, le 11 janvier 1659[21] : « *ne sera permis et loisible à aucun des susdits de tenir avec eux plus qu'un compagnon ou apprenti de leur art et métier de tailleur, soit pour travailler en boutique que autrement …* ». Il s'agit d'une corporation avec ses règles et la formation qu'elle assure. Onze noms, pourtant aucun autre acte trouvé pour évoquer plus précisément leur pratique.

Quittons à présent Pierre MARTIN.

Mais encore un détail (en est-ce un ?) relevé dans l'inventaire de ses biens[20] : deux objets « remarquables » dans la liste modeste : « *une arquebuse et une hallebarde* » : deux armes qui ne servaient sûrement pas à protéger la maisonnée contre d'éventuels importuns. Leur présence en ces années de troubles religieux nous laisse bien plutôt penser que notre couturier délaissait parfois ses aiguilles pour participer à quelque groupe armé bien décidé à défendre le village et la cause réformée lorsqu'il le fallait.

*

Références

1) Me J. LIRON 2E73/212 vue 36, f. 34 28/02/1628
2) Me J. LIRON 2E73/169 vue 190, f. 159 27/07/1585
3) Me J. LIRON 2E73/176 vue 179, f. 176 09/05/1593
4) Me J. LIRON 2E73/191 vue 96, f. 93 28/03/1606
5) Me J. LIRON 2E73/193 vue 19, f. 18 11/01/1608
6) Me J. DELAPIERRE 2E73/334 vue 5, f. 4 04/01/1634
7) Me J. LIRON 2E73/219 vue 308, f. 305 23/12/1639
8) Me J. LIRON 2E73/189 vue 283, f. 279 22/08/1604
9) *1625 Compoix de Valleraugue ...* 3e cahier : *La Placette*, p. 72. F. Nounou Serre et G. Fournier
10)Me J. LIRON 2E73/174 vue 82, f. 81 23/02/1591
11)Me DE BROA 2E73/278 AD 30 07/06/1587
12)Me J. LIRON 2E73/172 vue 317, f. 175 26/07/1589
13)Me J. LIRON 2E73/175 vue 333, f. 332 13/09/1592
14)Me J. LIRON 2E73/170 vue 220, f. 218 03/12/1587
15)Me J. DELAPIERRE 2E73/332 vue 56, f. 55 05/03/1633
16)Me J. DELAPIERRE 2E73/334 photos absentes 20/01/1634
17)Me J. DELAPIERRE 2E73/341 vue 111, f. 109 02/01/1642
18)Me J. LIRON 2E73/225 vue 6, f. 4 10/01/1645
19)Muance 1-112
20)Me J. LIRON 2E73/212 vue 38, f. 36 28/02/1628
21)Me Jacques MICHEL 2E73/374 vue 19, f. 17 11/01/1659 site Brozer

*

Me David TEULON

Tome 1-228

cardeur

Muance 1-114

Place publique

Vérification 4-339

Conjoint : Suzanne VILLARET(TE)

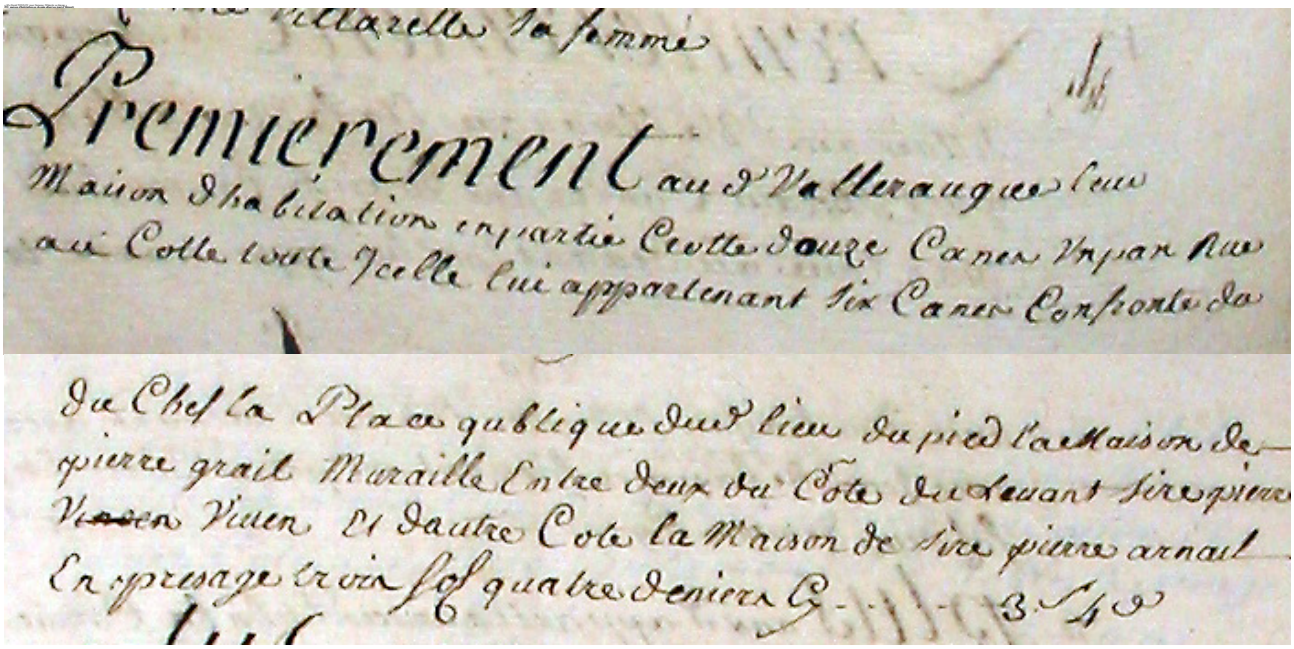

Premièrement au dit Valleraugue leur maison d'habitation en partie crotte douze canes un pan (48,5m²)*, rue au côté toute icelle lui appartenant six canes* (24m²)*, confronte du chef la place publique du dit lieu, du pied la maison de Pierre GRAIL muraille entre deux, du côté du levant sire Pierre VIVEN, et d'autre côté la maison de sire Pierre ARNAIL. En présage trois sols quatre deniers.*

« *Me David TEULON...* »

Mais d'abord quel David TEULON ? Cette question est amplement justifiée : pas moins d'une bonne dizaine de « *David TEULON* » à Valleraugue et aux alentours dans les années qui nous intéressent. Seule solution donc pour ne pas nous tromper d'individu : chercher les précisions que nous apportent les actes.

Commençons par le compoix : « notre » David TEULON a pour femme Suzanne VILLARET.
Leur contrat de mariage établi par Me LIRON en janvier 1606[1] nous en dit dès lors plus : elle est « *fille de Jean et Anne VILLARET de Valleraugue* », il est « *cardeur à laines, fils de Jean TEULON du mas de Malet, paroisse de Valleraugue* ». Le notaire poursuit : en échange de l'abandon de ses droits sur les biens paternels, « *Jean et autre Jean TEULON père et fils du mas de Malet* » donnent en dot à « *David TEULON leur fils et frère* » 400 livres, deux couvertures et deux draps « *ainsi que trois robes de cadis de ce pays à l'usage des femmes* » de la belle famille. Nous voilà donc renseignés.
Mais nous pouvons en savoir plus... .

Trois ans plus tôt, le 17 mars 1603, « *Jean TEULON vieux de Malet* » a fait un testament[2]. Il y a désigné ses légataires : Pierre, David et Thomas ses trois fils non encore mariés, ses deux filles Jeanne et Marie respectivement épouses de Thomas SALLES et Pierre CARLE de Figayrolles, ses deux soeurs Peyronne et Alays mariées pour la première à Antoine PERIER (ou des PERIES) du mas d'Espériès, pour la seconde à André REDONEL « *de Prat Coustals paroisse d'Aulas* », sa belle-fille Françoise VIVENS femme de son fils Jean. Ce dernier est héritier « *et donataire tant de ses biens propres que de ceux de feue Antoinette JEAN sa femme* » . Voilà donc le nom de la mère de « notre » David TEULON.
Et si dans cette famille on veut trouver le grand-père, autre contrat de mariage, celui de Peyronne et d'Antoine DESPERIES[3] : elle est « *fille de feu Jean TEULON de Malet* » dotée par l'héritier son frère Jean. Jusque là donc trois générations de Jean : le grand-père, le père et le frère de David TEULON.
Peut-être ces trouvailles pourront-elles aider les généalogistes.
Comme le précise également le compoix, David TEULON est maître cardeur, ce qui indique un savoir-faire reconnu qu'il peut transmettre.

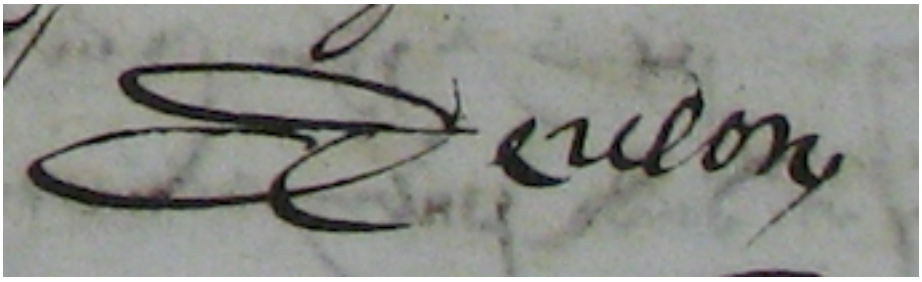

Signature de David TEULON

« ***… pour Suzanne VILLARETTE sa femme*** ».

Si les « David TEULON » sont nombreux à Valleraugue et alentour, c'est aussi le cas des « Suzanne VILLARET » : pas moins de trois, voisines directes, portent ce nom dans le même pâté de maisons. L'une est mariée à Pierre MARTIN, l'autre à Pierre GRAIL « *vieux* » - nous le savons déjà - et la troisième donc à David TEULON. Une bonne raison à cela : les trois dames sont de la même famille. Nous avons déjà évoqué la même origine pour les maisons de Pierre MARTIN et Pierre GRAIL vieux, apportées en dot par leur Suzanne respective. C'est aussi le cas de celle de David TEULON.
Il est donc temps de récapituler, et pour cela revenons sur ce que nous avons dit à propos de la maison de la famille MARTIN.
Dans la deuxième moitié du 16e siècle Antoine VILLARET et Anne ANTHERIEU de Valleraugue ont deux enfants, Thomas et Anne[4].
A l'occasion de leurs mariages respectifs (Thomas avec Marie C(H)ARLES[5]et Anne avec Jean VILLARET[4]), ceux-ci reçoivent chacun une maison venant de leur mère.
Nous le savons aussi, Thomas devenu veuf se remarie en février 1591 avec Marie SALLES[6] et une petite Suzanne naît juste avant le décès de son père qui lui laisse par testament[7] « *une sienne maison d'haut en bas assise au présent lieu de Valleraugue, près le four* » : celle qu'il a reçue de sa mère Anne ANTHERIEU ; elle fera donc partie de la dot de « *Suzanne VILLARET femme de Pierre MARTIN* » : première maison.
De leur côté Anne et Jean VILLARET ont cinq enfants, parmi lesquels deux filles portant le même prénom que leur cousine : Suzanne. En décembre 1587[4] la plus âgée épouse le cardeur Pierre GRAIL « *vieux* » apportant avec elle la maison que sa mère avait elle-même reçue en dot, nous en avons parlé à propos de Pierre GRAIL : deuxième maison.

2021 - Emplacement de la maison, près de la traverse du canal (porche)

Reste la troisième demeure et la dernière des « *Suzanne VILLARET* ». Sœur de la précédente, elle est sans aucun doute bien plus jeune puisque c'est en 1606 qu'elle se marie à son tour avec notre David TEULON[1]. En plus d'une robe, de deux « *flessades laine et deux linceuls toile* » auxquels s'ajoutent 600 livres, ses parents lui donnent « *la moitié entière des biens* » se réservant la jouissance de l'autre moitié leur vie durant. En contrepartie le jeune couple devra vivre, « *faire feu et pot commun* » avec eux, comme il est de coutume. C'est donc dans la maison VILLARET qu'ils s'installent et qu'ils resteront ensuite, justifiant ainsi l'intitulé de l'article du compoix : « *Me David TEULON pour Suzanne VILLARET sa femme.* ». Et de trois !

Leurs enfants

Le 4 février 1650, Suzanne VILLARET, veuve et malade, fait son testament[8] :
« *cinq sols aux enfants de feue Françoise TEULON sa fille femme de Pierre CARLE de Valleraugue* » et confirmation de la donation qu'elle lui a faite lors de son mariage, mêmes somme et confirmation pour Antoine son fils, époux de Marie PERIER.
Son autre fils Pierre, très présent durant sa maladie, n'est pas encore marié. Aussi lui lègue-t-elle « *trois pièces de terre chastagnetz au terroir de Valleraugue* ». Jusqu'à son mariage, il demeurera dans la maison où l'héritier lui donnera « *une chambre ou membre pour travailler de son métier* ».
Enfin cet héritier est « *son fils et donataire* » David TEULON.

Que deviendront-ils ?

- David, cardeur lui aussi, épouse Marguerite MOURGUES. Pas de trace de leur contrat de mariage, en revanche leurs deux testaments nous sont parvenus, datés de 1664 pour Marguerite MOURGUES[9] et de 1669 pour David[10]. Trois enfants mentionnés : Antoine l'héritier, Jeanne et Marie.
- Françoise, déjà décédée en 1650[8], était la femme de Pierre CARLE de Valleraugue, nous le savons.
- Une autre fille, Marie, épouse Pierre MEJAN fils de « *feu Pierre et de Jeanne SALLES de la Bécède* » en 1641[11]. Pas de trace d'elle dans le testament de Suzanne VILLARET. Peut-être est-elle morte sans postérité...

- Antoine s'est marié en 1644 avec Marie PERIER, fille de Jean et de Marie GARDIES[12].
- Enfin en 1654 Pierre épouse Marie LAUNE, fille de Jacques et Jeanne PORTALIER[13].

Voilà peut-être quelques pistes pour y voir plus clair dans la descendance de cette famille TEULON, originaire de Malet.

Quant à la maison …

Le 20 novembre 1675, un contrat de mariage est conclu entre Jeanne TEULON fille de David et de Marguerite MOURGUES, et « *Jean MILLANGES, cordonnier, fils d'Antoine et de feue Suzanne MARTIN* »[14].

La dot constituée à la mariée par son frère Antoine se monte à 300 livres : 150 livres payables dès les noces, et 150 livres neuf ans plus tard. C'est long … Donc en attendant « *la dite Jeanne jouira pour l'intérêt de la dite somme la cuisine basse de la maison dudit TEULON et la boutique de la dite maison, celle que le sieur Jean V... tenait en arrentement* » c'est à dire en location. Cette disposition explique sûrement le fait qu'en 1676 Jean MILLANGE, l'époux de Jeanne, paie 1 sol 6 deniers des 3 sols 4 deniers dus au total pour la maison[15].

Références

1) Me J. LIRON	2E73/191	vue 17, f. 16	21/01/1606	
2) Me J. LIRON	2E73/187	vue 142, f. 141	17/03/1603	
3) Me A. LIRON	2E73/158	vue 12, f. 11	21/04//1561	
4) Me J. LIRON	2E73/170	vue 220, f. 218	03/12/1587	CM Suzanne Villaret*Pierre Grail
Dans le même acte mention du CM de ses parents : Anne Villaret* Jean Villaret : donation de la maison, v. 222, f. 220.				
5) Me DE BROA	2E73/278	AD 30	07/06/1587	
6) Me J. LIRON	2E73/174	vue 82, f. 81	23/02/1591	
7) Me J. LIRON	2E73/175	vue 333, f. 332	13/09/1592	
8) Me G. LIRON	2E73/230	vue 40, f. 38	04/02/1650	
9) Me MICHEL	2E73/379	vue 252, f. 248	14/09/1664	site Brozer
10)Me D. LIRON	2E73/249	relevés Du Guerny	21/08/1669	
11)Me G. LIRON	2E73/221	vue 51, f. 51	04/03/1641	
12)Me J. DELAPIERRE	2E73/342	vue 21, f. 15	15/02/1644	
13)Me A. CARLE	2E73/415		06/06/1654	
14)Me MICHEL	2E73/389	vue 239, f. 248	20/11/1675	site Brozer
15)Vérifications V14-339				

*

Me Pierre GRAIL plus jeune

Tome 1-232..

Cardeur puis marchand

Muance 1-116..

« *près le pont de la Fon* »

Vérification .

Conjoint : Marie LIRON

[61] maison d'habitation

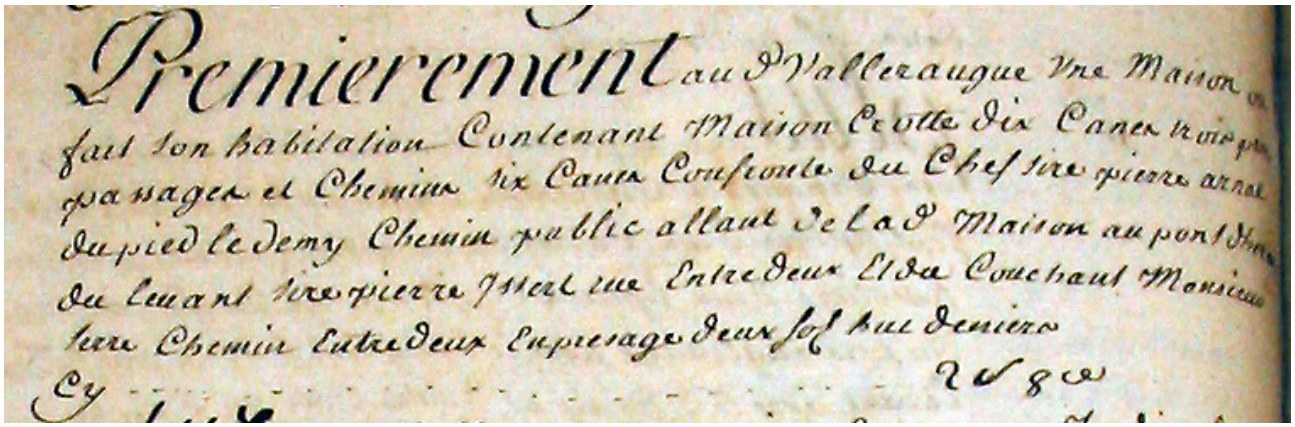

Premierement au d Valleraugue Vne Maison ou fait son habitation Contenant Maison Crotte dix Canes trois pans passages et Chemins six Canes Confronte du Chef sire pierre arnal du pied le demy Chemin public allant de la d Maison au pont d'Hérault du leuant sire pierre Issert rue Entredeux Et du Couchant Monsieur serre Chemin Entredeux Enpresage deux sol huit deniers

Cy . . . . . 2 s 8 d

P*remièrement au dit Valleraugue une maison d'habitation ou fait son habitation contenant de maison crotte dix canes trois pans (41,5 m²) , passage et chemins six canes ; confronte du chef sire Pierre ARNAL, du pied le demy chemin public allant de la dite maison au pont d'Hérault, du levant sire Pierre ISSERT rue entre deux et du couchant Monsieur SERRE chemin entre deux. En présage deux sols huit deniers.*

« Me Pierre GRAIL plus jeune »

« *Plus jeune* » en effet, précision importante puisque dans le quartier habite aussi « *Pierre GRAIL vieux* ».

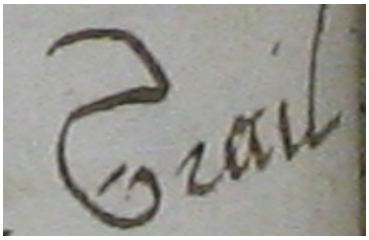

Oncle et neveu, originaires du mas de Berthézène, fils de Pierre GRAIL et Valence PINTARD pour l'oncle frère de l'héritier Jacques, fils de ce Jacques et de Peyronne SALLES pour le neveu qui porte le prénom de son grand-père. Quelques années et une signature les séparent, celle de notre « *Pierre GRAIL plus jeune* » au bas des actes tandis que son oncle est « *illettéré* ».

Faisons donc plus ample connaissance.

Du cardeur au « *sire* »

Trois actes successifs témoignent de cette évolution.

Les deux premiers sont de la même année 1609 : le 21 juin[1] il paie le droit de lods dû pour la maison qu'il vient d'acheter. Le notaire écrit « *Pierre GRAIL cardeur à laines fils à Jacques du mas de Berthézène* ».

Quatre mois plus tard, le 25 octobre[2], son père et son frère lui versent en dot la part qui lui revient sur les biens familiaux. S'il est toujours présenté dans l'acte comme « *cardeur à laines* », Me LIRON écrit en titre « *Constitution de dot de Pierre GRAIL marchand de Valleraugue* ».

Enfin lorsqu'il dicte ses dernières volontés en juin 1646[3], c'est le « *testament de* ***sire*** *Pierre GRAIL marchand de Valleraugue »* qu'établit le notaire.

Belle évolution professionnelle qu'il partage avec quelques autres artisans déjà rencontrés : André MOURAT[4], sire Jean SALLES[5], tous deux cardeurs à leurs débuts, ou encore sire Pierre MEJANEL[6] d'abord muletier, et Antoine MANOEL[7], un temps couturier. Tous ont pu élargir leur horizon grâce à plusieurs facteurs selon les cas : liens familiaux, contacts ... et toujours des moyens financiers plus conséquents autorisant l'aventure.

Marchands : on n'insistera jamais assez sur leur rôle et leur importance tant pour l'économie que plus généralement pour l'évolution de la société au sortir du Moyen-Age. En même temps que les marchandises, lors des contrats et sur les foires ce sont des contacts, des rencontres, des échanges de savoir-faire et d'idées,

et pour la génération suivante une perspective d'éducation assurée grâce à la volonté et aux écus de leurs pères.
Quel est son champ d'activité ? Vraisemblablement la laine et ses productions étant donné son premier métier de cardeur. Mais nous n'avons pas à ce jour trouvé d'actes en faisant état.
En revanche ses moyens lui permettent d' « investir » dans le système du fermage pratiqué sous l'ancien Régime. Nous l'avons déjà présenté dans le livre 3 à propos de sire Barthélémy LIRON[8], rappelons ce qu'il en est.
Le propriétaire d'un bien foncier ou d'un droit lié à celui-ci pouvait en remettre « *à ferme* » la gestion et la perception des revenus qui en provenaient à un tiers, moyennant l'avance par ce dernier du montant global estimé de ces revenus. Ce « *fermier* » ou encore « *rentier* » récupérait ensuite son investissement en lieu et place du propriétaire. Durée du contrat : généralement de un à six ans ans selon le cas et les sommes concernées. Pour le propriétaire, rentrée d'argent assurée et soucis de gestion évités, surtout lorsqu'il n'est pas sur place. Pour le fermier, appelé aussi rentier, récupération des fonds engagés avec perspectives de bénéfices sur le terrain, grâce à la vente des récoltes notamment ou à la majoration du prix appliqué.
Et c'est toute une pyramide qui s'organise avec ce marché fort lucratif : le « *rentier principal* » qui a conclu l'affaire avec le propriétaire, divise le tout et délègue à son tour, morceau par morceau, à des « *sous rentiers* » moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Le système fonctionne en cascade, chacun y trouve son intérêt, les biens fonciers sont gérés et les terres entretenues, d'autant mieux que ceux qui en ont acquis le droit sont sur place et ont tout intérêt à les rentabiliser. Ainsi, associé aux sires Barthélémy LIRON et Jean ARNAL pour une mise financière plus conséquente, notre marchand participe-t-il à ce système. Un exemple : le 6 juin 1638[9] notre trio de « fermiers » confie pour six ans à Jean CREGUT la « *sous afferme du péage de la draille de Bonpérier et Aire de Côte dépendant de la baronnie de Meyrueis*» moyennant 32 livres par an.

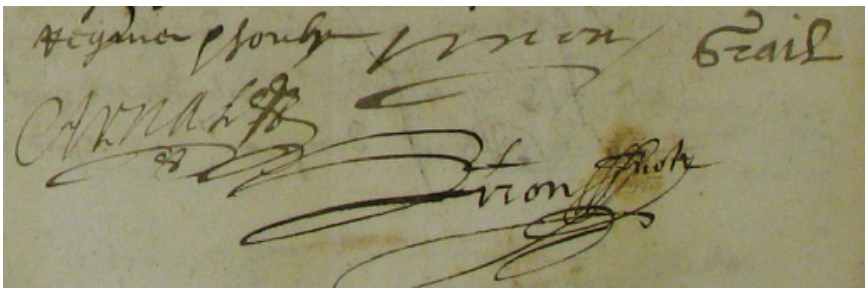

6 juin 1638 : signatures des trois « sires fermiers » et du notaire.

De QUI ont-ils donc acquis ce droit ? Le titre de cet acte nous le dit : le baron de Meyrueis n'est autre que le roi de Navarre donc le roi de France depuis Henri IV. Or, aux confins du royaume de Navarre ou du royaume de France, ces terres sont loin de leur seigneur : le fermage est alors tout indiqué.
Autre mission : *« comme fermiers de sa Majesté des droits de lods et de cens* », ils perçoivent également ces deux impôts dus lors de tout achat par l'acquéreur, non pas au propriétaire vendeur, mais au seigneur qui a le bien concerné sous « *sa directe* ». Système complexe hérité de la féodalité et que nous avons déjà expliqué dans le texte consacré à Barthélémy LIRON[8] : en cette fin du 16e siècle et début du 17e persiste en effet un double niveau de propriété foncière, hérité donc du système féodal antérieur et assorti de droits respectifs accompagnés bien sûr de redevances et de taxes. Ainsi pour une même terre, la « *propriété éminente* », encore appelée « *la directe* » : celle du seigneur, qui n'exploite pas sa terre (au Moyen Age, un seigneur en aurait perdu ses titres de noblesse), et la « *propriété utile* » : le nom l'indique, elle concerne cette fois celui qui acquiert la terre, l'exploite et en recueille les fruits. Chacune des deux a ses droits et ses devoirs : le seigneur en tant que « *propriétaire éminent* » ne peut pas décider un jour de reprendre pour lui le domaine « *utile* », ni agir aucunement sur son amélioration ou entretien, seul le propriétaire « *utile* » administre son fonds comme il l'entend, le lègue en succession, le loue ou le vend selon son ses besoins ou son choix.
En revanche, si elle n'est finalement devenue par certains côtés que symbolique, souvenir de l'ancien temps, la « *propriété éminente* » s'accompagne de droits fiscaux, qui sont eux bien réels. Deux redevances essentiellement : le cens, reconnaissance de la sujétion au seigneur, fixé une fois pour toutes, payable chaque année et perpétuellement (d'où le nom de « *censive* » pour le domaine auquel il s'applique, mais aussi employé parfois en lieu et place de « *cens* »), et le lods payable au seigneur lors de chaque vente par le nouvel acquéreur, un droit de mutation en somme.

Ainsi en 1637 Pierre COMBES achète à Guillaume NADAL une maison à Valleraugue pour 130 livres. Le 29 juin de l'année suivante[10], sires Pierre GRAIL, Jean ARNAL, Barthélémy LIRON et le notaire Jean LIRON, en temps que « *fermiers de sa Majesté*» reçoivent ces deux impôts du nouveau propriétaire (« utile») puisque la « *maison se tient et relève de la directe seigneurie de Sa Majesté comme baron de Meyrueis* ».
Pour acquérir « *à ferme* » de tels droits, il faut des associés et une bourse bien remplie, ce qui est le cas de « *sire Pierre GRAIL* ». Faisons plus ample connaissance.

2021-Traverse de la Taverne, maison de gauche.

De Berthézène à Valleraugue : la famille de Pierre GRAIL.

Le 25 octobre 1619[2] « *Jacques et autre Jacques GRAIL père et fils du mas de Berthézène (...) sachant Pierre GRAIL cardeur à laines leur fils et frère (...) s'être colloqué en mariage avec Marie LIRON fille de Me Jean LIRON notaire royal (...) et lui être dû et appartenir sur leurs biens par droit de nature et légitime, et à ce qu'il se puisse mieux entretenir et supporter les charges du mariage* (...) » lui constituent une dot de 425 livres. Belle somme. Nous ne possédons pas ce contrat de mariage pour apprécier la dot de la mariée, mais celui de sa soeur Françoise deux ans plus tard nous donne une indication : celle-ci reçoit 500 livres et trois robes. Sensiblement la même somme pour Marie sûrement. Les jeunes époux ne sont donc pas dans le besoin.
Ils ont aussi un toit : en juin de cette même année, Pierre GRAIL a acheté à Thomas SERRE, pour 575 livres, la maison « *où demeure Salvand ANGLIVIEL hôte* ». Les indications de voisinage et la situation sont claires : il s'agit de la maison désignée dans le compoix[11].
Ils vont y élever cinq enfants : Magdeleine, Marie, Jean l'héritier, David et Guillaume[3]. « *Sire Pierre GRAIL* » meurt en juin 1646[3], sa femme lui survivra jusqu'en décembre 1661[12].

La suite ?

En 1629, Magdeleine épouse Jean MEJAN, fils de feu Matthieu et de Jeanne CARLE[13]. Elle décède avant 1646[3], en laissant deux enfants : Jean et Jeanne. Bien plus tard, en 1657, un acte nous apprend le mariage de Marie avec Pierre SERRE, fils de feux Antoine et Marguerite DELAPIERRE[14]. Guillaume teste en 1667[15]. Il reste David et Jean, l'héritier désigné.

Jean est « *capitaine* » c'est à dire vraisemblablement chargé de veiller à l'ordre public et au respect des règles établies, tel le contrôle des poids et mesures en vigueur à Valleraugue pour ne citer qu'un exemple. Désigné par son père comme héritier et donataire, il doit faire un beau mariage : le 25 avril 1646[16] contrat est en effet signé entre « *capitaine Jean GRAIL fils de sire Pierre GRAIL et de Marie de LIRON de Valleraugue et demoiselle Jeanne DE PERIER fille de feu noble Pierre DE PERIER seigneur de l'Elze et de demoiselle Charlotte de BERENGUIER, de Barre* ». Hélas Jean est malade, « *l'événement de sa santé est incertain, les médecins ayant perdu l'espérance de la guérison à cause d'une phtisie et d'une fièvre lente* (...) ». Il annule donc le mariage et rend sa parole à sa fiancée[17]. Il ne se remettra pas puisque Marie LIRON en 1661 fait état des « *pactes exposés dans les testaments de Pierre et Jean GRAIL ses feux mari et fils*[12] »
Selon ces « *pactes* » l'héritier est désormais David GRAIL. En mai 1665[18] il épouse Bernardine MEJANEL.
Ici s'achève le récit de vie de « *sire Pierre GRAIL* ». Peut-être la découverte d'autres actes aidera-t-elle à le compléter.

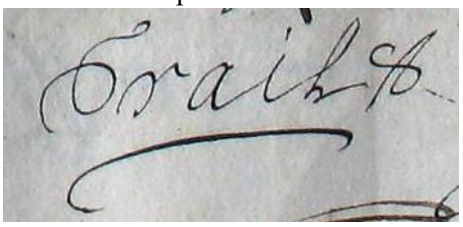

Signature de David GRAIL, juin 1657.

Références

1) Me J. LIRON	2E73/194	vue 296, f.295	21/06/1609	
2) Me J. LIRON	2E73/194	vue 379, f.374	25/10/1609	
3) Me G. LIRON	2E73/226	vue 192, f.190	02/06/1646	
4) *1625 Compoix de Valleraugue...* livre 1, p.29. Françoise Nounou Serre, Gilles Fournier, mars 2018.				
5) *1625 Compoix de Valleraugue...* livre 2, p.7. id.				
6) *1625 Compoix de Valleraugue...* livre 2, p.20. id.				
7) *1625 Compoix de Valleraugue...* livre 2, p.51. id.				
8) *1625 Compoix de Valleraugue...* livre 3, p.79. id.				
9) Me G. LIRON	2E73/218	vue 180, f.179	06.06/1638	
10) Me G. LIRON	2E73/218	vue 184, f.183	29/06/1638	
11) Me J. LIRON	2E73/194	vue 296, f.295	21/06/1609	
12) Me G. LIRON	2E73/241	vue 310, f.307	05/12/1661	Site Brozer
13) Me J. DELAPIERRE	2E73/324	vue 156, f.145	27/09/1629	
14) Me G. LIRON	2E73/237	vue 192, f,120	19/06/1657	Site Brozer
15) Me TEULON	2E73/266	AD 30	19/01/1667	
16) Me CHAMBOUNET	3E/639	not. Barre des Cévennes	25/04/1646	relevés Du Guerny
17) Me P. COMBET	3E/954	not. Barre des Cévennes	06/10/1646	relevés Du Guerny
18) Me G.LIRON	2E73/245	not. Valleraugue	12/05/1665	relevés Du Guerny

*

Sire Pierre ARNAIL(ARNAL)

Tome 1-88

marchand de Valleraugue

Muance 1-21

"sous la place publique"

Vérification 1-740

Conjoint : Madeleine LIRON

« sire Pierre ARNAIL marchand de Valleraugue »

[56] ***maison d'habitation sous la Place publique***

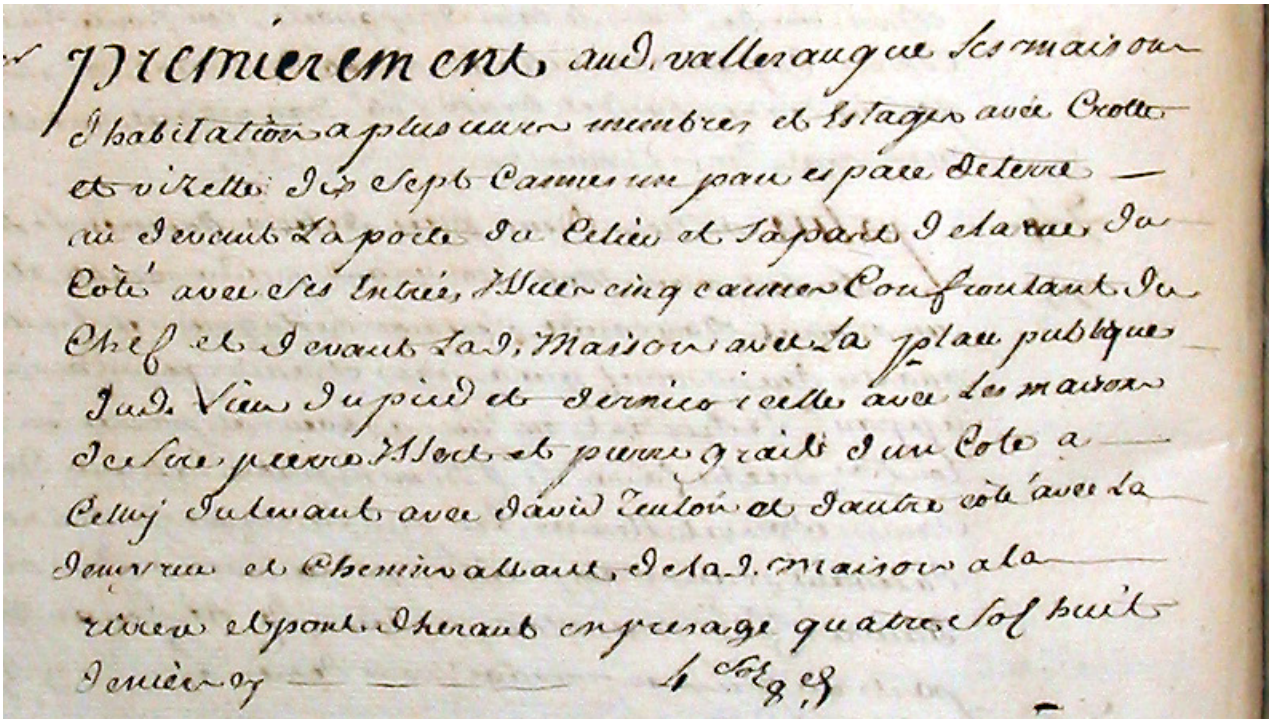

Premièrement au dit Valleraugue ses maisons d'habitation à plusieurs membres et étages avec crotte et vizette dix sept cannes un pan (68,5 m²)*, espace de terre au devant la porte du cellier et sa part de la rue du côté avec ses entrées issues cinq cannes* (20 m²)*, confrontant du chef et devant la dite maison avec la place publique du dit lieu, du pied et derrière icelle avec les maisons de sire Pierre ISSERT et Pierre GRAIL, d'un côté à celuy du levant avec David TEULON et d'autre côté avec la demy rue et chemin allant de la dite maison à la rivière et pont d'Hérault. En présage 4 sols 8 deniers.*

[57] maison traversière joignant la place publique

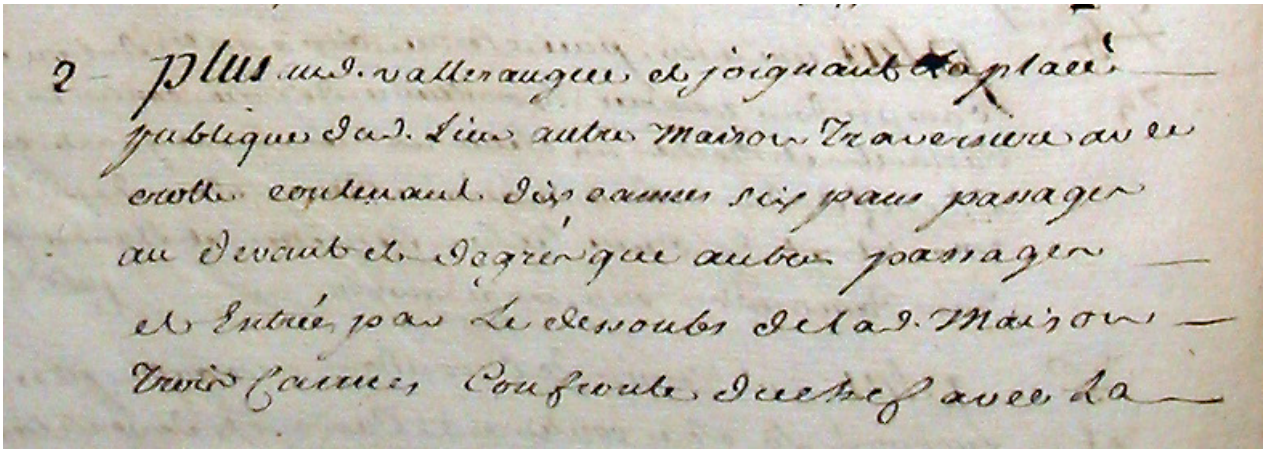

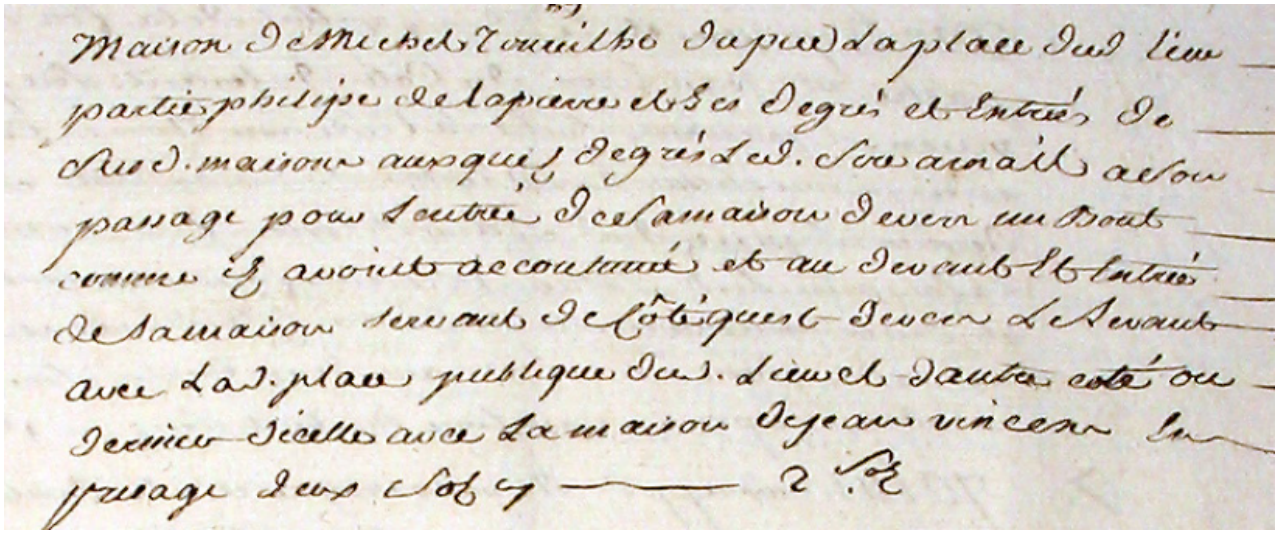

Plus au dit Valleraugue et joignant la place publique dudit lieu autre maison traversière avec crotte contenant dix cannes six pans (43 m²), passage au devant et degrés que autres passages et entrée par le dessous de ladite maison trois cannes (12 m²), confronte du chef avec la maison de Michel TOUREILLE, du pied la place dudit lieu, partie Philippe de LAPIERRE et ses degrés et entrées de sa dite maison auxquels degrés le dit sire ARNAIL a son passage pour l'entrée de sa maison devers un bout comme il avait accoutumé, et au devant et entrée de sa maison servant de côté qu'est devers le levant avec la dite place publique dudit lieu, et d'autre côté ou derriere icelle avec la maison de Jean VINCENS. En présage 2 sols.

Nous voici arrivés devant la maison de Pierre ARNAILH, ou ARNAL.
Cinquième parmi les plus nantis de Valleraugue selon le compoix, il est aussi l'un des douze marchands du lieu. L'activité pratiquée le plus souvent de génération en génération est lucrative, chacun à son tour apporte sa pierre à l'entreprise familiale, tisse ses réseaux au fil des mariages et assure ainsi aux siens position et promotion sociales : pas étonnant donc que six de ces marchands avisés figurent parmi les dix plus riches propriétaires fonciers de Valleraugue. Dans le même temps ils ont un rôle indispensable dans le développement de l'économie locale essentielle à une communauté dont ils sont aussi les banquiers.
Lorsque les actes notariés nous en fournissaient la matière, nous avons déjà évoqué ces réalités en croisant tel ou tel de ces « *sires* » au cours de nos promenades, voire dans ce quatrième livre. Il est temps maintenant de rassembler nos trouvailles et de dépasser les parcours individuels : aux côtés de Pierre ARNAL en effet nous retrouvons à plusieurs reprises certains de ces marchands déjà rencontrés : l'union fait la force et l'association l'efficacité. De quoi faire le point sur les activités des « *sires* » de Valleraugue en ce début du 17e siècle, en laissant aux historiens les analyses bien plus documentées et approfondies que cela mérite amplement.

Les douze marchands de Valleraugue

Un titre, une position
Avant d'aller plus loin, observons ce terme de « *sire* », indissociable de leurs activités : le mot nous informe déjà sur la considération dont ils jouissent. Issu du même nom latin que « seigneur », il attribue de l'importance à celui qui le porte. Même si son sens a glissé au fil du temps du titre féodal au titre honorifique des grands bourgeois puis à celui de Monsieur (témoin le dictionnaire Robert), il n'en souligne pas moins et toujours la place de choix de celui qu'il désigne.

L'union fait la force
Or cette importance est accrue par la réunion des forces financières. Pour emporter un gros marché ou traiter à plus grande échelle lorsque c'est nécessaire, en hommes d'affaires avisés nos marchands s'associent : réalisme et efficacité. Davantage de fonds sur la table, plus de garanties pour le vendeur tandis que l'entente est dûment précisée dans ses moindres détails chez le notaire : les bons comptes ont toujours fait les bons

amis... et encore plus quand on est en famille : en effet, mariages aidant dans un même milieu, on se retrouve souvent entre « *sires* » lors des réunions familiales !
Ainsi lorsque Pierre ARNAL achète 104 cestiers de « *blé* » à Barthélémy VALLAT seigneur de Comeyras et habitant Meyrueis, il le fait aux côtés de Pierre JEAN, son beau-frère, et d'Etienne ARNAL son cousin[1].
Autre beau-frère : Jean SALLES avec lequel il fait très souvent équipe. Et lorsqu'il s'agit en 1598 de trouver des fonds[2], c'est mandaté par Jean BOSQUET - beau-frère encore - et Pierre ISSERT qu'il se rend à Sumène, tandis qu'en 1618 et pour la même raiso
n il ira à Ganges pour lui et ses deux associés Adam CARLE et Jean SALLES[3]. Nombreux sont les actes…

Les secteurs d'activité
Laine et céréales : voilà les deux domaines favoris de nos marchands.
Et tout honneur à tout seigneur dans l'économie cévenole des 16e et 17e siècles : la laine, avec l'industrie manufacturière textile qu'elle engendre. Nous avions déjà abordé ce sujet dans le deuxième livre à propos justement de Jean SALLES, rencontré dans la rue Neuve[4].
Présent depuis le Moyen-Age, le travail de la laine domine en effet largement les activités dans le bas Languedoc et les Cévennes durant la première moitié du 17e siècle, avant le règne de la soie. (Nous nous référons ici au début de l'étude faite par Mme Line Teisseyre-Sallmann archiviste paléographe et maître de conférence, déjà citée dans le cahier 2[5].) En effet la terre cultivable est rare dans ces montagnes, l'homme a dû se battre à grand renfort de traversiers pour la conquérir : peu de ressources agricoles donc. Pour vivre, il n'a pu compter que sur lui-même et son travail, développant dans chaque foyer des activités complémentaires qui lui ont apporté au fil des décennies un savoir-faire artisanal confirmé. Cette population constitue ainsi un réservoir de main d'oeuvre abondante et experte. L'essor industriel va donc naître de la volonté de survie dans un milieu qui ne nourrit que parcimonieusement ses habitants, et les activités manufacturières vont se répartir en se diversifiant dans les bourgs montagnards proches des centres drapiers importants du piémont.
Or Valleraugue possède quelques atouts : une administration bien organisée avec ses deux consuls désignés parmi les notables, assistés d'un conseil, une Cour Ordinaire de Justice composée de trois membres : juge, procureur et greffier, un réseau de chemins muletiers développé pour assurer l'indispensable communication vers le nord et ses terres plus riches où l'on se fournit en matières premières, vers le sud, le piémont, les plaines littorales, les villes, leurs marchés et leurs foires, où l'on écoule et échange les produits manufacturés. Par la draille on gagne Sumène, puis Ganges, centre drapier important. Dans le premier tome du compoix, pas moins de dix muletiers recensés parmi les propriétaires, rien qu'à Valleraugue même et dans ses alentours immédiats tels le mas Carle ou le faubourg du pont du Clarou !
Plus tard, en 1692, une première enquête est menée par l'inspecteur des Manufactures de la Généralité de Montpellier, sur ordre du Contrôleur général des Finances[6]. Son but : évaluer le développement industriel urbain en Bas Languedoc oriental et cévenol. Localité par localité, sont répertoriées manufactures, productions et main d'œuvre ainsi que les sites de débit. Valleraugue y figure comme lieu de « *fabrique de cadis* », avec « *720 pièces* (sur quelle durée ?), *32 maîtres, 44 métiers* ».
Toute cette activité est entretenue par un ensemble d'artisans chevronnés qui assurent les étapes de la fabrication, notamment les cardeurs et les tisserands : toujours selon le compoix au moins vingt-huit pour les premiers et dix-sept pour les seconds dans le même périmètre assez restreint. On carde d'abord à domicile, mais les habitations sont petites, les activités domestiques y côtoient l'activité professionnelle, les enfants jouent près des cardes ou du métier à tisser au milieu des ballots de laine. Peu à peu donc les artisans se regroupent à deux ou trois et louent un local : début des ateliers . Nous avons rencontré le cas dans notre premier livre[7].

Et nos marchands, dans cette effervescence économique ?
D'abord ils achètent la laine. A Meyrueis Pierre de VALLAT seigneur de Comeyras la leur vend en grosses quantités : les troupeaux sont bien plus nombreux sur le causse. On compte en quintaux, équivalant chacun à 50 kilos. En octobre 1617 ce sont ainsi « *210 quintaux laine surge et 30 quintaux anisses* » que le trio Pierre ARNAL, Jean SALLES, Adam CARLE achètent à Pierre VALLAT en même temps que céréales et fromage[8].
Durée du marché : six ans. Divers états de laine proposés, poids et prix variant en fonction de ceux-ci : « *surge* », elle est encore brute, chargée de son suint : il faudra l'en débarrasser, étape déjà franchie pour la « *laine des flots* » ou « *lavée* » dite « *nette* », donc plus légère et prête à la transformation, plus chère par

conséquent. Quant aux « *anisses* » ce sont des toisons d'agneau. Les muletiers se chargent ensuite du transport vers Valleraugue.
Sur place nos marchands la détaillent. Mais ils n'en ont pas fini pour autant. Deux situations rencontrées en effet : soit l'artisan paie en « *bonne monnaie* » et tire son propre profit de la laine, soit il rendra en contre-partie des pièces de drap tissées que notre marchand proposera à son tour dans sa « *boutique* », sur les foires ou à un « *sire* » plus gros que lui. La laine est le plus souvent vendue « *nette* », par sac d'un quintal. Valleraugue février 1607[9] : voici Jean DELAPIERRE Carpoix et Antoine SERRE qui viennent se fournir auprès de Pierre ARNAL et Jean SALLES : pour quatre quintaux, soit 200 kg, ils déboursent 200 livres. Calcul simple : 50 livres le quintal. Même prix pour les deux quintaux d'Antoine ANGLIVIEL. Mais parfois, le coût augmente. En 1614[10] Pierre PERIER de Taleyrac paie 60 livres le quintal, s'y ajoute le prix des sacs : 18 sous chacun. Bien sûr quand la laine est « *surge* », c'est moins cher : 28 livres le quintal pour Antoine ANGLIVIEL, Pol CARLE ou encore Pierre SALLES en 1617[11]. Nous voilà au fait des tarifs.
Quant au paiement en textile fini, il consiste en « *cadis de ce pays* », toujours « *burel ou gris* », toujours de la même largeur, celle du métier à tisser : quatre pans et demi de large soit 1mètre 25. Selon la commande les pièces seront plus ou moins longues : le minimum rencontré 12 cannes : 24 mètres. Prix : 34 sous la canne en 1618[12]. Rappelons que 20 sous font 1 livre.
Autre secteur d'activité favori : les céréales, toutes appelées le « *blé* ». Achetées elles aussi en grandes quantités par nos marchands le plus souvent sur le causse ou encore dans la plaine (témoin une vente de David YSSER établi à Aspiran), elles se partagent en froment, seigle et orge auxquels s'ajoute l'avoine pour les animaux. Part belle à l'époque pour le mélange froment-seigle , le « *mescle* » occitan.
Contribution essentielle donc de nos « *sires* » à la vie de la communauté, tant économique qu'alimentaire. Pour cela en cas de gros marchés il faut pouvoir augmenter les mises de fonds disponibles. Toujours associés nos marchands se mettent en quête de crédits. Qui a des moyens devient à son tour leur banquier : « *sire Pierre CAUSSE bourgeois de Sumène* » pour 200 écus[2], « *noble Simon d'Albignac habitant Peyrole* » pour 1600 livres[13], et c'est à Ganges que Pierre ARNAL, en son nom et ceux d'Adam CARLE et Jean SALLES, se rend en décembre 1618[3]. Sa mission : trouver 1200 livres.

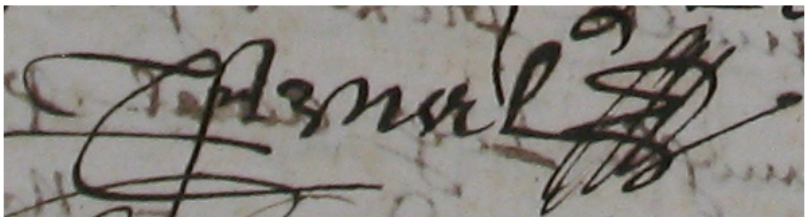

Le titre de ce paragraphe parlait d'effervescence … c'est en tout cas une très grande activité qui anime les rues et maisons de Valleraugue au temps du compoix.
Maintenant que nous connaissons mieux le « *sire* », il nous reste à faire plus ample connaissance avec l'homme.

<u>Pierre ARNAL et sa famille.</u>
Pour en arriver à lui ...
Selon diverses sources[14], notre marchand serait issu d'une famille noble de Lozère dont le château, la Devèze, se trouve dans la « *paroisse de Molezon, diocèse de Mende* » : en 1541 y vit l'arrière grand-père de notre « *sire* » : noble Etienne d'ARNAL. Il a deux fils. A l'héritier revient le domaine. Le cadet, Etienne comme son père, devra donc aller s'établir ailleurs, à Barre des Cévennes où il se marie. Troisième génération : son fils Jean s'installe à Valleraugue et y épouse Jeanne ROYRE en 1562[15]. Malheureusement le registre notarié contenant leur contrat de mariage a disparu. En tout cas ils sont les parents de Pierre ARNAL, issu donc – semble-t-il - de la branche cadette de cette famille. Le titre de noblesse, lui, serait resté à La Devèze avec la branche aînée.
Et le 14 juin 1587 Me DOULMET notaire à Sumène établit un contrat de mariage entre Pierre ARNAL et « *honnête demoiselle Madeleine LIRON* » fille de Pierre LIRON sieur du Mouna et petite-fille de Me Jean LIRON notaire à Valleraugue[16]. Pierre a également deux soeurs : Peyronne qui épouse d'abord Jacques CARLE[17] puis Pierre JEAN[18], et Marie femme de Jean BOSQUET[19] : deux beaux-frères que nous avons rencontrés en affaires aux côtés de Pierre ARNAL. Pour le troisième, « *sire* »Jean SALLES[20], il n'est autre que le mari de Jeanne LIRON, soeur de Madeleine.

Les enfants

Deux testaments successifs nous informent sur eux, grâce aux legs que leur font leurs parents.

D'abord, en 1628, celui de Pierre ARNAL lui-même[21]. Il cite une fille : Jacquette, et deux fils : Jean, son héritier, et Jacques encore trop jeune - comme Jacquette - pour avoir pris son envol mais qui pourra reprendre « *leur boutique de marchands* (…) *quand voudra et que sera d'âge compétent pour gagner sa vie*. »

En 1639 testament de « *Magdeleine de LIRON, veuve à feu sire Pierre ARNAILH* »[22]. Nous apprenons que Jacquette est désormais « *femme de sire David VIVEN* »[23] et que Jacques est mort. L'héritier est Jean.

Et après...

Il est des contrats en affaires comme en mariage, et les premières mènent souvent au second : en 1627, en Lozère, Jean ARNAL convole en justes noces avec « *Antoinette de VALLAT, fille de Jean, seigneur de Labro, et demoiselle Marthe de BRUNET* »[24]. Les familles se connaissent bien, nous le savons.

Cinq enfants (au moins) naissent : deux filles : Madeleine qui épousera Jean de MALEFOSSE seigneur de Carnac en Gévaudan[25], Jeanne qui deviendra la femme de Jean BOUSQUET « *écuyer* »[26], et trois fils : Pierre docteur en droit avocat au Vigan (l'ascension sociale est à l'oeuvre), Jacques et Jean.

Ce dernier mérite toute notre attention pour trois raisons.

La première se trouve dans le testament qu'il fait en 1685[27].

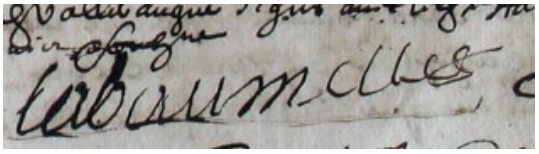

En tête de l'acte le notaire annonce : « *Testament du sieur de La Baumelle* », avant de préciser et détailler dans les premières lignes : « *Jean ARNAL sieur de La Baumelle fils à feu sire Jean ARNAL bourgeois de Valleraugue* ... ». Enfin le testateur signe : ce n'est plus ARNAL mais « LABAUMELLES ».

Ce nom de seigneurie a-t-il déjà été porté au début du 17e siècle par l'un des membres de la branche aînée demeurée en Lozère (ce que dit la généalogie de la famille ARNAL proposée en 1787) ? Rien ne permet de l'affirmer, nous ne le ferons donc pas. Seule certitude : Jean d'ARNAL, lui, l'utilise bel et bien en 1685.

La seconde raison est ainsi liée à la première : notre « *sieur de la Baumelle* » survit à son testament et se marie avec « *demoiselle Judith REFREGER* » fille de Jean et de Marie PASCAL[28]. Quatre fils naissent : Jean, Maurice, François et Jacques. Ce dernier, époux de Suzanne CARLE, mariera sa fille Suzanne à Jean ANGLIVIEL, devenant ainsi en 1726 le grand-père maternel de l'homme de Lettres Laurent ANGLIVIEL. Lorsque le besoin s'en fera sentir c'est ce nom DE LA BEAUMELLE que celui-ci ajoutera à son patronyme.

Troisième et dernière raison de notre intérêt pour Jean ARNAL, petit-fils de notre Pierre : le 21 octobre 1730 un arrêt du Conseil d'Etat le déclare noble d'ancienne extraction et issu d'Etienne ARNAL seigneur de La Devèze[14]. La décision est enregistrée le 5 juillet 1732 par la Cour des Comptes Aides et Finances de Montpellier. Pourquoi ? Retournons quelques années en arrière, lors de la révolte armée des Camisards. Le 28 juillet 1702[29], quatre jours après l'attaque au Pont-de-Montvert en Lozère, les troupes camisardes attaquent le château de La Devèze, demeure de la famille d'ARNAL revenue au catholicisme en 1609. Les d'ARNAL sont redoutés, leur château renferme un arsenal d'armes confisquées aux nouveaux convertis... Pierre d'ARNAL est tué ainsi que sa mère, son frère et sa soeur. Dès lors il nous reste des questions : cette branche aînée n'a-t-elle plus d'héritiers mâles en 1730 ? Ou s'agit-il (simplement)pour la famille de Valleraugue de voir sa « qualité » reconnue, et donc sa notabilité accrue, grâce au lien établi ? En tout cas elle fait valoir ses droits ... de même que ses écus, peut-être.

La maison de Pierre ARNAL

Ou plutôt **les** maisons, car le compoix en présente deux sur la place.

D'abord, comme il se doit, le domicile de la famille, et pour elle aussi un pluriel : « *ses maisons d'habitation* » car la bâtisse est« *à plusieurs membres et étages* » c'est à dire constituée de plusieurs corps de bâtiment, au moins sur deux étages, « *avec crotte et vizette* » : une cave voutée ouverte sur l'extérieur, et un escalier tournant inclus pour plus de confort en cas d'intempéries dans un tourelle bâtie en façade - signe extérieur d'une richesse certaine. Surface : 68,5m^2. C'est donc une grande maison pour l'époque à Valleraugue. Elle s'ouvre sur la place publique.

2021 "sous la place publique", à gauche : la maison entre les deux passages voutés

Tout près la seconde, façade Est vers la place. Elle est traversière, possédant donc deux entrées, et occupe 43 m^2. Est-ce là que « *sire* » Pierre ARNAL tient boutique ? En tout cas, nous savons qu'il l'a acquise en février1614 de l' « *écuyer* » Pierre NOGAREDE pour 300 livres[30].

Quant à l'origine de la première, nous l'ignorons. Pas de mention « *au nom de sa femme* » : elle est donc déjà dans la famille ARNAL depuis la génération précédente, celle de Jean ARNAL, le père de Pierre, venu s'installer à Valleraugue. Jean y a épousé Jeanne ROYRE : la maison était-elle dans la dot ? Nous l'ignorons aussi : le contrat de mariage ne peut être consulté. Dernière possibilité : elle a été achetée au cours de ces deux générations . Mais là encore aucun acte.

Saluons « *sire Pierre ARNAILH* » : ses associés et ses affaires l'appellent. Mais avant de le quitter, il nous reste à évoquer sa descendance. En effet en ce début du 17e siècle cette génération de notables, par sa gestion des affaires, des terres, des réseaux d'influence, et bien sûr ses moyens financiers grandissants, offre à ses successeurs en même temps que l'éducation la possibilité d'aller plus loin : l'ascension sociale est à l'oeuvre, les modèles évoluent. La famille de Pierre ARNAL de Valleraugue en est, comme d'autres, un bel exemple.

Cinq générations plus tard, elle compte en effet de belles réussites : un homme de Lettres ami de Montesquieu et des Lumières : Laurent ANGLIVIEL dit La Beaumelle, nous en avons parlé. Maurice, l'un des fils de Jean d'ARNAL et Jeanne REFREGIER est garde du roi, officier au régiment de Noailles. Ses trois fils appelés « les frères d'ARNAL » seront pour l'un baron de l'Empire autrichien en récompense de ses

talents militaires, pour le second abbé, passionné de sciences mécaniques et génial (mais malheureux) inventeur, quant au troisième « le chevalier d'ARNAL » très doué en mathématiques, il deviendra ingénieur militaire de renom. Tous sont nés à Valleraugue[31]. Pour ne citer qu'eux.

Références

1) Me J. LIRON 2E73/189 vue 522, f. 121 26/08/1604
2) Me J. LIRON 2E73/182 vues 461-462, f. 126-127 14/04/1598
3) Me J. LIRON 2E73/204 vue 14, f.13 03/12/1618
4) *1625 Compoix de Valleraugue 2* : *La rue Neuve*, p. 11. F. Nounou Serre, G. Fournier µ
5) *L'industrie de la soie en bas Languedoc aux 17e et 18e s.* L. Teisseyre-Sallmann. Mém. et doc. Ecole des Chartes n°44, Paris Ecole des Chartes, 1995.
6) *Statistiques des manufactures du royaume par Généralités, 1692-93, généralité de Montpellier.* Archives nationales G7 1685, pièce 89
7)*1625 Compoix de Valleraugue 1 : Le faubourg du pont du Clarou,* p.45. F. Nounou Serre, G. Fournier
8) Me J. LIRON 2E73/202 vue 281, f. 80 03/10/1617
9) Me J. LIRON 2E73/192 vue 266, f. 6 07/02/1607
10)Me J. LIRON 2E73/199 vue 500, f. 48 16/03/1614
11)Me J. LIRON 2E73/202 vues 224, 226, f. 23, 25 10/03/1617
12)Me J. LIRON 2E73/204 vue 6, f.5 25/11/1618
13)Me J. LIRON 2E73/199 vue 612, f. 157 10/10/1614
14)*Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines ...* Michel NICOLAS 1854 : Geneanet Bibliothèque généalogique, recherche : d'ARNAL Valleraugue : p.2 des résultats.
RAPIN-THOYRAS, sa famille ... étude historique suivie de généalogies 1866. Mêmes références, résultats : p.1
Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier, T.2, Louis de LA ROQUE, 1860. Mêmes réf. p.2
Tableau généalogique, historique,...de la noblesse, vol.5, WAROQUIER de MERICOURT, 1787 : idem, p.5
15)Me J. LIRON 2E73/159 registre absent 27/04/1562
16)Me F. DOULMET notariat de Sumène 14/06/1587
17)Me J. LIRON 2E73/179 vue 260, f. 253 30/07/1596
18)Me J. LIRON 2E73/184 vue 242, f. 237 24/06/1600
19)Me J.LIRON 2E73/175 vue 115, f. 114 02/03/1592
20)*1625 Compoix de Valleraugue 2 La rue Neuve*, p.7. F. Nounou Serre, G. Fournier.
21)Me J. DELAPIERRE 2E73/322 vue 51, f. 46 20/03/1628
22)Me G. LIRON 2E73/219 vue 87, f. 83 25/03/1639
23)Me J. DELAPIERRE 2E73/334 vue 59, f.60 06/02/1634
24)Me J. GELY notariat de Meyrueis 28/04/1627
25)Me G. LIRON 2E73/227 vue 207, f. 203 30/08/1647
26)Site Brozer 2E73/243 vue 293 20/11/1663
27)Me F. DELAPIERRE 2E73/356 vue 277 Brozer 28/02/1685
28)Me MANUEL notariat de Valleraugue CM : 29/05/1692, mariage : 08/07/1694
29)*La Guerre des Cévennes,* T.1, p. 197. Henri BOSC, Presses du Languedoc, juillet 1985.
30)Me J. LIRON 2E73/199 vue 280, f. 276 07/07/1614
31)Généanet, bibliothèque généalogique : recherche d'ARNAL Valleraugue Gard, voir référence 14.

*

Antoine VALDEYRON

Tome 1-232

cardeur

Muance 1-118

À la rue allant de la place au pont d'Hérault

Vérification 3-258

Conjoint : Suzanne BO(U)ISSON

« Antoine VALDEYRON fils d'autre Antoine, tant en son nom que de Suzanne Bouissonne sa femme et relaissée de feu Jean SERRE, succédente aux biens d'ycelluy »

[64] Maison d'habitation

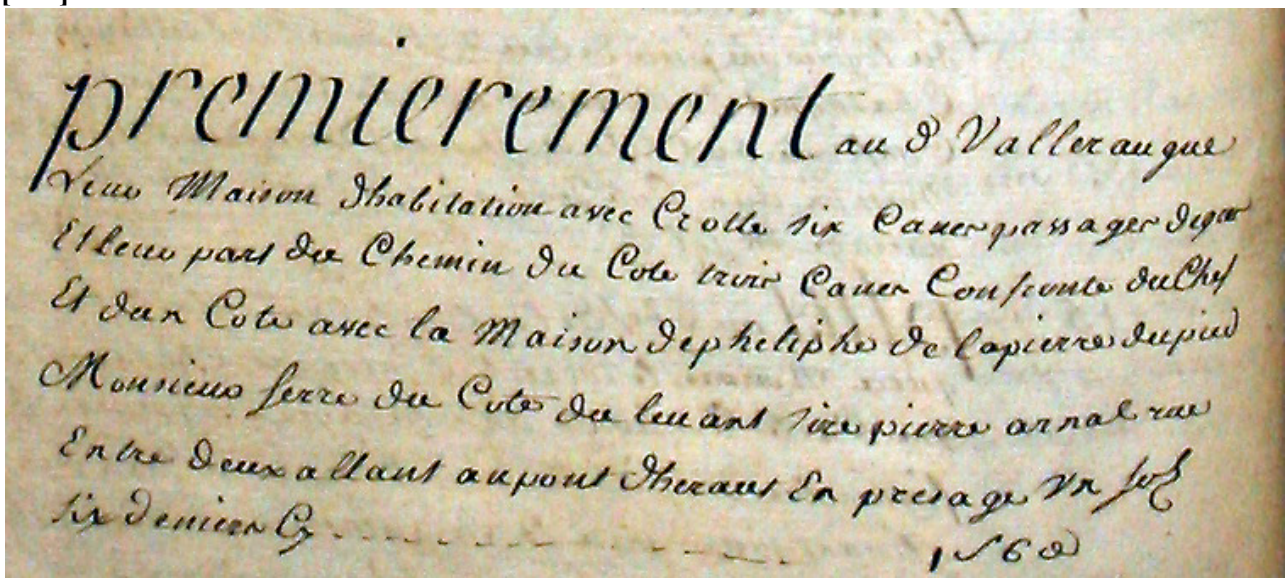
premierement au d Valleraugue
Leur Maison dhabitation avec Crotte six Canes passages degrés
Et leur part du Chemin du Cote trois Canes Confronte du Chef
Et dun Cote avec la Maison de phelipho de lapierre du pied
Monsieur serre du Cote du leuant sire pierre arnal rue
Entre deux allant au pont dheraut En presage vn sol
six deniers Cy 1560

Premièrement au dit Valleraugue leur maison d'habitation avec crotte six canes (24 m²), passages, degrés et leur part du chemin du côté trois canes (12 m²). Confronte du chef et d'un côté avec la maison de Philippe DELAPIERRE, du pied Monsieur SERRE, du côté du levant sire Pierre ARNAL, rue entre deux allant au pont d'Héraut. En présage un sol six deniers.

« Antoine VALDEYRON fils d'autre Antoine, tant en son nom que de Suzanne Bouissonne sa femme et relaissée de feu Jean SERRE, succédente aux biens d'ycelluy »

Un bien long titre en tête de ce nouveau relevé réalisé par l'équipe d'arpenteurs. Pas moins de trois noms mentionnés pour dire à qui appartiennent les biens et préciser leur origine. Antoine VALDEYRON, Suzanne BOUISSON (ou BOISSON) sa femme, jusque là rien que de très normal.
Mais aussi « *feu Jean SERRE* » dont elle est la veuve : « *relaissée* », et dont elle a hérité : « *succédente aux biens d'ycelluy* ». Bien plus qu'une précision supplémentaire, c'est la trace encore à vif pour les habitants de Valleraugue du tragique événement qui a bouleversé toute leur communauté quelques années plus tôt. Nous avons été amenés à l'évoquer déjà à deux reprises : dans les dernières pages de notre premier livre, puis dans celui-ci même à propos de la famille SERRE que nous venons de quitter. Nous n'en ferons donc pas à nouveau le récit. Rappelons juste qu'il s'agit de la violente altercation au cours de laquelle Jean SERRE est tué tandis que son frère Antoine est blessé, le 20 décembre 1616.

Qui est Antoine VALDEYRON ?

Fils d' « *autre Antoine* » (logiquement dit « *vieux* » par rapport à lui) et de Gaspare MICHEL de Valleraugue mariés en août 1583[3], il n'est pas le premier né de la fratrie qui compte trois filles : Jeanne, Anne et Isabeau, et deux autres garçons : Pierre et Jean, l'aîné et héritier[4].

Le contrat de mariage de ses parents nous apprend que son père Antoine VALDEYRON dit ce jour-là *"plus jeune* » - donc fils d'un autre Antoine - est « *natif de La Becède Bonpérier* »[3], un autre acte qu'il est « *couturier de Fenolhet* ». (Il gardera la métairie de « *Las Traux* » située au-dessous du Fenouillet).

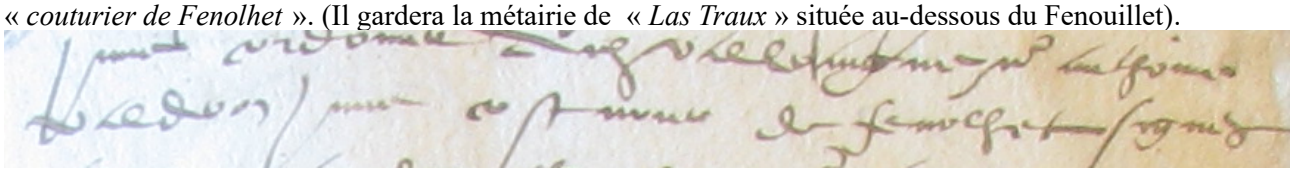

Février 1583 « (...) Me Anthoine Valderon jeune costurier de Fenolhet ... »

Par ailleurs une « *donation entre vifs pour Gaspare MICHELLE* »[3] faite à cette occasion par la mère et la grand-mère de la mariée nous permet d'en savoir plus sur la branche maternelle : Gaspare MICHEL est la fille de Catherine GRAIL et de « *feu Jean MICHEL* », lui-même fils de Gaspare TEULON et de « *feu Pierre MICHEL dit Rosel* », de Valleraugue. Le marié et son père signent l'acte : VALDERON et VALDEYRON, preuve d'instruction.

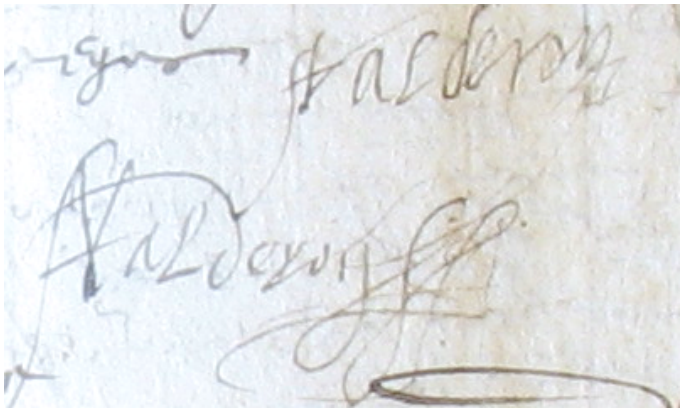

Août1583 : 2 signatures « Antoine VALDE(Y)RON » : le grand-père et le père d'Antoine VALDEYRON

Quant à notre Antoine, il exerce le métier de cardeur. Contrairement à son père et à son frère aîné Jean, il est illettré. Le 17 décembre 1620[5] il épouse Suzanne BOISSON fille de feu Pierre « *dit Boligou* » du mas Gibert d'Ardaillers et veuve de Jean SERRE. Ils testeront en 1644[6] pour elle et 1645[7] pour lui, laissant trois enfants Jean, Suzanne et Antoine, quatrième du prénom et héritier.

La maison...

Suzanne l'apporte en dot : elle fait partie des biens hérités de sa première union. En voici l'histoire.

Le mariage de Suzanne et Jean SERRE a été « *solempnisé en l'année 1611* », mais « *rédigé alors de main privée* », donc sans acte officiel devant notaire. Ce n'est qu'en novembre 1615 que Me LIRON dresse le contrat suivi d'une reconnaissance de dot faite par le marié à son beau-frère Antoine BOISSON[8] : « *145 livres* (…) *de laquelle somme en a reçu ci devant 100 livres qu'il a dit avoir employées à l'achat d'une maison au présent lieu* ». En effet en juin 1615[9] cette acquisition a été entérinée par un acte : Jean SERRE paie ce jour-là les lods et cens dus pour l'achat fait de Thomas de SERRE d' « *une maison de deux étages assise au présent lieu, confrontant du devant avec la place publique, du derrière avec la maison de Philippe DELAPIERRE acquise de Pierre NOGAREDE, du midi avec le courtiel dudit Thomas SERRE, et du septentrion avec les degrés de la maison dudit LAPIERRE.*» Il s'agit bien de la maison présentée dans le compoix, désormais celle de Suzanne et son second mari Antoine VALDEYRON. D'ailleurs en janvier 1629[10] ce dernier vend au voisin Philippe DELAPIERRE le droit de hausser un mur appuyé contre celle-ci.

Ainsi cette maison est-elle revenue à Suzanne BOISSON puisque c'est une partie de sa dot qui a permis de l'acheter. Elle en a hérité à la mort tragique de son premier mari et l'a apportée en nouvelle dot lors de son second mariage.

Touchera-t-elle par ailleurs la somme considérable de quatre mille livres que lui a octroyée la Justice à la suite de la mort violente de Jean SERRE ? Les actes notariés n'indiquent en tout cas aucune trace de moyens financiers exceptionnels dans le train de vie tout à fait ordinaire de la nouvelle famille qu'elle fonde avec Antoine VALDEYRON.

... et ce qu'elle devient.
En 1641 Antoine VALDEYRON échange la maison contre une autre ayant appartenu à feu André MOURAT. Celui-ci ne nous est pas inconnu, nous l'avons rencontré dans notre premier cahier[11]: profitant de l'extension du village au-delà du pont du Clarou, il a fait bâtir dans ce nouveau faubourg une habitation plus spacieuse que celle qu'il occupait jusque là dans la ville haute. Il meurt avant juin 1632, et lorsque sa fille Jeanne se marie en 1640 avec David VERDIER[12] « *maréchal fils à feu Pierre et de Marthe CABANON de Millau* » elle reçoit les biens en dot, sa mère se réservant une autre maison qui lui a été personnellement léguée. Selon la coutume le jeune couple devra y demeurer avec elle.
Que faire dès lors de la maison du faubourg du pont du Clarou ? David VERDIER en paie le présage (valeur de référence pour l'imposition) comme il se doit, mais la situation du bien ne doit pas lui convenir puisqu'il conclut rapidement un échange avec Antoine VALDEYRON : maison et jardin au faubourg contre maison et jardin en ville basse, opération « blanche » qui ne nécessite pas d'enregistrement : le présage est le même. Puis très vite David VERDIER revend ce nouveau bien : « *Muance 1-24 : sire Pierre ARNAL le 20 octobre 1641 se charge du titre de David VERDIER et Jeanne MOURADE pour la maison de la place par eux échangée avec Anthoine VALDEYRON, de un sol six deniers ».* Pierre ARNAL n'est autre que le voisin, il s'agrandit.

Les enfants du couple
Nous l'avons dit plus haut, ils sont trois : Jean, Suzanne et Antoine, l'héritier.
Celui-ci épouse en 1649 Françoise BRESSON fille de Me Etienne BRESSON et de feue Anne DUPONT du mas Méjan[13]. Pour accompagner le marié son oncle Jean VALDEYRON « *de Las Traux* », la métairie déjà mentionnée, située au-dessous du Fenouillet. En dot la mariée apporte quatre-vingts livres données par son père et surtout « *cent soixante livres qu'elle a gagnées par son travail* ».
Jean, quant à lui, se marie en mai 1654 avec Françoise VILLARET, fille de feu Mathieu et de Françoise MICHEL[14]. L'oncle Jean VALDEYRON « *de las Traux* » est là encore présent. La mariée se constitue sa dot : cent livres « *acquises de son labeur* ». Dans les deux cas il ne s'agit donc pas de familles aisées : souvent les filles se placent pour gagner ou augmenter leur dot « *en servant les maîtres* ».
Enfin Suzanne : nous n'avons à ce jour trouvé aucun acte la concernant. -

---

Références

1) *1625 Compoix de Valleraugue...* Livre 1, p. 64 et 65. F. Nounou Serre, G.Fournier
2) *1625 Compoix de Valleraugue* ... Livre 4. F. Nounou Serre, G.Fournier

3) Me DE BROA	2E73/275	vue 152,f. 146	08/08/1583	
4) Me J DELAPIERRE	2E73/324	vue 108, f. 97	09/07/1629	
5) Me J.LIRON	2E73/205	vue 151, f. 153	17/12/1620	
6) Me G.LIRON	2E73/224	vue 224, f. 220	09/08/1644	
7) Me G.LIRON	2E73/225	vue 129, f. 126	07/03/1645	
8) Me J.DELAPIERRE	2E73/200	vue 298, f 291	06/11/1615	
9) Me J.DELAPIERRE	2E73/200	vue 198, f 196	06/11/1615	
10) Me J.DELAPIERRE	2E73/324	vue 21, f 11	18/01/1629	
11) *1625 Compoix de Valleraugue*	Livre 1, p. 28-29. F. Nounou Serre, G.Fournier			
12) Me G. LIRON	2E73/220	vue 103, f. 101	15/05/1540	
13) Me G. LIRON	2E73/229	vue 154, f. 152	16/05/1649	site Brozer
14) Me J. MICHEL	2E73/370	vue 159, f. 157	18/05/1654	site Brozer

*

Sire Pierre ISSERT ou YSSER(T)

Tome 1-67

marchand

Muance 1-17

« *près le pont de la Fon* »

Vérification 1 – 84

Conjoint : Jeanne ANGLIVIEL(LE)

« *Sire Pierre ISSERT tant pour lui que pour Jeanne ANGLIVIELLE sa femme dudit Valleraugue* »

[59] *Maison d'habitation* - emplacement de la mairie en 2021 - (compoix de 1625)

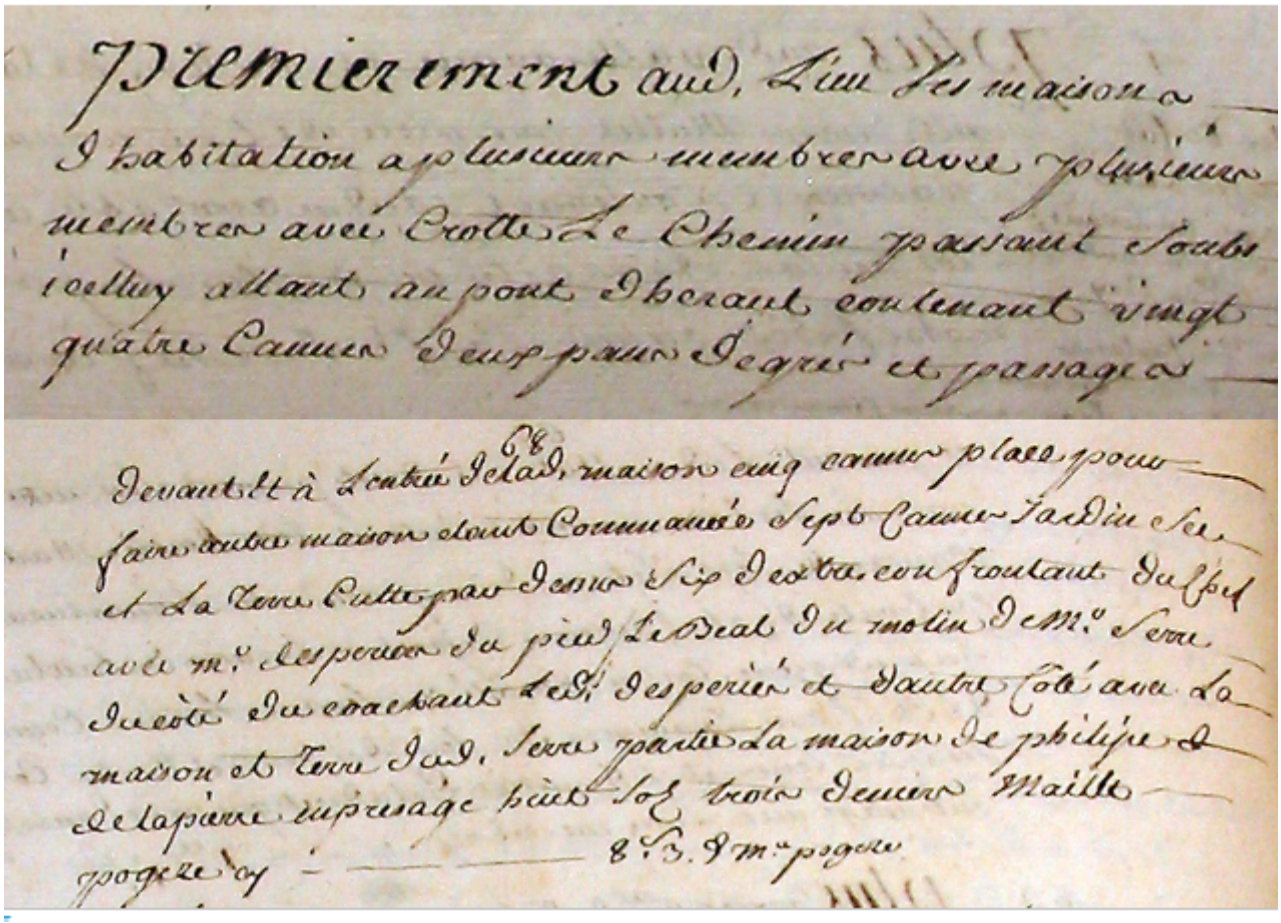

Premièrement au dit lieu ses maisons d'habitation à plusieurs membres avec plusieurs membres avec crotte,le chemin passant soubs icelluy allant au pont d'Hérault, contenant vingt-quatre cannes deux pans (97m²)*, degrés et passages devant et à l'entrée de la dite maison cinq cannes* (20 m²)*, place pour faire autre maison étant commencée sept cannes* (28 m²)*, jardin sec et la terre culte par dessus six dextres* (120 m²)*, confrontant du chef avec Mr DESPERIES, du pied le béal du moulin de Mr SERRE, du côté du couchant le dit DESPERIES et d'autre côté avec la maison et terre du dit SERRE, partie la maison de Philippe de LAPIERRE. En présage huit sols trois deniers maille pogèze.*

***[58] « Maison où a un four »* (compoix de 1625)**

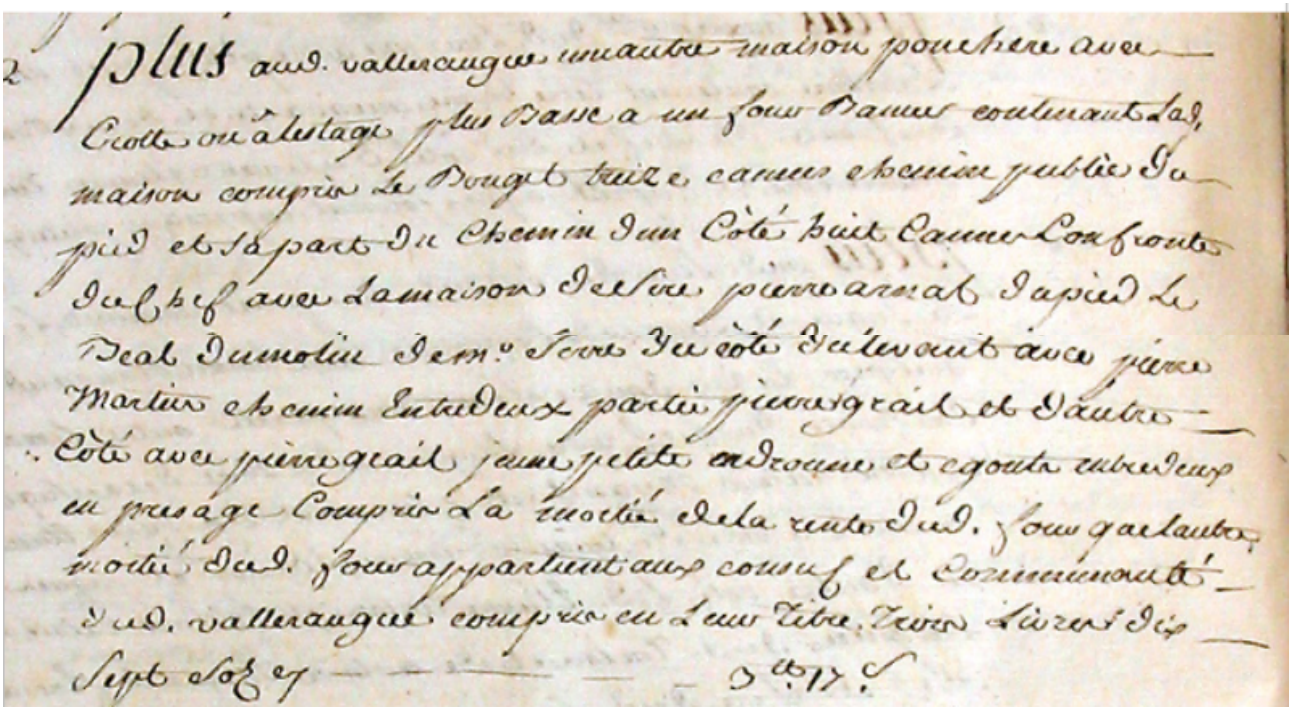

Plus au dit Valleraugue une autre maison ponchière avec crotte où à l'estage plus basse a un four banier, contenant la dite maison compris le bouget treize cannes (52 m²), chemin public du pied et sa part du chemin d'un côté huit cannes (32 m²), confronte du chef avec la maison de sire Pierre ARNAL, du pied le béal du moulin de Mr SERRE, du côté du levant avec Pierre MARTIN chemin entre deux, partie Pierre GRAIL et d'autre côté avec Pierre GRAIL jeune, petite andronne et égouts entre deux.
En présage compris la moitié de la rente du dit four, que l'autre moitié du dit four appartient aux consuls et communauté dudit Valleraugue compris en leur titre : trois livres dix sept sols.

[60] « Maison paillier au pont d'Hérault » (compoix de 1625)

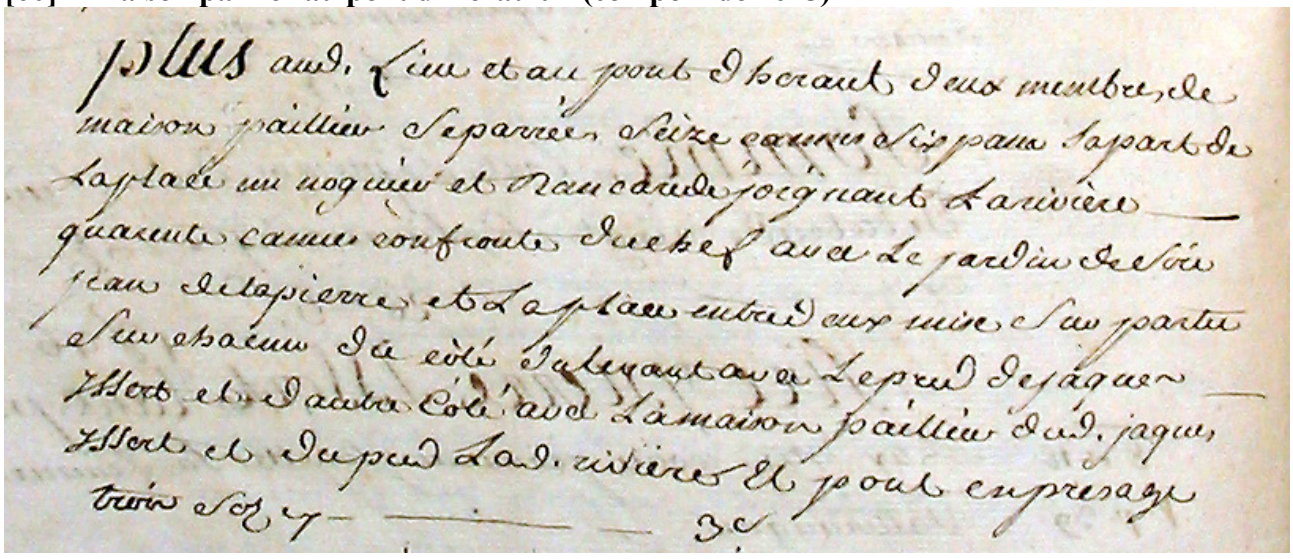

Plus au dit lieu et au pont d'Hérault deux membres de maison paillier séparées seize cannes six pans (67 m²)*, sa part de la place, un noguier et rancarède joignant la rivière quarante cannes* (160 m²)*, confronte du chef avec le jardin de sire Jean de LAPIERRE et la place entre deux mise sur partie sur chacun, du côté du*

levant avec le pré de Jacques ISSERT et d'autre côté avec la maison paillier dudit Jacques ISSERT et du pied la rivière et pont. En présage trois sols.

En quatrième position parmi les dix notables les plus aisés rassemblés en tête du compoix, voici maintenant *« sire Pierre YSSERT tant pour lui que pour Jeanne ANGLIVIELLE sa femme »*. Encore un marchand donc, avec de très nombreux biens. Parmi ceux-ci, il en est un qui lui confère une place et un rôle particuliers dans la vie quotidienne de la communauté : « plus, audit Valleraugue une autre maison ponchière avec crotte, où à l'étage plus bas a un four banier ». Mais à l'époque du compoix, bien que ce four soit chez lui, il n'en est plus l'unique propriétaire et bénéficiaire comme le notent les arpenteurs : « la moitié dudit four appartient aux consuls et communauté de Valleraugue ». Or les turbulences ont été nombreuses pour en arriver là … C'est donc avec ce récit plein de rebondissements que nous vous proposons de commencer.

Une banale histoire de four
Ce titre a tout l'air d'un jeu de mots facile, mais il évoque à lui seul tant les institutions héritées alors du Moyen Age que leur évolution.

Un peu d'Histoire pour mieux comprendre.
Au commencement donc, dans la société féodale, était le seigneur qui régnait en maître sur ses terres et leurs habitants. Il y exerçait le droit de ban sur tous ses vassaux et sujets constituant ce ban, c'est à dire le droit de proclamer un ordre ou une défense soulignés (comme le disent les définitions) d'un roulement de tambour ou d'une sonnerie pour en renforcer l'éclat solennel. (N'est-ce pas le même rôle sonore que jouent nos applaudissements lorsque nous « faisons un ban » à quelqu'un ? Et convoquer « le ban et l'arrière ban » ne revient-il pas à rassembler toutes les personnes sans exception ? Longévité exceptionnelle donc pour ce mot qui a défié le temps ! Il n'a pas été mis au « ban » de la langue, ni « banni » de nos dictionnaires et l'on est toujours tenu par le Code civil d'afficher la publication des « bans de mariage » aux portes des mairies.)
Revenons au seigneur. Parce qu'il était le seul à en avoir les moyens, il dotait son fief des installations nécessaires à la vie quotidienne telles le moulin, le four, le pressoir, et mettait celles-ci à la disposition de tous les habitants du lieu qui en contre-partie ne pouvaient aller voir ailleurs et devaient payer une redevance pour les utiliser. Monopole économique donc pour le seigneur, assorti d'un devoir évident pour que les installations durent et rapportent : les entretenir.
Ainsi destiné au « ban », c'est à dire à tous, et soumis à cette réglementation, le four était logiquement appelé « banal ». Amusant glissement jusqu'à nous : de l'idée de communauté est née celle d'absence d'originalité.
Toutes ces clarifications entraînent logiquement une question : de quel droit un four « *banier* » ou banal, dont les habitants de Valleraugue doivent faire usage, est-il installé dans l'une des maisons de Pierre YSSERT ? Il est certes « *sire* », mais pas seigneur des lieux ! C'est bien ce que se sont dit un jour les consuls et la communauté des habitants ...

Une remise en cause [1]
Un différend a éclaté, suivi d'un procès « *en la Cour de M. le Sénéchal de Baucaire et Nîmes* (…) *et en après en la Cour et Chambre de l'Edit de Castres* » entre « *Me Pierre YSSERT* (il s'agit du père encore vivant du nôtre) *du lieu de Valleraugue d'une part et les consuls dudit lieu d'autre* ». Motif : « *depuis 1614 les consuls de leur autorité auraient entrepris d'édifier un autre four dans le dit lieu* ». Abolition des privilèges avant la lettre ! Désireuse de gérer elle-même son quotidien, en novembre 1613 la communauté a acquis de Jacques MEJANEL, rue Neuve, « *un jardin et cazal* » et y a construit un autre four[2], échappant ainsi à l'ancienne pratique féodale dont jouit encore Pierre YSSERT « vieux » (selon la coutume appelons-le ainsi pour le distinguer de son fils, notre propriétaire dans le compoix).
Bien sûr ce dernier ne peut accepter la concurrence : « son » four lui rapporte, ce serait une perte financière, et puis il lui faut défendre l'héritage de la famille. Les incidents se multiplient sur le terrain, Valleraugue est en émoi : il est grand temps de trouver entre soi un terrain d'entente. Ainsi le 22 novembre 1616[1] Me LIRON reçoit-il un acte de « *transaction et accord passé entre Me Pierre YSSER et les consuls de Valleraugue* » grâce auquel nous apprenons tous les détails de l'histoire et son fin mot, nous expliquant enfin l'article du compoix.

Un four … deux fours … et un four pour deux.
Pour affirmer son bon droit, Pierre YSSER a convoqué le passé.
S'il gère le four banal comme le ferait le seigneur du lieu, c'est parce que son père Jean ISSERT en a acheté en 1550 le droit dit d'inféodation , une sorte de bail de l'époque pourrions-nous dire, auprès de ce seigneur, le baron de Meyrueis roi de Navarre : « *le dit YSSER disait qu'il aurait inféodé au seigneur baron de Meyrueis et Valleraugue le four banier qu'il y avait, sous la censive annuelle de dix livres dix sous et semblable somme de dix livres pour l'entrée, laquelle inféodation fut faite en l'année 1550, depuis lequel temps il en aurait joui en cette qualité paisiblement sans contradiction, aux mêmes libertés, facultés et émoluments que le seigneur baron et ses successeurs avaient de coutume d'en user* ».
Ainsi un transfert de pouvoirs s'opère du monde féodal vers celui d'une classe montante présente sur le terrain et possédant des moyens financiers : celle des marchands. Certains vont prendre en charge des seigneuries dont ils porteront le nom, tel Barthélémy LIRON, d'autres (ou les mêmes) s'associent pour prendre en fermage les « *prieurés* » de l'Eglise qui siège à Nîmes alors qu'eux sont sur place.
Hélas pour Pierre YSSERT, les habitants de Valleraugue ont donc résolu de s'affranchir de son monopole et de leur servitude en remettant en question la validité de cet acte d'inféodation non conforme sur toute la ligne à leurs yeux. Les décisions de justice s'enchaînent, dans une ambiance très tendue chaque partie fait valoir ses arguments : l'acte fort long dressé par Me LIRON les détaille et en témoigne.

Quelle est donc la décision finale ?
C'est l'ancien four qui restera seul en activité, la construction toute neuve de la communauté « *ne pourra servir de four, mais à tels autres usages que bon semblera aux dits consuls et communauté* ».
Les habitants ont-ils donc renoncé ?
C'est bien plutôt le pragmatisme qui l'a emporté : deux fours, c'est trop pour un seul Valleraugue, et la famille YSSER fait partie des notables de la communauté... On partagera donc celui qui existe. « *Ont transigé, convenu et accordé que le four banier assis dans le lieu de Valleraugue (...) et baillé en inféodation au dit feu Jean YSSER père dudit YSSER vieux sera et appartiendra à perpétuité au dit YSSER et aux siens* ***pour une moitié tant seulement****, et l'****autre moitié*** *sera et appartiendra aux dits consuls et communauté de Valleraugue, pour icelui jouir en qualité de four banier* ». Les deux parties gèreront donc ensemble le four qui sera loué à un rentier ou directement à un « *fournier* », elles partageront les revenus du « *droit de fornage* » que chacun paie pour « enfourner » et cuire son pain, tout comme l'impôt de la censive dû annuellement à sa Majesté (puisque le royaume de Navarre dépend désormais de la Couronne) et d'éventuelles réparations.
Et les dépenses faites par la communauté pour acheter le terrain rue Neuve et y construire « son » four ? En janvier 1618[3] après proclamations en place publique, les consuls revendent terrain et bâtiment à Jean SALLES « *comme faisant la condition meilleure au profit de la communauté* », soit 465 livres « *pour le cazal et tout ce qu'est dans et sur icelui* ». Le montant de la vente est payé par l'acquéreur « *pour les dits consuls à sire François FABRE marchand de Ganges* » afin de rembourser en partie l'emprunt qui avait été fait.
Voilà donc toute l'histoire - si peu « banale » - du partage du four officialisé par les arpenteurs dans le compoix.

En fin d'article nous reparlerons du four et du pain dans la vie quotidienne grâce à tous les détails précieux que ces actes notariés nous donnent, mais il est grand temps maintenant de rencontrer en personne notre « *sire* » Pierre YSSER et les siens.
Qui est-il ?
Quatrième nous l'avons dit dans le hit parade des notables de Valleraugue, il est marchand comme l'étaient déjà son père et son grand-père. Peut-être d'autres avant … mais nous n'avons pu les retrouver.
Pour plus de clarté dans la présentation de cette famille YSSER*, suivons le fil des générations en commençant par celle du grand-père Jean : honneur aux anciens et à la chronologie.

« *Sire Jean YSSER* »

C'est lui qui a inféodé le four en 1550. Pas de nom d'épouse mais huit enfants nés du mariage : sept filles et un garçon, Pierre.
Les filles fonderont famille à leur tour : Jacquette épousera Antoine SALLES[4], Peyronne Antoine MEJAN menuisier de La Bessède[5], Catherine deviendra la femme d'Etienne AYRAL « *fils de feu Etienne du mas du Cros* » et habitant au mas Gibert d'Ardallies[6], Guinette partira pour Ganges où demeure son mari Mathieu MONJOLS[7], Jeanne épousera Antoine LAUNE fils de Pierre pareur de draps[8], Anne veuve de Jean VILLARET se mariera en secondes noces avec Antoine CARLE de Figayroles[9]. Quant à Alaisette, nous ne savons pas ce qu'elle est devenue.
Reste Pierre, le fils et héritier.

« *Maître Pierre YSSER* », ou encore « *sire Pierre YSSER* ».
C'est lui qui conclut l'accord avec les consuls et communauté de Valleraugue pour mettre fin au grave différend concernant le four.
Prenant la suite de son père, il devient marchand à son tour et épouse Antoinette NOGAREDE[10], fille de Bernard et Peyronne VALFOURCADE : deux riches familles de notables.
Le 17 septembre 1613[11] « *à la suite d'une chute survenue à lui le jour d'hier* (…) *gisant en son lit* » il fait son testament, et y cite cinq enfants, cinq garçons : Jacques, pareur de draps, marié à Marie DELAPIERRE, David époux de Jeanne SILVESTRE d'Aspiran où il demeure, Jean « *praticien* » c'est à dire à l'époque docteur en droit, Gabriel, et « notre » Pierre, « jeune », du compoix, son héritier universel et donataire.

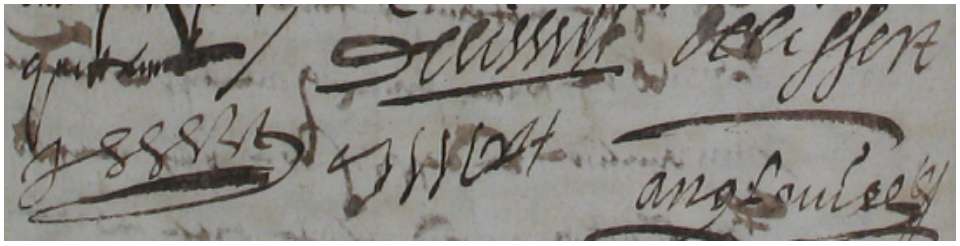

signatures des cinq frères : Pierre et Jean en haut, Jacques, David au-dessous.

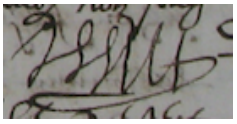

Et Gabriel.

Pratique déjà rencontrée dans ces grandes familles de marchands : tisser et élargir un réseau de relations commerciales par installation et/ou mariage. Ainsi trois des frères YSSER poursuivent le métier de leurs père et grand-père : au Sud « *sire* » David YSSER est installé à Aspiran[12], dans la plaine côtière entre Clermont l'Hérault et Pézenas, à Valleraugue demeure « *sire* » Pierre YSSER, tandis que « *sire* » Gabriel YSSER habite Meyrueis, au Nord. Il y a épousé en 1624[13] « *damoiselle Debora DE JARY, fille de feu Maître François DE JARY ministre de la Parole de Dieu et de demoiselle Marie MIOLLE* ». La mariée et sa mère signent l'acte devant des témoins au-dessus de tout soupçon : pas moins de trois ministres de la Parole, trois nobles et seigneurs, un procureur du roi et un substitut ainsi qu'un orfèvre.
Le contrat de mariage stipule que les jeunes époux « *seront tenus faire leur demeure et continuer résidence en la présente ville* [Meyrueis]. » Rien de plus facile : par testament François DE JARY[14] y a légué à chacune de ses filles une maison avec jardin. Et si Gabriel avait été lui aussi « *ministre* » (condition impérative du testament), il aurait trouvé dans la corbeille de mariage la riche bibliothèque de son défunt beau-père.

2021 -Place du Parterre, avec la mairie. Là habitait [57] sire Pierre ISSERT.

Enfin est-ce pour son potentiel financier de marchand ou un engagement religieux plus poussé que « *sire* » Gabriel se retrouve un peu plus tard prisonnier des catholiques ? Toujours est-il qu'en 1627 son frère Pierre retient sur la dot qui lui revient le montant « *de la rançon*[payée] *pour le tirer des prisons de l'Hospitalet du Larzac où il était détenu par les ennemis de notre parti* »[15].Quant à Jean, le « praticien », nous le trouvons en 1614 « *au lieu de La Planquette paroisse de Saint Hippolyte* »[16] puis à partir de 1615 installé « au Mazel, paroisse de Notre Dame de la Rouvière »[17].

Et enfin l'héritier, notre « *Sire Pierre YSSER tant pour lui que pour Jeanne ANGLEVIELLE sa femme* ».
Notons d'abord que selon les actes et les intéressés, le patronyme YSSER, parfois écrit ISSER ou avec un T final (reste d'une époque où les règles n'en étaient pas fixées, les noms de famille n'ont alors pas d'orthographe tandis que de nos jours notre identité en dépend), ce patronyme donc se transforme pour certains et de plus en plus fréquemment en DELISSER(T), avec particule attachée. Et le même individu peut être tour à tour désigné d'une façon ou d'une autre. Toutes ces graphies se retrouvent au fil de notre texte, vous l'avez remarqué.
Sire Pierre ISSERT « *jeune* » est donc marié à « *Jeanne ANGLIVIELLE* »(en pays d'Oc, les femmes gardent leur patronyme, au féminin) : contrat de mariage le 8 mai 1597 devant Me CAULET notaire de Saint Marcel de Fonfouillouse[18]. Elle est fille de feu Jean ANGLEVIEL et d'Alix CAULET du mas de Patau.

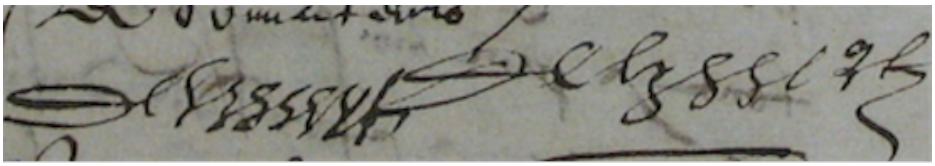

Signatures de Pierre le père (avec Y) et de Pierre le fils (avec I) au bas de la donation faite en 1597.

Peu d'actes dans notre recherche concernant les affaires de notre marchand Pierre ISSERT. C'est bien plutôt la gestion de ses biens et de ceux de sa femme qui nous permet de poursuivre le récit.

2021- la rue passe sous la maison [57]de Pierre ISSERT (cour des écoles)

Pour le four, nous y reviendrons un peu plus tard : témoins de la vie quotidienne, les différents actes de location contiennent en effet des précisions intéressantes sur l'élément essentiel de l'alimentation qu'est le pain

Mais il y a aussi deux métairies.

Pierre ISSERT en possède une à Campredon ainsi que des terres et une maison à Taleyrac[19], héritage de sa mère et de la famille NOGAREDE[10]. Sa femme Jeanne ANGLIVIEL en possède une seconde à Patau, lieu appelé aussi l'Issert[20] (pas de distinction : les terres sont rassemblées sous les deux noms dans les actes).

En février 1651 Pierre ISSERT, malade, fait son testament « *au mas de Patau, maison de la dite ANGLEVIELLE sa femme* »[21]. Le notaire le désigne comme « *sire Pierre DELISSERT* ». Grâce aux legs, nous apprenons que le couple a eu huit enfants, cinq filles et trois garçons. Nous vous proposons de les retrouver dans un tableau pour faciliter votre lecture.

ISSERT Pierre, fils de **ISSERT** Pierre, et de **NOGAREDE** Antoinette (Antonie).
Né à Valleraugue (30), décédé avant 1654.
acte 2 e 73 180 Me LIRON du 23/05/1597 qui donne Contrat de mariage 08/05/1597 Me CAULET avec **ANGLIVIEL** Jeanne Fille de **ANGLIVIEL** Jean et de **CAULET** Alix.
8 enfants sont nés de cette union :

1. **ISSERT** Pierre héritier, cf. paragraphe suivant. Né à Valleraugue (30), décédé avant 1652 à Valleraugue (30) union avant 18/03/1641 (Me Liron 2 E 73 221)
   avec **de SAINT JULIEN** Bernardine. fille de de **Jean,** et de de **FAURE Antoinette.**
2. **ISSERT** Antoinette
   Née à Valleraugue (30), décédée avant 1642.
   Contrat de mariage le 01/03/1634 Me Liron 2E73/334/66 à Valleraugue (30)
   avec **de LAPIERRE** Jean fils à feu **Thomas** et **Catherine LIRON**
   dont 1 fils Jean

3. **ISSERT** Antoine
   Né à Valleraugue (30), décédé avant 1698.
   a) Contrat de mariage le 15/09/1656 Me LIRON 2 E 73 236 à Valleraugue (30) avec **Jeanne SALLES,** fille de **Pierre** et **Jacquette SALLES** des Soliers : 15/09/1656 .
      Un fils : Pierre
   b) Contrat de mariage le 11/01/1661 Me LIRON 2 E 73 240 à Valleraugue (30) avec **Marie MOURAT**, fille de feu **Nicolas** et Marie **BERTHEZENE**
   c) Contrat de mariage le 16/10/1667 Me LIRON 2 E 72 247 à Valleraugue (30) avec Catherine **PIEYRE** fille de Guillaume et de **Catherine VALLAT**
4. **ISSERT** Marie Née à Valleraugue (30)
   Contrat de mariage le 21/01/1639 : Me Jean DElAPIERRE 2 E 73 338 à Valleraugue (30)
   avec **MEJANEL** David fils à feu **Jacques** et **Rachel VIVENT**
   Elle teste le 30/08/1644. Sans enfants. Me DELAPIERRE 2 E 73 342
5. **ISSERT** Jeanne néee à Valleraugue (30), décédée
   Contrat de mariage le ? à Valleraugue (30)
   avec **SALLES** Jean.
   Veuve, elle teste le 08/02/1689 : Me DELAPIERRE 2 E 73 357
   Enfants mentionnés : Jean, Antoine apothicaire, Jeanne épouse ? COSTE d'Avèze.
6. **ISSERT** Jean. Né à Valleraugue (30) ?
7. **de l'ISSERT** Magdelaine Née à Valleraugue (30)
   Contrat de mariage le 24/05/1652 : Me Jean DELAPIERRE 2 E 73 347 à Valleraugue (30)
   avec **MANOEL** André. fils à **Jean** et feue **Lidie DELAPIERRE**
8. **ISSERT** Suzanne Née à Valleraugue (30). Contrat de mariage le 03/05/1642 à St André de Majencoules (30) Unie avec **MEJAN Jean.**
   Elle teste le 10/08/1660 : Me LIRON 2 E 73 240
   Deux enfants mentionnés : David et François

La suite : « *Pierre et autre Pierre DELISSER père et fils dudit Valleraugue...* »
L'acte daté du 4 mars 1641[22] commence ainsi : « *le sieur Pierre DELISSER et Jeanne ANGLEVIELLE, mariés (...) sachant avoir fait donation de la moitié de tous leurs biens à autre Pierre DELISSER leur fils en faveur de son mariage avec demoiselle Bernardine de SAINT JULIEN ...* »
L'union est antérieure et voici donc le nom de la mariée. Nous avons déjà rencontré sa mère, dans notre deuxième livre : il s'agit d' Antoinette DE FAURE seconde épouse de Pierre VIVENS veuf en premières noces de Suzanne DESPERIES. Veuve elle-même, elle a déjà deux filles : Louise mariée à Antoine MEJANEL, et Bernardine, son héritière universelle[23].
Mais c'est pour une autre raison que cet acte est intéressant : il nous fait partager les problèmes de la vie en communauté familiale. Il est en effet de coutume et porté au contrat qu'après le mariage de l'héritier lui et sa femme habitent avec ses parents, « *faisant pot et feu commun* ». Mais pas toujours évident de vivre côte à côte et de partager espace et quotidien ! Chacun doit trouver ses marques, et toutes les belles-filles ne se plient pas forcément aux usages établis dans la maisonnée … Pourtant aucun acte rencontré jusqu'ici pour en faire état ; or c'est la raison d'être de cette « *convention et accord* ». Il mérite donc intérêt.
« *(...) les parties ont reconnu qu'il leur est beaucoup plus utile et profitable de vivre séparément qu'ensemblement dans même maison* » : non seulement c'est au quotidien que l'ambiance est électrique, à cause des « *contentions et dissensions qu'ordinairement arrivent en pareille communauté de biens en vivant et demeurant sous même toit* », mais, qui plus est, cela dépasse les murs de la maison jusqu'à « ne pouvoir commodément pourvoir et vaquer à la culture et entretien de leurs biens qui en reçoivent un notablepréjudice». Conflit de générations ? C'en est trop, le jeune couple prendra donc son indépendance à la métairie de Patau et autres possessions familiales, tandis que les parents demeureront « paisibles possesseurs » du restant durant leur vie. Quel que soit le siècle ...
Hélas le jeune Pierre YSSER décède quelques années plus tard, et c'est à « *Bernardine de SAINT JULIEN sa belle-fille, veuve de feu autre Pierre YSSER son fils* » que le père confie l'héritage familial dans le testament qu'il fait en 1651[21,] « *à charge de le rendre à autre Magdeleine ISSERT fille dudit feu Pierre YSSER son fils* ». Le couple a eu en effet deux enfants : Jeanne et Magdeleine, l'héritière. Elle épousera Jean THERON[24]

(ou TEROND) fils de Théodore et de Marie DESPERIES, donnant naissance à une fille Magdeleine. Devenue veuve de Pierre MEJANEL épousé en 1673, cette Magdeleine de THEROND se remariera en 1680[25] avec Pierre VIVENS, frère de François le prédicateur. Décidément on ne se perd jamais dans l'univers des familles de Valleraugue, si ce n'est dans les méandres des homonymies.

Ici pourrait s'achever notre texte. Mais notre rencontre avec la famille de sire Pierre YSSER et les précisions trouvées dans plusieurs actes nous offrent une meilleure conclusion : retournons donc devant le four pour partager en même temps que le pain un peu de la vie quotidienne de nos ancêtres.

« *Le four qui sert à cuire le pain* » .

Un premier constat : c'est une valeur sûre. En témoigne le « *présage* » (l'estimation du bien à partir de laquelle sera calculé le montant de l'impôt), élevé pour la maison qui abrite le four : trois livres et dix-sept sols[26], soit presque quatre livres puisqu'une livre équivaut à vingt sols. Il y a la « *maison ponchère* » elle-même, direz-vous. Certes, mais lorsqu'en mars 1626[27] les consuls reprennent « *tout le four banier* », ajoutant à leur moitié le reste « *acquis par la communauté de sire Pierre YSSER tant par contrat de transaction que par décret et vente judiciaire* »[28], le détail du présage attribué à chacun pour sa part est rappelé dans la muance : trois livres quinze sols en ce qui concerne notre sire. Rapide soustraction : deux petits sols pour le reste de la bâtisse. La communauté, elle, s'acquittait de trois livres quinze sols et quatre deniers, il lui faudra désormais compter avec un présage total de sept livres dix sols quatre deniers[29]. Tous ces chiffres pour nous montrer l'importance économique du four en raison de son rôle essentiel dans la vie quotidienne. Nous comprenons mieux maintenant pourquoi sire Pierre YSSER était jusqu'en 1616 si attaché à son monopole et les consuls si décidés à y mettre fin comme nous l'avons raconté au début de ce texte.

Un fonctionnement très organisé.

Il est confié le plus souvent pour un an lors d'une mise aux enchères au « *surdisant faisant la condition meilleure* »[30.] Celui-ci a intérêt à embaucher le meilleur « *fournier* » possible s'il ne l'est pas lui-même. En effet il s'est engagé à payer chaque semaine et « *payables chaque dimanche* » quarante sols, c'est à dire deux livres à chaque propriétaire, soit huit livres par mois multipliées par deux. Par ailleurs « *au cas le dit fournier viendrait à gâter le pain de aucun des dits habitants par son fait et coulpe, sera tenu le leur payer.* »[31]

Qui dit four dit bois : le contrat le prévoit bien sûr. « *Sera permis et loisible prendre de bois par toutes les terres incultes tant des habitants dudit Valleraugue que paroisse d'icelui, excepté des yeuses, châtaigniers et autres arbres portant fruits, et lui sera permis aussi prendre tout bois tord et mort, broussaille, buis, bruyère, genêts et autre bois mort sans aucune contradiction* »[31]. Ainsi pas de bois pris n'importe où - la terre « *culte* » est rare - ni n'importe quel bois ; ce qui est utile à l'un l'est doublement pour tous : le pain sera cuit et les terres incultes nettoyées des branches, arbustes et buissons qui les encombrent : rien ne se perd, tout se transforme. Et gare au risque d'incendie : consigne est donnée de « *cuire le pain de maison de jour tant que faire se pourra* »[32] : il faut rester maître du feu et pouvoir le contrôler.

Enfin « *les dits consuls et YSSER seront tenus fournir une clé et serrure au dit four ensemble une porte de fer à la bouche ou porte du dit four* »[31].

Il est temps maintenant de partir pour la cuisson : le fournier qui en est chargé nous attend !

Le pain quotidien.[31, 32]

Le contrat établi devant notaire fixe sa rétribution. Une distinction entre deux cas : « *le pain pour la dépense de maison* » et celui « *que se vendra* », cuit ensuite. (Aux aubergistes ? Aux muletiers de passage ? Peut-être aussi, comme l'évoquent des historiens pour certains villages, sur quelque marché du piémont et certains jours ?) Le fournier touchera deux sols dans le premier cas, trois sols dans le second.

Que l'usage à venir de ce pain soit domestique ou non, la somme est fixée pour une quantité précise de « *la pâte que se cuira dans le four* », donc crue (elle perdra de l'eau et du poids en cuisant) et présentée au fournier, soit pour « *un setier, le setier de quatre quartes, la quarte pesant trente livres* ». Difficile pour nous d'apprécier ces mesures de l'Ancien Régime, d'autant plus qu'elles variaient selon les lieux ; celle de Valleraugue n'était pas celle de Meyrueis ou du Vigan ! Heureusement en 1816, un « ingénieur vérificateur du cadastre », S. DURANT, et un géomètre, Alexandre BASTIDE, s'appuyant sur les souvenirs des anciens

et les objets rescapés du passé, ont entrepris d'établir des tables de correspondance.[33] Ainsi selon eux à Valleraugue, pour les grains :
1 setier (ou cestier) = 5,8 décalitres, 1 quarte = 1, 47 décalitre
Et pour la livre pourquoi faire simple ? Rien moins que deux possibilités selon qu'elle est estimée en :
- « *poids de marc* » : étalonnage des métaux précieux et des monnaies = 489,5 grammes[34]
- « *poids de table* » soit de comptoir principalement utilisé en pays de langue d'Oc selon certains = 414,29g[34]
Il y avait de quoi exprimer bien des doléances dans bien des cahiers ! Ce n'est donc qu'avec la Révolution que cet arbitraire prendra fin grâce à la mise au point et à l'adoption du système métrique sur tout le territoire de la Nation[35].
Et votre pain, « *brun ou blanc* » ? Tout dépend de la farine et du degré de blutage fait par le meunier.
Farine de froment pour le pain blanc , diverses possibilités pour le « *pain brun : seigle, millet, orge, châtaignes, mescle* »[31] - mélange de seigle et de froment -. C'est le pain quotidien de nos ancêtres, à moins que l'un d'entre eux n'ait une escarcelle assez garnie pour pouvoir « manger son pain blanc » : l'expression familière qui nous est restée dit bien la hiérarchie. Pour tous en tout cas et quel qu'il soit, le pain est l'aliment essentiel.
A Valleraugue, beaucoup de châtaigniers, « l'arbre à pain », mais peu de place sur les traversiers pour cultiver en quantité le « *blé* » terme général désignant alors les céréales, le seigle supplantant l'orge dans les années qui nous occupent[36]. Nos marchands s'associent donc, nous le savons, pour le faire venir par caravanes de mulets depuis les Causses, le plus souvent, mais aussi de la plaine : ainsi en 1615 « *sire David YSSER marchand habitant à la ville d'Aspiran diocèse de Béziers*» a vendu au muletier Jean SALLES dit Gavanon « *cent cinq cestiers de blé seigle, mesure dudit Valleraugue rendus et portés au dit lieu moyennant le prix de deux cent cinquante livres* ». Hélas pour lui, le muletier n'est pas pressé de les récupérer et de les payer, sire YSSER se déplace même (« *douze grandes lieues* ») pour régler le litige[12] : la disette ne devait pas sévir cette année-là.
Retournons à notre four : à côté sont installées des « *tables nécessaires pour mettre, aux environs des pans de muraille, poids pour peser le pain* »[31]. Quant à sire Pierre ISSERT il est avantagé : « *le fournier sera tenu cuire le pain pour la dépense de* [sa] *maison sans rien payer* » Mieux : il [Pierre ISSERT] « *pourra prendre un tiers des cendres et quelquefois de braise pour sa commodité* »[32].
Tel aurait donc été notre pain quotidien à l'époque du compoix : pas de boulanger (simple vendeur alors) à Valleraugue, mais nos mains pour pétrir à la maison, et le four pour cuire en commun.

Notre rencontre avec « *Sire Pierre YSSER* » et les siens aura décidément été fructueuse et riche d'enseignements : il nous a permis dans le même texte de constater l'évolution d'une société qui quitte peu à peu le monde féodal et de partager devant le four quelques moments de la vie quotidienne de la communauté.

En complément

Peut-être avez-vous remarqué dans notre introduction au paragraphe « **Qui est-il ?** » la restriction apportée : « **cette** famille YSSER* ».
D'autres portent en effet le même patronyme, ils n'habitent pas Valleraugue même mais le mas de L'Issert ou encore celui de Valdeyron ou Castelcorp, c'est à dire Les Salles.
Une relation avec la famille de notre « *sire* » de Valleraugue-centre ? Seuls les actes notariés peuvent répondre : parfois au détour d'une phrase ou de l'énumération apparemment insignifiante de témoins présents devant lui, le notaire mentionne un lien familial. Parfois aussi - et vive l'éducation - on reconnaît une signature déjà identifiée par ailleurs : belles trouvailles.
Tel est le cas pour les YSSER de Valdeyron - Castelcorp : le 17 février 1595[37] « *est accordé mariage et icelui solempnisé le jour présent en l'église réformée entre Jacques JOURNET fils à feu autre du mas d'Ardalliers et Jeanne YSSERTE fille de Jean YSSER du mas de Valdeyron* (…) *Au mas de Valdeyron, maison de la dite YSSERTE, en présence de Maître Pierre YSSERT, soubzsigné ...* ». Et la signature au bas de l'acte est bien celle de Pierre (DEL)YSSERT, père de notre « *sire* » du compoix : même écriture et choix du Y. Peut-être y a-t-il donc un lien entre ces deux branches. Reste à trouver lequel.
Moins de chance pour la famille de l'Issert-Randavel malgré le nom du mas : aucun indice rencontré.

Références

1) Me J. LIRON	2E73/201	vue 164	feuille 209	22/11/1616
2) Me J. LIRON	2E73/198	vue 373	feuille 277	08/11/1613
3) Me J. LIRON	2E73/203	vue 24	feuille 20	21/01/1618
4) Me J. LIRON	2E73/159	non communiqué		25/04/1563
5) Me A. LIRON	2E73/154	vue 273	feuille 264	10/08/1558
6) Me A. LIRON	2E73/153	vue 97	feuille 114	06/11/1553
7) Me A. LIRON	2E73/153	vue 284	feuille 303	23/02/1555
8) Me A. LIRON	2E73/156	vue 20	feuille 14	05/11/1559
9) Me J. LIRON	2E73/171	vue 83	feuille 83	13/03/1588
10)Me J. LIRON	2E73/172	vue 256	feuille 111	01/05/1589
11)Me J. LIRON	2E73/198	vue 347	feuille 251	17/09/1613
12)Me J. DELAPIERRE	2E73/310	vue 107	feuille 106	01/12/1615
13)Me GELY Meyrueis	3E47/67	vue 89	feuille 88	08/06/1624
14)Site Gallica BNF	*Bulletin Société d'études des Hautes Alpes,* année 1907			p.280 '
15)Me J. DELAPIERRE	2E73/320	vue 100	feuille 100	30/08/1627
16)Me J. LIRON	2E73/199	vue 149	feuille 147	03/04/1614
17)Me J. DELAPIERRE	2E73/200	vue 244	feuille 241	26/08/1615
18)Me J. LIRON	2E73/180	vue 237	feuille 233	08/05/1597
19)Me DE BROA	2E73/188	vue 105	feuille 103	02/09/1607
20)Me J. LIRON	2E73/194	vue 429	feuille 26	18/03/1609
21)Me J. DELAPIERRE	2E73/347	vue 57	feuille 12	13/02/1651
22)Me J. DELAPIERRE	2E73/341	vue 38	feuille 37	04/03/1641
23)Me G. LIRON	2E73/221	vue 68	feuille 68	18/03/1641
24)Me J.DELAPIERRE	2E73/347	vue 129	feuille 82	24/05/1652
25)AD30	Etat civil Valleraugue			02/02/1680
26)Archives départementales de l'Hérault	C191			
27)Compoix de Valleraugue				
28)Me G. LIRON	2E73/232	vue 64	feuille 60	21/01/1652
29)Muances et vérifications				
30)Me J. DELAPIERRE	2E73/209	vue 272	feuille 21	19/05/1625
31)Me J. DELAPIERRE	2E73/315	vue 95	feuille 92	27/12/1620
32)Me J. LIRON	2E73/203	vue 413	feuille 7	12/01/1618

33)AD30 : *Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures de toutes les communes du département du Gard et les poids et mesures métriques,* S. Durant et A. Bastide. A Nîmes chez Gaude fils, 1816.
34)Site Persée
35)Système métrique décimal.gouv.fr
36) *Les paysans de Languedoc*. E. Le Roy Ladurie, Champs Flammarion.

37)Me J.LIRON	2E73/178	vue 91	feuille 89	17/02/1595

*

Thomas SERRE

Tome 1-110

Ecuyer

Muance 1-32

« *le chemin allant au pont d'Héraut passe sous icelle* » (mairie actuelle).

Vérification 1 -653

Conjoint : (DE) GINESTE Anne

« Thomas SERRE écuyer »

[63] maison d'habitation

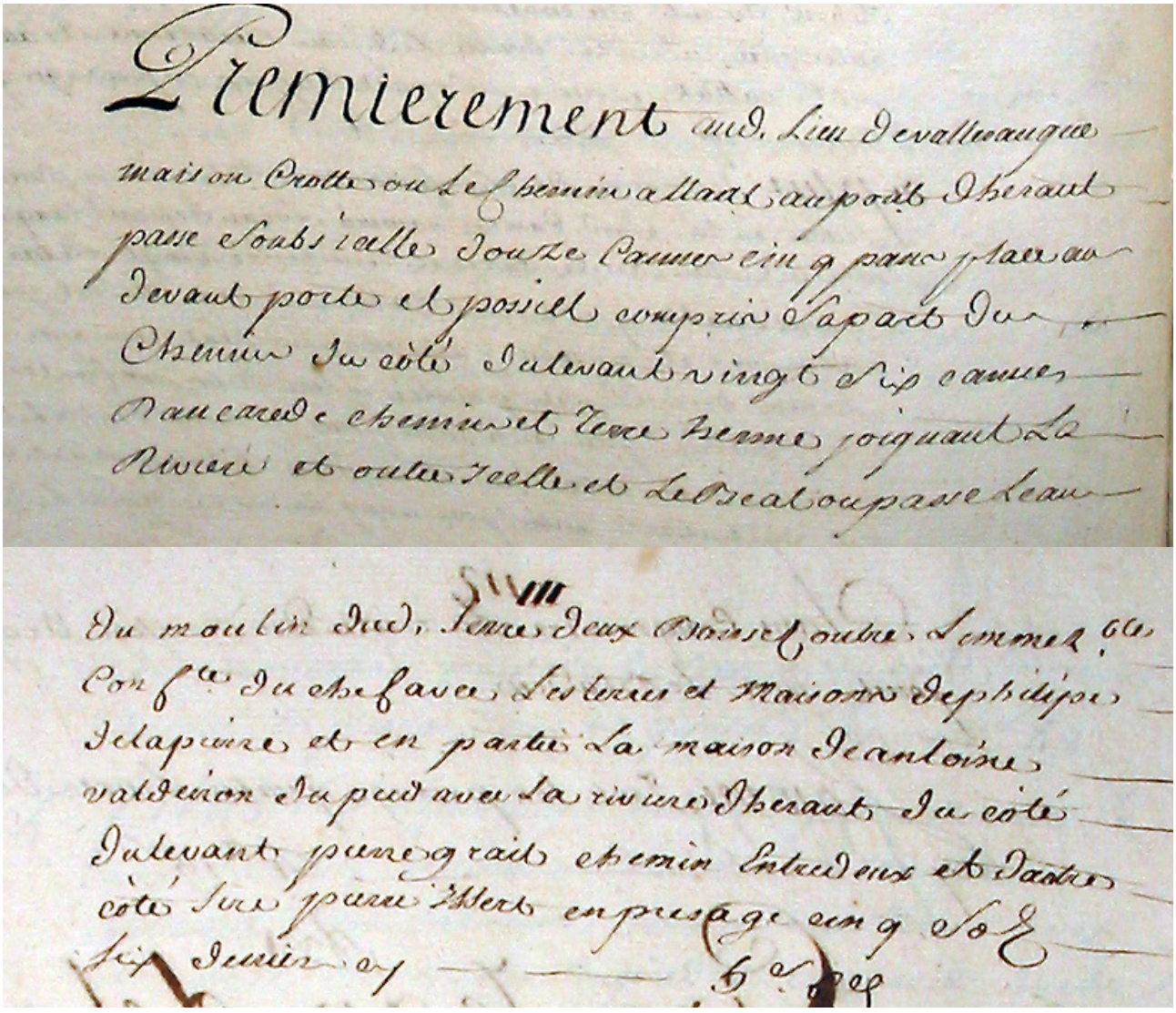

Premièrement au dit lieu de Valleraugue maison crotte où le chemin allant au pont d'Hérault passe sous icelle douze cannes cinq pans (50,5m2) place au devant porte et possiel compris sa part du chemin du côté du levant vingt six cannes (104 m2), rancarède chemin et terre herme joignant la rivière et outre icelle et le béal où passe l'eau du moulin du dit SERRE deux boissels (300 m2) outre l'immesurable ; confronte du chef avec les terres et maisons de Philippe de LAPIERRE et en partie la maison de Antoine VALDEIRON, du pied avec la rivière d'Hérault , du côté du levant Pierre GRAIL chemin entre deux et d'autre côté sire Pierre ISSERT. En présage cinq sols six deniers.

[62] Moulin bladier et moulin drapier

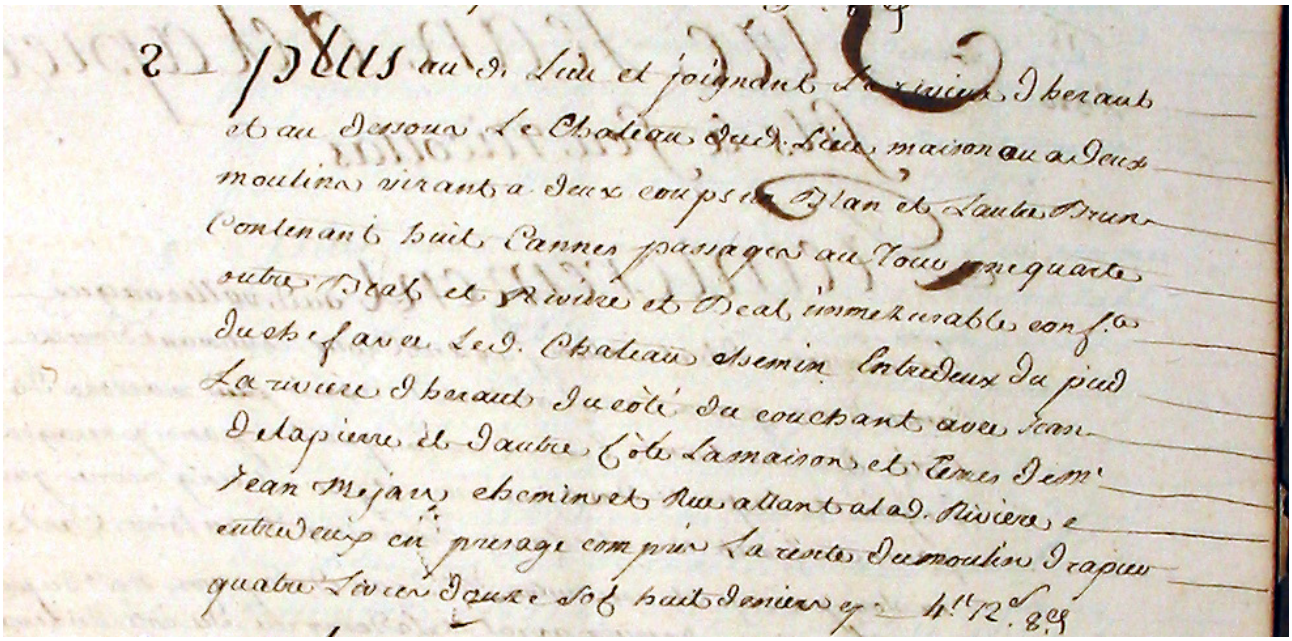

Plus au dit lieu et joignant la rivière d'Hérault et au dessous le château du dit lieu, maison où a deux moulins virant à deux coups, un blanc et l'autre brun, contenant huit cannes (32 m²), passages au tour une quarte (600 m²) outre béal et rivière et béal immesurable. Confronte du chef avec le dit château chemin entre deux, du pied la rivière d'Hérault, du côté du couchant avec Jean de LAPIERRE et d'autre côté la maison et terres de Me Jean MEJAN, chemin et rue allant à la dite rivière entre deux. En présage compris la rente du moulin drapier quatre livres douze sols huit deniers.

« Les moulins de M. SERRE »[1]

Pas de meilleur titre pour introduire ce texte.
En effet si Thomas SERRE figure parmi les dix notables placés en tête du compoix, ce n'est que pour trois propriétés à Valleraugue (par comparaison le premier, M. DESPERIES, en possède quatre-vingt-neuf et les huit autres plusieurs dizaines) : une maison certes, héritage familial laissé par son grand-père Guillaume - mais il n'y réside presque jamais : sa vie est ailleurs nous le verrons - et surtout des moulins, biens si précieux pour leur propriétaire et pour la communauté : quatre livres douze sols huit deniers de présage rien que pour eux. Comparons avec la somme fixée pour Jean DESPERIES : presque dix fois plus certes soit quarante livres, mais pour un ensemble foncier qui est, lui, trente fois plus important !

Ces moulins le long de l'Hérault sont au nombre de trois sur deux sites :
« *au-dessous le château, maison où a deux moulins virant à deux coups, l'un blanc et l'autre brun* », moulins « *bladiers* », donc pour la farine
et un « *moulin drapier* » un peu en amont.

Emplacement des moulins (actuellement square des fileuses)

.

Thomas SERRE et sa famille

Honneur aux anciens et à la chronologie, ses arrière grands-parents sont Jean SERRE, marié à Antoinette TEULON. Ils demeurent à Saint Flour du Pompidou où ils décèdent avant mai 1540[2].

Génération suivante : leur fils et héritier « *sire Guillaume SERRE* »[3] a épousé « *demoiselle Marguerite de MONTGROS* »[4], ce sont donc les grands-parents. Ils ont cinq enfants dont trois filles : Bernardine mariée à Jean NOGAREDE, Marie épouse de Pierre (L)ESCOT, Jeanne ou Anne, et deux fils : Claude et Tristan. Guillaume meurt avant 1588, sa femme a fait une « *donation pour cause de mort* » en 1579[4].

Leur fils Claude est le père de notre Thomas. Il a épousé « *demoiselle Marguerite REYNE* » ou REYNARD, ou encore RENOARD, « *fille de noble Raymond de REYNARD écuyer, seigneur de La Salle du lieu de Mazaribal, paroisse de Saint Flour du Pompidou* »[5].

Mais en 1579, en même temps que sa mère, il fait une « *donation pour cause de mort* » : ses biens iront « *à son posthume* »[4]. Plus de trace de Claude ensuite. Ce posthume est donc notre Thomas, puisqu'aucun acte retrouvé à ce jour ne lui attribue de frère ou soeur (du même père du moins, car Marguerite REYNE se remariera deux fois et aura d'autres enfants)[6]. Il serait donc né à la fin de 1579 ou au début de 1580, ce que semble confirmer une quittance que fait en 1603 « *sire Thomas SERRE, praticien* (…) *aux rentiers des biens dudit SERRE et des hoirs de Guillaume SERRE* (…), *ayant charge de noble Jean de VILLATTE DE VABRES sieur de Vallongue, tuteur dudit SERRE* »[7] Souvenons-nous que la majorité est fixée à 25 ans, il n'en aurait alors que 23 ou 24…

La famille SERRE est une famille très aisée (du moins jusqu'à ce que les affaires de Guillaume le grand-père ne périclitent quelque peu : nous en reparlerons à propos des moulins), de même que les familles auxquelles elle s'allie. Parfois qualifiés de « *nobles* », les hommes sont souvent dits « *écuyers* », ce qui est le cas de Thomas. A quoi ce titre correspond-il ? Le dictionnaire Robert nous en donne les définitions suivantes : « Au Moyen-Âge, gentilhomme qui accompagnait un chevalier pour lui porter son écu » c'est à dire son bouclier,

puis en quatrième entrée : « titre que portaient les gentilshommes des derniers rangs, les anoblis (au-dessous du chevalier) ». Il s'agissait donc là vraisemblablement de petite noblesse locale, de longue date ou récemment acquise.

Telle est la filiation de l'écuyer « *Thomas de SERRE »*

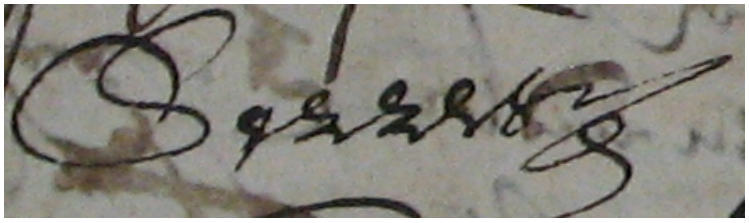

1610 : signature de Thomas SERRES (à la différence des notaires il ajoute un S final)

D 'autres SERRE se trouvent à Valleraugue : Antoine, Pierre, Jean, David, frères, « *fils d'autre Antoine et de Françoise FESQUET* »[8]. Quel lien ? Ils sont cousins ainsi que l'écrit Me LIRON dans le contrat de mariage entre Antoine et Marguerite DELAPIERRE[9] : « *Thomas SERRE écuyer, fils à feu Claude, en considération de l'amitié singulière qu'il porte au dit Antoine SERRE* ***son cousin*** *...* ». Dans son testament, Bernardine SERRE, tante de Thomas, fait également un legs de 15 écus au même Antoine.[10] Mais à quel degré ce cousinage ? Aucune autre précision pour le dire. Toujours est-il que les liens existent et qu'ils sont étroits avec Antoine : nous en reparlerons

Saint Hippolyte, Sauve, Puylaurens en Lauragais : les lieux de vie de Thomas SERRE.

Claude SERRE est donc vraisemblablement mort assez vite après la naissance de son fils Thomas, voire juste avant, faisant de lui un fils posthume. Dès lors l'enfant va suivre sa mère à Saint Hippolyte lorsqu'elle s'y remarie, d'abord avec sire Reyné (ou Raymond) CHRESTIEN[6], puis en 1592 avec sire Pierre SALHENS[11]. Il y vit entouré de ses demi-frères et soeurs nés des deux unions de sa mère, tous élevés dans la religion réformée à laquelle appartiennent les différentes familles. Il n'en perd pas pour autant le contact avec ses oncles et tantes de Valleraugue puisqu'en 1588 Marie et Pierre (L)ESCOT ont « *payé le maître d'école que tient Thomas SERRE* »[12].
Puis il devient « *praticien* » c'est à dire docteur en droit et « *sire* », faisant des séjours à Valleraugue pour y gérer les biens familiaux, mandaté durant sa minorité par le tuteur désigné à la suite du décès de son grand-père.
En 1613, nous le retrouvons à Sauve où sa cousine Jeanne de MONTGROS lui a légué des biens : il habite « *en la maison d'icelle en la ville de Sauve.* »
Il va y rester pendant une vingtaine d'années. Le 6 octobre 1630, il y épouse Dauphine d'AUDEBERT, veuve de Pierre de TOURTOULON et fille du juge Gilles d'AUDEBERT et de Jeanne d'ARNAUDY[13]. Si notre raisonnement est juste, il a 50 ans. S'agit-il de son premier mariage ? Aucune trace d'une union antérieure, en tout cas. Dauphine meurt quelques années plus tard, le couple n'a pas d'enfants.
Troisième lieu de vie : en novembre 1637, il convole à nouveau[14]. Sa femme, Anne de GINESTE, appartient à une grande famille de Puylaurens en Lauragais. Elle est fille d'Etienne de GINESTE et de Marthe HUC, petite-fille de Jean de GINESTE, seigneur d'Appelle « *écuyer bourgeois* » et de Marie de SALVIGNOL, tous réformés. Non loin de Castres, Puylaurens est alors au coeur d'une région gagnée à La Réforme et ardente à la défendre lors des troubles qui sont récurrents. Ainsi l'Académie de Montauban, université protestante fondée en 1598, y sera transférée au milieu du 17e siècle avant d'être supprimée en 1685[15]. Thomas quant à lui participe au synode d'Alençon en 1640 comme représentant cévenol[16] : il est donc engagé dans la vie et l'organisation de l'église réformée.
Deux fils naissent : Pierre et César.
Dernier acte : en novembre 1651, c'est en temps que **veuve** de Thomas SERRE qu'Anne de GINESTE loue au nom de ses fils à Pierre SERRE puis Antoine, les « *moulins bladiers et à foulon sur la rivière*

d'Hérault »[17]. A cette date Thomas SERRE est donc décédé : ce sont à nouveau ses moulins qui en témoignent.

Thomas SERRE et Valleraugue

Les présentations sont faites. Revenons maintenant plus en détail sur les biens qui justifient la présence de Thomas SERRE dans le compoix. Et d'abord la maison, inscrite en tête des pages qui le concernent.

Cette maison, il ne l'a pas achetée, c'est un bien familial dont il a fini par hériter en même temps que des moulins : « *maison crotte où le chemin allant au pont d'Hérault passe sous icelle (…), place au devant* [1]»

Elle fait donc partie des bâtiments qui ferment la place vers l'ouest, la première près de l'Hérault dont elle est séparée par jardins et berge « *rancarède* », c'est à dire rochers, sans oublier le béal qui sert aux moulins. Sous la maison, un passage : une échappée vers le reste du village. Nous le retrouvons aujourd'hui dans l'accès couvert à l'école.

2021- la rue du béal passe sous le porche de la maison de Thomas SERRE

Au départ, elle était plus grande que les 50,50 m^2 inscrits au compoix. Mais Thomas en a vendu une petite partie ainsi qu'un jardin à son cousin Jean SERRE qui s'acquitte du lods (droit de mutation payé au seigneur) en 1615[18].

En 1624 il vend le reste, « *communément au temps passé appelé la maison vieille de feu Guillaume SERRE* », à son cousin préféré Antoine, en même temps que jardin et rochers en bordure d'Hérault. Prix : 1300 livres[19]. La transaction lui permet de s'acquitter des 1036 livres qu'il lui doit. Il faut dire que Thomas SERRE semble avoir besoin d'argent, de plus sa vie est ailleurs nous l'avons vu. Ainsi peu à peu il vend les biens dont il a hérités à Valleraugue.

Une remarque : désigné en 1625 dans le compoix comme propriétaire de cette maison, il ne l'est donc plus en fait depuis un an. Nouveau constat qui s'ajoute à ceux déjà faits dans les trois premiers livres : l'état des biens fonciers présenté est antérieur à la date officielle. Mais s'il se sépare de maison, terres et jardins, Thomas SERRE se garde bien de vendre ses moulins : ils sont précieux et pour cela objets de soins, transactions, voire convoitise et litiges depuis longtemps.

Remontons donc le temps à la découverte de leur histoire riche en péripéties successorales ...

Valleraugue, deuxième moitié du 16e siècle : Guillaume SERRE le grand-père y possède et exploite « *un moulin bladier à deux rodes* »[20] sur l'Hérault. L'a-t-il fait construire ? En a-t-il hérité ? Nous n'en savons rien.

Mais voici qu'arrivent des revers de fortune, Guillaume s'endette, notamment auprès de son gendre Jean NOGAREDE, mari de sa fille Bernardine : 1308 livres 34 deniers … Il ne peut rembourser. Vous devinez la suite : pour rentrer dans ses fonds, Jean NOGAREDE se tourne vers la Cour Ordinaire de Valleraugue et « *fait prendre et adjuger par décret contre ledit SERRE un moulin bladier à deux rodes avec son béal et paissière, item deux maisons, item une pièce de terre contenant châtaigniers* ». La sentence est rendue le 4 juillet 1580, le 5 le décret est appliqué : Jean NOGAREDE entre en possession des biens[20]. Le moulin a changé de propriétaire.

20 avril 1588, huit ans plus tard … « *mariage solempnisé le jour présent en l'église de Dieu de Valleraugue* » : Marie SERRE fille de feu Guillaume épouse Pierre (L)ESCOT du lieu du Mazel, paroisse de Saint Marcel de Fonfouillouse[21]. Son père est mort, sa soeur Bernardine et son mari Jean NOGAREDE approuvent l'union et, « *en faveur dudit mariage le dit sire Jean NOGAREDE donne, quitte, cède et remet à la dite Marie SERRE tous les droits, biens, sommes, dettes, hypothèques que le dit NOGAREDE a sur les pièces contenues au dit décret* »[20], c'est à dire le moulin, les maisons et terres. En contrepartie, elle lui versera 200 écus, soit 600 livres. Cette dot nous laisse penser que les donateurs n'ont pas, ou plus, d'héritiers.

Jean NOGAREDE exprime aussi une réserve : si sa belle soeur vient à décéder sans descendance, les biens lui reviendront à nouveau, à lui ou à sa femme Bernardine s'il n'est plus de ce monde[20] : prudence fondée puisque Marie meurt bientôt sans enfants. Puis Jean NOGAREDE décède : l'acte notarié prend toute sa force, rendant à Bernardine SERRE les maisons, terres et moulin de son père Guillaume.

Et Thomas, direz-vous ? On devine la suite : sa tante meurt à son tour, léguant le tout à ses jeunes frères et soeurs Jeanne et Tristan en même temps qu'à lui, son neveu, fils unique de son frère Claude … Or au fil des années plus de trace des deux premiers …Voilà comment Thomas SERRE rentre finalement en possession des biens de sa famille à Valleraugue.

Ainsi est allé le moulin, au gré non pas des eaux de l'Hérault, mais des aléas de la vie de ses propriétaires.

Les moulins

Deux lieux, deux productions, deux mécanismes différents inscrits dans le compoix : situés au niveau du château (à l'actuel square des fileuses), moulins « *bladiers* »[1] à roue horizontale pour la farine, et plus haut vers le pont un moulin drapier[1], selon toute logique à roue verticale (nous en parlerons plus bas) pour les tissus de laine ; l'ensemble est desservi par un béal qui court le long de l'Hérault dont il reçoit l'eau depuis une « *paissière* », digue établie sur la rivière pour en élever le niveau ; ainsi captée, cette eau fournit son énergie au moulin en alimentant un bassin que l'on ouvre pour la libérer lorsqu'on veut faire tourner la roue. (Elle permet bien sûr aussi depuis le béal d'arroser les cultures limitrophes selon une règlementation, des jours, heures et durées dûment fixés et rétribués : le droit de l'eau est strict.)

Quant à l'installation, ces moulins hydrauliques sont établis dans de petites maisons bâties « *à chaux et à sable* » en bordure du béal afin que l'eau vienne actionner le mécanisme.

Les moulins « *bladiers* » de Thomas SERRE sont les plus anciens puisqu'ils existaient déjà du temps de son grand-père Guillaume. Mais direz-vous peut-être, ce n'est qu'« ***un*** [seul] *moulin bladier* » que Jean NOGAREDE a fait saisir et dont il fait donation à Marie SERRE pour son mariage... Certes, mais il est « *à **deux** rodes* », ou « *rodets* », autrement dit deux roues horizontales entrainant chacune un axe et deux meules. Ils forment ainsi deux mécanismes distincts, destinés sans aucun doute à broyer des céréales différentes sans avoir à régler l'écartement des meules et surtout sans mélanger les farines lorsqu'elles sont produites en même temps : souci d'efficacité ! C'est ce que confirme la précision donnée dans le compoix : « *l'un blanc* », farine de blé, « *et l'autre brun* » : autres céréales. Le pluriel est justifié.

Quant au moulin drapier, il est plus récent. En novembre 1604 Thomas SERRE apparemment devenu majeur en confie la construction à « *Jacques CAPIEU, marchand drapier* »[22]. Il devra « *édifier et bâtir un moulin drapier d'un étage en la rivière d'Hérault et au-dessus le moulin bladier* (…) *à ses dépens* (…) *bâti à chaux et sable, garni et parachevé couvert de tuiles ou lauzes, et garni de portes et fenêtres tant de bois que serrures, la clé au point* ». Délai : un an. Puis, « *pour l'entier payement et récompense de l'édifice, frais et fournitures* » il en aura la libre exploitation pendant neuf ans, au bout desquels le moulin reviendra à son propriétaire.

Dans cette structure la roue est vraisemblablement verticale et extérieure, nous l'avons dit. Elle transforme la force de l'eau en énergie pour actionner masse ou foulons qui frappent à l'intérieur le tissu immergé de

manière à en resserrer la trame, ce qui vaut aussi à ce type de moulin la qualification de « *massier* » ou « *à foulons* ». Il est également parfois appelé « *parayre* » puisque cette étape consiste à « *parer* » le drap.

De précieux moulins ...

Nombreuses étaient ces installations qui jalonnaient les berges tout au long de la vallée de l'Hérault. Ainsi à Valleraugue et dans les environs immédiats en ce début du 17e siècle fonctionnaient huit moulins à céréales : deux en amont aux Angliviels, deux dans le village, deux en aval à La Pieyre, un à Berthézène et un aux Salles pour la vallée du Clarou. On comptait aussi trois moulins drapiers, aux Angliviels, à La Pieyre et dans le village.

Ce sont des structures peu importantes (entre 12 et 16 m^2 pour le bâtiment qui les abrite[1]), faciles et plutôt économiques à construire. Contrairement aux moulins à aubes ou augets les moulins « *à rodet* » et leur système convenaient parfaitement au débit rapide et souvent irrégulier de ruisseaux ou de rivières en pente forte, ce qui est le cas des cours d'eau cévenols dévalant la montagne dans leurs valats. Essentiellement faits de bois, ils ont hélas depuis longtemps disparu ainsi que leur « maison » : bien souvent seule la toponymie témoigne encore de leur présence passée, au Moulin des Pauses par exemple, à moins qu'un oeil exercé ne sache en reconnaître quelque vestige ou empreinte sur le terrain.

Pour en savoir plus vous trouverez dans les notes plusieurs références de lectures grâce auxquelles nous avons écrit ces lignes, notamment celle de la conférence donnée par Daniel Travier en mai 2013 à Notre Dame de La Rouvière dans le cadre de la Journée Européenne des Moulins : de quoi satisfaire amplement votre curiosité.[23]

Et pour mieux comprendre leur importance, tant pour leur propriétaire bien sûr que pour la communauté tout entière et l'économie cévenole, revenons aux trois moulins de Thomas SERRE.

Un épisode mouvementé en décembre 1599[24] témoigne d'emblée de l'intérêt financier qu'ils présentent.

Marie SERRE ainsi que son époux Pierre (L)ESCOT sont morts sans enfants. Dès lors la belle-soeur de ce dernier a réclamé pour sa famille, dès 1592, la restitution des 160 écus qu'il avait mis dans l'escarcelle du ménage. Et quel meilleur moyen, pour les récupérer ? Bien sûr faire saisir le moulin ! Elle a alors obtenu gain de cause ... décision immédiatement contestée par le tuteur des jeunes héritiers, qui a refusé de vider les lieux. Ce jour-là de 1599 les deux parties parviennent enfin à un accord : c'est la somme réclamée qui sera payée, en plusieurs fois : le moulin est sauvé pour la famille SERRE. Et le tuteur de rappeler devant notaire l'argument clé opposé à l'adversaire : « *le dit décret était abusif, injurieux, en ce qu'elle aurait fait saisir pour la dite somme demandée le dit moulin de valeur de 4000 livres et davantage, le revenu duquel est la vie, nourriture et entretien de ces mineurs* [les héritiers SERRE], *ayant autres biens moins utiles comme maisons, terres* ... » . Ainsi c'est alléchée par les bénéfices à venir que la plaignante avait jeté son dévolu sur le moulin plutôt que sur un autre bien de valeur plus adaptée : quelle meilleure preuve de son intérêt ?

Comme il est dit dans l'acte un moulin, quel qu'il soit, est en effet le plus « *utile* » des biens : il permet à tous de vivre.

Dans l'ordre : le propriétaire qu'est Thomas SERRE loue les siens à des « *moliniers* », appelés aussi « *pareurs de draps* » lorsqu'il s'agit d'un moulin drapier, moyennant une somme annuelle ainsi que l'entretien des lieux, du mécanisme et du béal. Parfois s'ajoute à un contrat la livraison de quantités de farine. Revenu assuré pour lui.

Puis les marchands : ils trouvent sur place la possibilité de transformer les céréales ou la laine qu'ils ont achetées sur le Causse, à Millau et surtout au seigneur de Comeyras habitant de Meyrueis. Dans notre premier livre, nous avons ainsi rencontré André MORAT le cardeur-marchand associé à Jacques MICHEL. En janvier 1625[25] ils achètent pour trois ans et 1350 livres par an « *200 cestiers de blé* (…) *15 quintaux de laine surge* (…) *10 quintaux de laine des flots* (…) *un quintal de fromage* ». Mieux : ce sont « *1800 cestiers blé, 210 quintaux laine surge, 30 quintaux anisses surges et 18 quintaux fromage sec* » dont les marchands Jean SALLES, Adam CARLE et Pierre ARNAILH réunis passent commande le 3 octobre 1617[26], pour six ans et la somme totale de 12000 livres ! La présence de moulins à l'arrivée des caravanes de mulets chargés de ces précieuses matières premières en permet la transformation en produits commercialisables qui rejoindront les foires et marchés du piémont cévenol ; au débouché des vallées : Le Vigan, Ganges ... A Valleraugue on carde, on pare, on tisse « *le cadis de ce pays* », : la main d'oeuvre est nombreuse, son savoir-faire reconnu. Pour plus d'efficacité des ateliers se montent, tel celui de Mathieu VILLARET, Antoine LAUNE et Jacques ANGLEVIEL dans la maison louée sur la Placette à sire Barthélémy LIRON[27].

Dans notre deuxième livre, nous avons évoqué le dynamisme de l'industrie manufacturière qui se développe largement en ce début du 17e siècle dans les bourgs montagnards dont les habitants ont appris à compenser le peu de ressources agricoles grâce à ces activités qui, de complémentaires, sont devenues une source économique essentielle entre causses et plaine[28]. Les moulins en sont un maillon capital.
Et enfin la population : grâce au moulin drapier la production textile procure du travail, les moulins « *bladiers* » assurent l'approvisionnement en farine. Froment, seigle, orge, avoine, désignés par le terme général de « *blés* », nourrissent les hommes.
Tout cela explique-t-il le « *présage* » important appliqué dans le compoix aux moulins de Thomas SERRE ? Tout en appartenant à un particulier, servent-ils aussi à la communauté sans avoir officiellement le statut de moulins « banaux » ? Une hypothèse … mais que rien à ce jour ne permet de transformer en certitude.

Pour vous présenter Thomas SERRE, ses moulins nous ont jusqu'ici servi de guides : ils sont indissociables de sa présence dans le compoix de Valleraugue. Ils nous ont également permis de mieux comprendre l'importance de ces « *molins* » cévenols aujourd'hui disparus, autrefois si nombreux à jalonner les berges.
C'est dans un tout autre registre que nous terminerons cet article.
Souvenez-vous : Thomas SERRE a des cousins à Valleraugue : Pierre, Jean et Antoine dont il est très proche. Tous dans les métiers de la laine : le premier tisserand, les deux autres cardeurs. Mais c'est d'un meurtre que nous allons parler.

Le 20 décembre 1616[29] …
Dans le village, une altercation éclate. D'un côté Jean et Antoine SERRE, accompagnés de Thomas selon Me CAZALET dans son livre *Valleraugue* paru en 1950. Face à eux Jean DELAPIERRE, les frères David et Pierre TEULON et Jean MANOUEL. Tous bien connus.
La bagarre dégénère, les coups pleuvent, Jean SERRE mortellement atteint s'écroule, tandis que son frère Antoine est blessé.
L'affaire va bouleverser et diviser Valleraugue pendant dix ans au cours desquels Thomas SERRE devient le procureur de la famille, engageant les démarches et suivant l'affaire. N'oublions pas qu'il est « *praticien* » c'est à dire docteur en droit.
Finalement un accord intervient le 26 août 1626 entre Suzanne BOYSSON veuve de Jean SERRE, remariée depuis à Antoine VALDEYRON, et Antoine SERRE d'une part , et d'autre part les « *autres* » comme écrit le notaire en tête de l'acte, dont Jean de BOUSQUET sieur de Puechredon, beau-frère de « *feu* » Jean DELAPIERRE. Grâce à Me DE BROA nous en savons donc plus sur la suite :
le 4 février 1617 lors du procès criminel les quatre agresseurs en fuite ont été condamnés « *par défaut et contumace* » : la mort pour Jean DELAPIERRE le meurtrier et confiscation de ses biens, même sentence pour David TEULON, dix ans de galères pour son frère Pierre et pour Jean MANOUEL qui sera finalement mis hors de cause le 9 avril 1619 après s'être rendu aux autorités.
David TEULON, lui, a fait appel devant la Chambre de l'Edit de Castres, puis de Grenoble, sans résultat encore. Le notaire ne dit rien de son frère Pierre : est-il aux galères ?
Enfin il est question dans l'acte de « *feu Jean DELAPIERRE* » : on peut en conclure qu'il a été exécuté comme l'écrit Me CAZALET dans son ouvrage[30,] évoquant à l'appui de ses dires (malheureusement pour nous sans références) le paiement de 100 livres par Jean de BOUSQUET à l'aubergiste pour l'hébergement des archers venus appliquer la sentence.
Pour la veuve sont prévues 4000 livres, pour Antoine SERRE : 500. Moyennant l'abandon des poursuites et la reconnaissance de l'innocence de Jean MANOUEL, on leur en attribue respectivement 500 et 100 de plus. Quant à notre Thomas, soutien des victimes, il est dédommagé des frais qu'il a engagés durant toutes ces années : 350 livres.
L'énormité de cette affaire, la mort d'un homme, puis celle de son meurtrier, la mise en cause de familles notablement connues, la durée, les divisions et conflits qu'elle a sans aucun doute entraînés dans la communauté justifient la présentation résumée que nous venons d'en faire. Sans oublier l'action de Thomas SERRE au service de sa famille.

Reste un point sur lequel nous voudrions revenir, et non des moindres : la cause de la bagarre.Toujours selon Me CAZALET, elle est d'ordre religieux.

Voici ce qu'il écrit pages 49 et 50 :
« *20 décembre 1616, drame religieux.*
Une querelle éclate ce jour-là sur la place publique au sujet des mérites de la religion réformée entre deux groupes, l'un protestant parmi lesquels Jean DELAPIERRE, David TEULON, Pierre TEULON, Jean MANUEL, l'autre catholique parmi lesquels Jean, Antoine et Thomas SERRE ».
Me CAZALET de par son métier de notaire et son grand intérêt pour l'histoire de Valleraugue a eu accès à bon nombre de documents pour étayer ses dires. Il faudrait pouvoir les consulter, mais là encore aucune référence pour nous guider. Et les visites aux Archives sont difficiles par les temps d'épidémie qui courent. Mais une chose est certaine : dans tous les actes que nous avons pu lire pour développer cet article - contrats de mariage, testaments, etc. - la famille SERRE et les familles alliées appartiennent de longue date à la religion réformée. Thomas lui-même comme nous l'avons signalé participe au synode d'Alençon en 1640. Ils sont donc protestants, c'est un fait. Et si le motif de la violente dispute le 20 décembre 1616 sur la place publique a été d'ordre religieux, il ne peut s'agir alors que d'une dissension de points de vue entre coreligionnaires.
Les nombreuses études historiques menées et le plus grand recul qui est le nôtre nous permettent en effet de mieux comprendre combien ces périodes troublées étaient bien plus complexes qu'il n'a pu y paraître… Deux camps certes en ce début du 17e siècle, deux armées : celle de ROHAN le protestant, celle de CONDE le catholique et Ligueur, mais aussi les tractations abouties ou pas, les coups de canif (voire de hache) donnés dans les édits pourtant signés, la Rochelle sauvée ou non, et face à cela sur le terrain les hommes et femmes au quotidien, leurs opinions, leur rivalités, leurs difficultés. Ainsi on veut rester fidèles au roi qu'on assure de sa loyauté, des hommes s'enrôlent dans ses régiments : les délibérations des communautés, les actes notariés en témoignent. On croit à sa magnanimité, à son acceptation finale de la liberté de penser : n'est-on pas bons et fidèles sujets ? D'autres sont sceptiques... Pour faire pression devant la menace politique, le duc de ROHAN mène son armée, levant des troupes dans les bourgs... mais aussi les vivres nécessaires dans les campagnes.
Nous n'en dirons pas plus : ce n'est pas notre sujet, d'excellents ouvrages attendent votre curiosité. Mais cela nous permet d'envisager un autre motif de désaccord : puisqu'en ce 20 décembre 1616, ce sont des groupes tous deux protestants qui s'affrontent comme en témoignent les actes notariés concernant chacun d'eux, la cause de ce « *drame religieux* » pourrait être une divergence profonde de points de vue.
A moins qu'une visite ultérieure aux Archives du Gard ne nous permette de remettre la main sur la source non précisée de Me CAZALET et de comprendre pourquoi la famille SERRE est présentée comme catholique, nous nous en tiendrons là.

Laissons les moulins de Thomas SERRE moudre et fouler, les « *moliniers* » s'activer et les pareurs « *parer* », revenons sur la place. La maison, elle, n'a pas fini de nous intéresser : Antoine SERRE, nous l'avons vu, l'achète en 1624. Il mérite donc que nous fassions aussi sa rencontre dans les lignes qui suivent.
C'est également dans une partie de ce bâtiment, devenue une maison distincte que « *feu Jean SERRE* » a vécu sa dernière année avec sa femme Suzanne BOISSON, épouse ensuite d'Antoine VALDEYRON : ce sera notre prochaine halte.

Antoine SERRE

Sur le seuil de la maison voici **Antoine SERRE**, le cousin de Thomas. Rien de plus normal puisqu'en 1625 c'est lui le propriétaire, bien qu'il n'apparaisse pas dans le compoix. Il a pourtant acheté la maison le 26 juin 1624[19], nous le savons.
Qui est-il ?
Profession : « *cardeur à laines* ». Fils aîné et héritier d' « *autre Antoine* » et de Françoise FESQUET mariés en 1575, il a trois frères : Jean, Pierre et David.
Le 20 janvier 1607[31], il a épousé en l'église réformée Marguerite DELAPIERRE, fille de Jean et d'Antoinette LAUNE.
Voilà pour sa famille directe.
Ajoutons à cela les liens d'affection qui l'unissent à son cousin Thomas. Un exemple : lors de son mariage, « *en considération de l'amitié singulière qu'il* [lui] *porte »* ce dernier lui donne *« trente livres plus un coffre bois noyer fermé à clé, une caisse bois châtaignier* (…), *une table carrée bois noyer* », venant de l'héritage familial.
A plusieurs reprises également c'est à lui ou à son frère Pierre que Thomas confie ses moulins. Pourtant, respectivement cardeur et tisserand, aucun des deux n'est « *molinier* » ou pareur de drap, et chaque métier a son propre savoir-faire. Quant à Thomas, il n'est pas sur place. Peut-on donc penser qu'en leur « *arrentant* » alors ses moulins, c'est la gestion qu'il leur en confie ? Charge à eux de les louer à leur tour à un meunier dûment patenté. Témoins deux actes successifs du 30 novembre[32] et 2 décembre 1613[33] : pour le premier, une sous-location faite par Antoine SERRE à Pierre FOURCOAIL « *pareur de draps du Vigan à présent habitant Valleraugue* » du moulin « *qu'il* [Antoine] *tient en arrentement de Thomas SERRE* », et dans le second la quittance générale de Thomas à Antoine : celui-ci vient de lui remettre ce qu'il lui doit pour « *deux arrentements, des moulins et autres biens, que le dit DE SERRE a audit Valleraugue* ».
Antoine SERRE, sur place, a donc semble-t-il joué le rôle de gestionnaire des biens de son cousin.
Et puis un jour de l'hiver 1614 c'est à une autre bâtisse qu'il s'intéresse : le château de Valleraugue[34]

Un vieux château encombrant …
En 1613, désaffecté, le château dresse encore ses murailles et une tour au sud et à l'est de la place, le long du chemin descendant à la rivière, au-dessus des moulins « *bladiers* » de Thomas SERRE[34.] Il est entouré de fossés que l'on imagine volontiers boueux et malodorants, où vagabondent alors cochons, poules et autres animaux . De nos jours le nom de deux rues rappellent ces emplacements.
Plus rien à voir donc avec l'imposante et dissuasive stature d'un château du Moyen-Age.
Pas de fantôme non plus à chaque étage : hormis la tour « *joignant aux murailles* [3] » il n'y a plus aucune construction dans l'enceinte des remparts, seulement de « *vieilles ruines, masures et matériaux*[34] » qui jonchent et encombrent le lieu. On comprend que les habitants aient envie d'améliorer la situation et leur environnement.
Aussi le 26 janvier 1614[34], le sergent Ysaac MARTIN proclame-t-il le « *bail à nouvel achat et emphytéose perpétuelle de la solle et pède du château de Valleraugue fait par les commissaires royaux* » au plus offrant.
Et devinez : celui qui emporte par sa mise l'achat de cet espace n'est autre qu'Antoine SERRE.
Prix : « *cent livres et censive annuelle de huit cartes avoine, rases* », soit l'impôt dû au seigneur éminent qu'est ici le roi, en tant que baron de Meyrueis.
Surface : « *en longueur environ treize cannes six pans, et en largeur dix cannes deux pans* », soit 27,50 m. sur 20,50.
Mais il ne s'agit pas de n'importe quel bien, il y a donc tout de même quelque contrainte :
Antoine SERRE ne peut toucher aux murailles, il n'a acquis que la surface intérieure ; et si jamais une porte est ouverte dans l'enceinte, elle ne pourra être que publique. De même la tour n'est pas comprise dans la vente : elle est « *réservée pour la détention des prisonniers et sûreté des habitants de Valleraugue* », et notre acheteur devra laisser un passage de deux mètres de large dans sa nouvelle propriété pour y accéder.
Que peut-il bien vouloir faire de cet espace ? Une phrase de l'acte nous donne une piste : « *les maisons qui seront construites à l'enclos pède et solle du vieux château ne pourront servir d'aucune fortification que pour*

le service de Sa Majesté en cas de nécessité ». A-t-il donc l'intention d'y bâtir ? L'espace n'est pas grand, direz-vous. Certes mais les surfaces des maisons sont souvent petites, le compoix en atteste. Agit-il pour lui seul ou un petit groupe « d'investisseurs » ? Nul ne sait. Toujours est-il qu'à ce moment-là, le bourg de Valleraugue jusqu'alors « coincé » entre roche et Hérault se développe et s'étend en longueur grâce à de nouveaux quartiers, tel celui du Faubourg du Pont du Clarou, sur des terrains que leurs propriétaires vendent par lots. C'est donc dans l'évolution du temps.
Mais si elles ont un jour été envisagées, ces « maisons » ne seront pas construites. En tout cas, elles ne dureront pas, et pour cause : voici la suite.

…dans une période troublée de l'Histoire.
Treize ans plus tard, le 7 décembre 1627[35], quittance d'Antoine SERRE aux « *consuls et autres habitants de La Rouvière* » : la veille il leur a prêté une somme d'argent pour les « *affaires de leur communauté* »[36,] ils la lui rendent. Quel rapport entre ces « *affaires* » et le château ?... Les frais de démolition. Vous avez bien lu : le château vient d'être démoli, du moins ses signes extérieurs que sont les murailles et la tour. Valleraugue, Saint André de Majencoules, Notre Dame de la Rouvière doivent en partager le coût. Quant à Antoine SERRE, il n'a pas eu le choix : « *sachant le sieur LEZAN capitaine habitant Saint Hippolyte avoir reçu ordre et commandement de Monseigneur le duc de ROHAN chef général des églises réformées de ce royaume pour faire raser et démolir le fort du présent lieu de Valleraugue ...* »
C'est donc l'« intérêt supérieur » qui a commandé : les guerres de religion ont repris sous Louis XIII et son ministre Richelieu[37]. Le pouvoir politique des Protestants est menacé en même temps que leurs places-fortes, telle La Rochelle attaquée. Quelques dizaines d'années et un roi plus tard, ce sera la Révocation de l'Edit de Nantes. De 162I à 1629, les Protestants se sont donc révoltés contre le roi, organisant un état dans l'état, avec une armée qui a pour chef le duc Henri de Rohan désigné à Anduze comme « *général des Eglises du Bas Languedoc, Cévennes, Gévaudan et Vivarais* »[38]. Parmi ses dévoués capitaines, Fulcrand D'ASSAS.
Notre but n'est pas de faire un cours d'Histoire, il serait bien trop long et complexe ; de nombreux ouvrages existent à ce sujet.
Toujours est-il que le capitaine LEZAN a « *fait venir onze maçons* » pour démanteler le château. Antoine SERRE les a « *nourris dans sa maison depuis le 11e novembre dernier jusqu'au 6e du présent mois* »[35]. Que de monde dans l'ancienne maison du cousin Thomas, et de frais pour Antoine !
Puis on a fait les comptes, « *vérifiés et liquidés en présence du sieur d'ASSAS par les consuls de Valleraugue, Saint André, La Rouvière et autre habitants de dits lieux à la somme de 1047 livres 8 sols, laquelle doit être supportée par les susdits lieux et par le lieu de Dourbies , suivant la dite commission, et par avances par les dits lieux de Valleraugue, La Rouvière et Saint André* (…) *chacun pour sa quotité* ».
Bilan : pour La Rouvière 170 livres, « *que le sieur LEZAN aurait délégué au dit SERRE à prendre sur les habitants dudit La Rouvière* ». Ainsi s'expliquent la créance puis la quittance que Me DELAPIERRE reçoit en ce 7 décembre 1627. L'échéance devait être impérative : Antoine SERRE a avancé la somme à ses voisins de la vallée, ils la rassemblent pour le rembourser le lendemain ; peu importe donc que les habitants de Notre Dame de La Rouvière soient restés catholiques.
Pourquoi cette démolition ? Il semble bien que M. de ROHAN ait voulu assurer les voies qu'empruntaient ses troupes, tant celles du piémont passant par le Vigan que celles de la montagne ; il avait ainsi installé un point de guet à l'Espérou repris à la garnison « *papiste* ». De même le château de Saint André de Majencoules avait été débarrassé de force de sa garde catholique, remplacée par des soldats protestants[38]. Les vieilles murailles et la tour de Valleraugue, clôturant la « *solle et pède* » acquises par Antoine SERRE représentaient sûrement un lieu qu'il fallait neutraliser.
Voilà donc ce qu'il advint du château de Valleraugue. Appartenant au seigneur baron de Meyrueis il n'est pas répertorié dans le compoix, mais l'achat fait par Antoine SERRE nous a permis d'évoquer un instant le lieu.
A-t-il été vraiment « *rasé* » en 1627, onze maçons en sont-ils venus à bout en 25 jours ? Il se dit encore de nos jours que certaines de ses pierres auraient servi à bâtir le quai.

Références

Texte Thomas SERRE

1) Compoix de Valleraugue
2)Me A. MAYNIER 2E56/605 Notariat de Sumène 16/05/1540 Généanet Biblioth.
3) Me DOULMET 2E68/325 Notariat de Sumène 7-8/06/1567 Geneanet Biblioth.
4) Me A. DE BROA 2E73/273 AD 30 06/08/1579
5) Me SOLIGNAC 2E57/45 Généanet, biblioth. 13/08/1598
6) Me P. VALLOUBIERE 2E57/85 Notariat de St Hippolyte 12/10/1606 Ch. Du Guerny p. 937
7) Me A. DE BROA 2E73/286 vue 39, feuille 85 27/09/1603
8) Me J. LIRON 2E73/197 vue 32, feuille 31 06/02/1612
9) Me J. LIRON 2E73/192 vue 8, feuille 7 20/01/1607
10)Me J. LIRON 2E73/178 vue 166, feuille 165 28/03/1595
11)Me J. ROUVAIROLLES 2E56/212 Notariat de St Hippolyte 25/07/1592
12)Me A. DE BROA 2E73/279 vue 287, feuille 285 08/12/1588
13)Me J. DECLARIS Geneanet bibliot. Notariat de Sauve 06/10/1630
14)Me J. FARGUES 3E5/136 notariat De Puylaurens 23/11/1637 A.D. du Tarn
15)Wikipedia
16)Me J.DECLARIS 2E64/756 Notariat de Sauve 30/09/1640 Ch. Du Guerny p. 3046
17)Me Adam CARLE 2E73/413 Not. Valler. Geneanet 21/11/1651
18)Me J. LIRON 2E73/200 vue 199, feuille 126 19/06/1615
19)Me A. DE BROA 2E73/303 vue 108, feuille 107 26/06/1624
20)Me A. DE BROA 2E73/279 vue 160, feuille 158 20/04/1588
21)Me A. DE BROA 2E73/279 vue 159, feuille 157 20/04/1588
22)Me A. DE BROA 2E73/286 vue 123, feuille 57 08/11/1604
23)site internet : aurelle-verlac.com : le moulin à rodet du Minié-Bas
site : FDMF Fédération des Moulins de France, onglet Bibliographie Histoire
site : Daniel Travier, *les moulins cévenols*. Conférence Notre Dame de la Rouvière, 2013.
24)Me J. LIRON 2E73/183 vue 123, feuille 57 08/11/1604
25)*1625 Compoix de Valleraugue, livre 1, Le Faubourg du Pont du Clarou*, page 30. F. Nounou Serre, G. Fournier.
26)*1625 Compoix de Valleraugue, livre 2, La Rue Neuve*, page 12. F.Nounou Serre, G. Fournier.
27)*1625 Compoix de Valleraugue, livre 1, Le Faubourg du Pont du Clarou,* page 45. F. Nounou Serre, G. Fournier.
28)*1625 Compoix de Valleraugue, livre 2, La rue Neuve*, pages 13 et 14. F. Nounou Serre, G. Fournier.
29)Me J. LIRON 2E73/210 vue 159, feuille 157 26/08/1626
30)Site Gallica.bnf.fr : Henri CAZALET *Valleraugue*. Uzès 1950

Texte Antoine SERRE

31)Me J. LIRON 2E73/192 vue 8, feuille 7 20/01/1607
32)Me J. LIRON 2E73/198 vue 88, feuille 88 30/11/1613
33)Me J. DELAPIERRE 2E73/308 vue 94, feuille 93 02/12/1613
34)*Le château de Valleraugue...* Jacques Banastier in *Lien des chercheurs cévenols* n° 144, janvier/mars 2006, p.20
Me J. DELAPIERRE 2E73/309 vue 3, feuille 2 26/01/1614
35)Me J. DELAPIERRE 2E73/321 vue 108, feuille 87 07/12/1607
36)Me J. DELAPIERRE 2E73/321 vue 107, feuille 86 07/12/1607
37)Wikipedia : Rébellions huguenotes
38)Site Persée : *Campagnes de ROHAN en Languedoc, 1621-1629*. Arthur de CAZENOVE. Annales du Midi.

*

Philippe de LAPIERRE

Tome 1-233

"*orphèvre du dit Valleraugue*"

Muance 1-119

À la rue allant de la place au pont d'Hérault

Vérification ?

Conjoint : Marie PAGES

[65] maison d'habitation

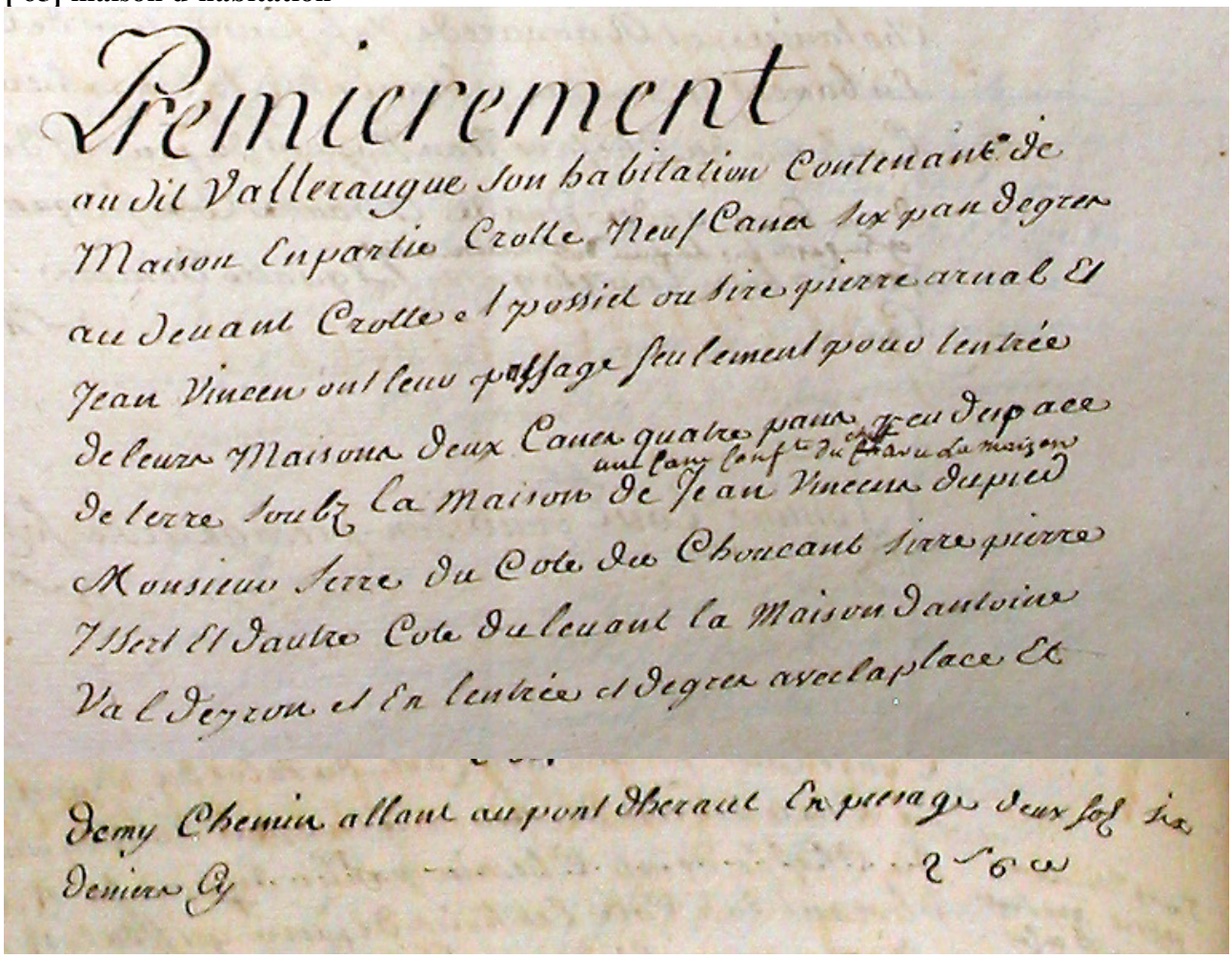
Premierement
au dit Valleraugue Son habitation Contenant de
Maison En partie Crotte Neuf Canes Six pan degres
au Devant Crotte et possiel ou Sire pierre arnal Et
Jean Vincen ont leur passage Seulement pour lentrée
De leurs Maisons Deux Canes quatre pans peu Despace
de terre soubz la Maison de Jean Vincens du pied
Monsieur Serre du Cote du Couchant Sire pierre
Issert Et Dautre Cote du leuant la Maison dantoine
Val Deyron et En lentrée et degres avec la place Et
Demy Chemin allant au pont Heraut En presage deux Sol Six
Deniers Cy ..... 2 s 6 d

Premièrement au dit Valleraugue son habitation contenant de maison en partie crotte 9 canes 6 pans (39 m^2)*, degrés au devant crotte et possiel où sire Pierre ARNAL et Jean VINCEN ont leur passage seulement pour l'entrée de leurs maisons 2 canes 4 pans* (10 m^2) *peu d'espace de terre soubz la maison 1 cane* (4 m^2)*, confrontant du chef avec la maison de Jean VINCENS, du pied Monsieur SERRE, du côté du couchant sire Pierre ISSERT, et d'autre côté du levant la maison d'Antoine VALDEYRON, et en l'entrée et degrés avec la place et demy chemin allant au pont d'Héraut. En présage 2 sols 6 deniers.*

"Philippe DELAPIERRE ..."

Pas de risque de confusion cette fois entre lui et un homonyme. Son prénom d'abord : parmi les nombreux DELAPIERRE il est le seul à le porter. Son métier ensuite : à Valleraugue il est le seul à l'exercer.
Qui plus est il sait écrire et signe de façon reconnaissable les actes qui le concernent : précieux paraphe !

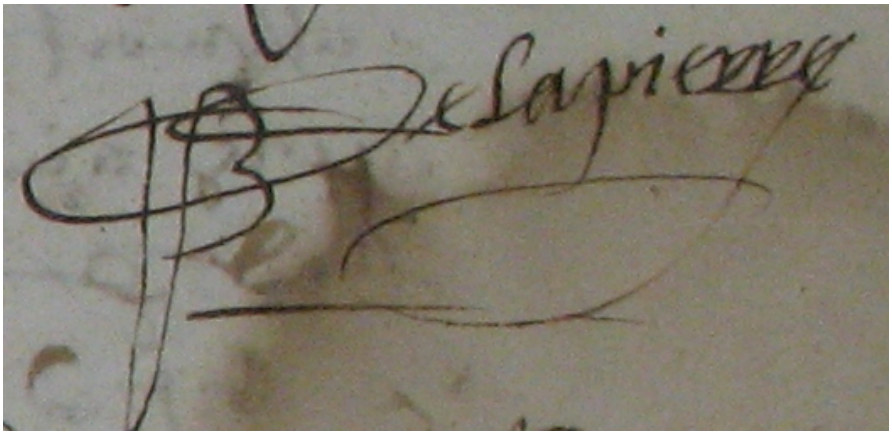

Signature de Philippe DELAPIERRE en 1626

Second fils de "*Jean DELAPIERRE vieux dit Salomon*", Philippe est le frère de Jean DELAPIERRE cordonnier[1] et donc l'oncle du notaire Jean DELAPIERRE dont nous fréquentons souvent les registres.
Il est aussi le neveu de Jean DELAPIERRE Carpoix[2] présent dans ce livre.
En 1623, devant Me PORTALEZ notaire du Vigan il signe une quittance de dot à sa femme Marie PAGES[3]: il l'a donc épousée quelque temps plus tôt.
Une seule autre date marquante pour jalonner sa vie : en 1643[4] il ajoute un codicille au testament fait en 1637 auprès de Me PUECH de Saint André de Majencoules. Cette fois c'est Adam CARLE qui le reçoit. Son héritière est toujours sa "*femme bien aimée*". Mais il tient à lui assurer définitivement et pleinement l'héritage en révoquant la clause habituelle de transmission : elle n'aura plus "*à la fin de ses jours à faire héritier tel ou telle que bon lui semblerait*", tout lui reviendra tout de suite et sans partage, elle sera donc la prochaine et seule propriétaire des lieux. Le couple n'a en effet pas d'enfants.
Mais si les actes ne nous ont révélé aucun événement marquant dans la vie de Philippe DELAPIERRE - du moins selon ce que nous en connaissons à ce jour -, son métier, lui, se distingue de tous ceux que nous avons rencontrés et rencontrerons : il est l'orfèvre de la communauté. Une particularité digne d'intérêt.

"... orphèvre dudit Valleraugue"

Selon l'étymologie un orfèvre est un "forgeron d'or", c'est à dire, plus largement, de métaux précieux : l'or bien sûr mais aussi bien plus souvent l'argent et l'étain très présent alors à Valleraugue dans les pièces de vaisselle apportées en dot ou inventoriées après un décès. Artisan et marchand, il travaille donc ces métaux pour réaliser puis vendre des objets destinés au culte et à l'usage domestique.
Peut-être est-ce auprès de Maître PEILLAU l'un des maîtres de la confrérie des orfèvres du Vigan qu'il a appris le métier : en tout cas il connaît assez celui-ci pour le choisir comme témoin lors de la quittance de dot qu'il fait à sa femme Marie au Vigan en 1623[3].
Forge, enclume, balance afin de bien estimer le poids de métal, établi chargé d'outils : marteaux, ciseaux, limes de toutes sortes... voilà l'environnement de Maître Philippe DELAPIERRE occupé à un travail méticuleux. Pour le jour ce sont des assiettes et écuelles d'étain destinées à quelque futur ménage, hier c'était un plat, une pinte.
Mais être orfèvre n'apporte pas forcément la fortune : la maison d'habitation est le seul bien mentionné au compoix pour Philippe DELAPIERRE. C'est donc avec elle que nous terminerons cet article.

Sa maison

Entre 1612 et 1614, l'écuyer Pierre NOGAREDE vend une partie des biens qu'il possède à Valleraugue : il lui faut assurer les engagements pris dans le contrat du très beau mariage qu'il va conclure avec Marguerite de RAFFINESQUE, fille et héritière de noble Paul de RAFFINESQUE seigneur de La Blaquière, de Saint

Hippolyte de Roquefourcade aujourd'hui du Fort[5]. Parmi ces biens plusieurs maisons situées autour de la place : il y a preneurs, à bon prix pour le vendeur.
C'est ainsi que le 6 juin 1614 Philippe DELAPIERRE acquiert l'une d'entre elles : " *une maison d'haut en bas appelée la clède vieille et la chambre de l'étude*" moyennant 280 livres[6]. Elle est située en bout de ce qu'est alors la place publique qui s'étend vers l'est, tandis qu'elle touche à l'ouest "*les terres et champs de noble Jean DESPERIES*", fermant ainsi l'espace. Elle avoisine au sud la maison de Thomas de SERRE. Or le plus souvent inhabitée celle-ci n'est pas en bon état, "*étant venue à tomber* (...) *à cause de la pupillarité de sieur Thomas de SERRE*"[7]. Ce dernier orphelin de père très tôt vit en effet le plus souvent à Saint Hippolyte du Fort où sa mère s'est remariée, tandis qu'un tuteur gère l'héritage à Valleraugue.
En juin 1624, devenu majeur et pleinement maître de ses biens, Thomas SERRE vend la maison"en l'état" à son cousin Antoine[8], et bien sûr celui-ci va entreprendre des travaux pour "*la réparer et redresser en l'état qu'elle était*"[7] : après dix ans de tranquillité les problèmes de voisinage commencent pour Philippe DELAPIERRE.
"*La clède vieille*" avait apparemment été aménagée avant qu'il l'achète comme maison : sur le mur sud trois fenêtres laissent entrer la lumière. Or voilà qu'Antoine SERRE le nouveau voisin, "*voulant relever la muraille du côté de la maison dudit DELAPIERRE*" entreprend de monter un mur "*sur le vieux fondement qu'était d'ancienneté à* [sa] *maison*"[7]. Problème : de l'autre côté, ce n'est plus la clède d'autrefois, mais une habitation, et ce mur distant de "*deux pans*" soit 50 centimètres de celui de notre orfèvre monte devant les fenêtres qui se trouvent ainsi condamnées : plus aucune lumière ne passe "*ce qui rend la maison sombre et ténébreuse et quasi comme inutile au dit DELAPIERRE*"[7]! Risque de procès s'en suit avant qu'en 1627 les voisins ne se retrouvent finalement devant le notaire pour une transaction[7] : une solution est trouvée, la vie quotidienne peut reprendre son cours normal et les deux voisins de bonnes relations.
Encore un élément dans l'histoire de la maison de Philippe DELAPIERRE : dix ans plus tard sa disposition et la situation qu'elle occupe vont grandement intéresser la communauté de Valleraugue.
Le 5 juin 1634 ses représentants se retrouvent chez le notaire[9] : " *achat pour messieurs les consuls* (...) *fait de Philippe DELAPIERRE* (...) *d'un petit étable qu'il a au-dessous la cuisine de sa maison* (...) *pour faire un passage afin d'aller et revenir au temple que la communauté entend faire au devant la maison de M. DESPERIES*".
En effet selon l'Edit de Grâce d'Alès en juin 1629 après la reddition de La Rochelle et la prise d'Alès qui marquent la défaite des forces protestantes, le roi Louis XIII a accordé son pardon à tous les habitants réformés des Cévennes moyennant leur soumission : la liberté de culte est rétablie, les temples peuvent être construits ou reconstruits.
Mais tel n'est pas ici notre sujet. Restons en au compoix.
Pour terminer, nous pouvons situer la mort de Philippe DELAPIERRE entre février 1643, date de son codicille et février 1649[10] date à laquelle Marie PAGES reconnaît devoir 126 livres au capitaine Jean de NOGAREDE de Saint Hippolyte du Fort pour prêt et vente de "*blé seigle*". Enfin le 14 juillet 1654 elle "*se décharge pour le sieur NOUGAREDE sur la maison de 2 sols 6 deniers*"[11], montant du présage. Il en est donc le nouveau propriétaire.

Références

1) Me J. LIRON	2E73/194	vue 346, f. 342	16/08/1609
2) *1625 Compoix de Valleraugue...* livre 4 : texte consacré à Jean DELAPIERRE Carpoix			
3) Me Jean PORTALEZ	2E73/259	notariat de Vigan	13/06/1623
4) Me Adam CARLE	2E73/412	vue 290, f. 284	24/02/1643
5) Me J. LIRON	2E73/199	vue 296, f. 292	12/07/1614
6) Me J. LIRON	2E73/199	vue 275, f. 271	06/07/1614
7) Me J. DELAPIERRE	2E73/320	vue 88, f. 87	26/07/1627
8) Me J. DE BROA	2E73/303	vue 108, f. 107	26/06/1624
9) Me J. DELAPIERRE	2E73/334	vue 144, f. 145	05/06/1634
10)Me Jacques TEULON	2E73/259	vue 503, f. 76	04/02/1649
11)Muance 1-119			14/07/1654

*

Pierre MICHEL dit Massal

Tome 1-235

Travailleur

Muance 1-225

« *Passage répondant à la rue allant au mas Mouret* »

Vérification 1-426

Conjoint : Catherine LAUNE

[67] maison d'habitation

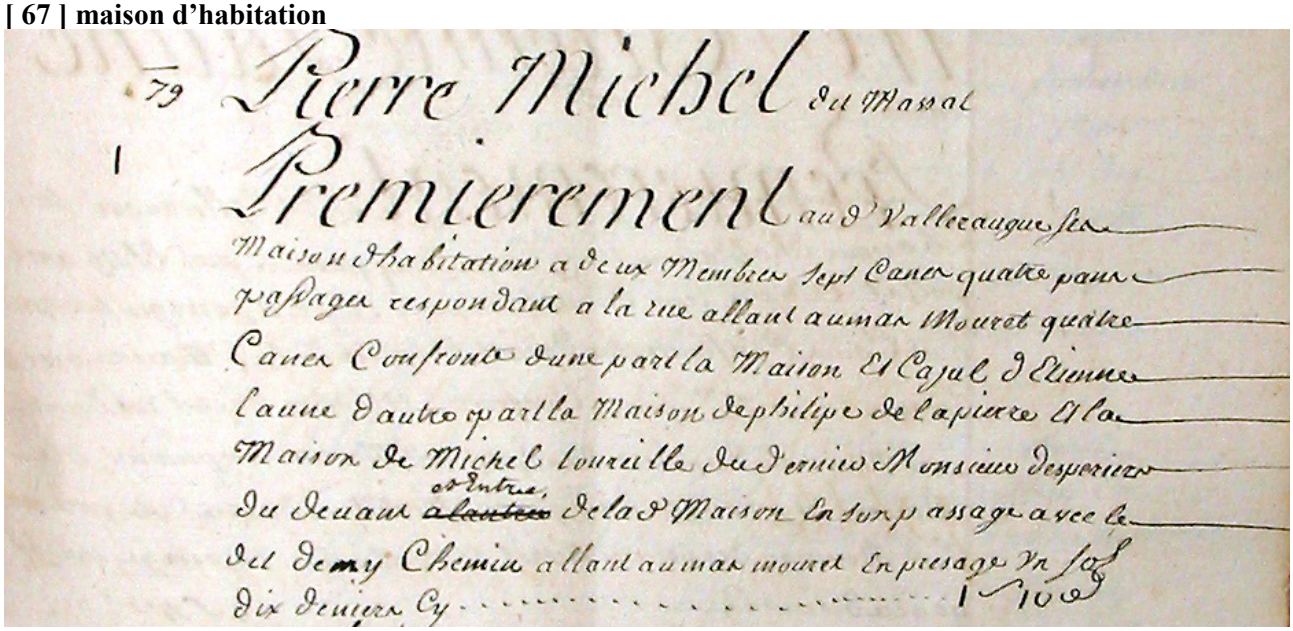

Premièrement au dit Valleraugue sa maison d'habitation à deux membres sept canes quatre pans (30 m²), passages répondant à la rue allant au mas Mouret quatre canes (16 m²). Confronte d'une part la maison et cazal d'Etienne LAUNE, d'autre part la maison de Philippe DELAPIERRE et la maison de Michel TOUREILLE, du derrière Monsieur DESPERIES, du devant et entrée de la dite maison en son passage avec le dit demy chemin allant au mas Mouret. En présage un sol dix deniers.

« **Pierre MICHEL dit Massal** »

Notre nouvelle rencontre sera très brève. Pour notre part nous n'avons en effet trouvé qu'un seul acte nous parlant de Pierre MICHEL : son contrat de mariage. Son surnom aussi : « *dit Massal* ».

Le 25 mars 1618[1], il épouse Catherine LAUNE fille de feu Pierre LAUNE et de Catherine LAUNE *« habitants du mas de La Bessède de Bonpérier, paroisse de Saint Marcel de Fonfouillouse, à présent habitants dudit Valleraugue.* ». L'acte nous dit qu'il est « *travailleur, habitant* [lui aussi] *du lieu de Valleraugue* »

La mariée agit « *du consentement de sa mère et de Antoine PRIVAT son beau-frère, de Jacques et Jean LAUNE ses frères, tous présents.* » En dot elle reçoit « *150 livres, quatre linceuls et une robe drap de maison* ».

Aucune autre trace à ce jour dans les registres notariés d'événements qui ont pu ponctuer la vie de ce couple. C'est dans le compoix et les mouvements fonciers ultérieurs que nous avons toutefois pu trouver quelques pistes.

Ce que révèlent les biens de Pierre MICHEL

La maison d'habitation et trois pièces de terre, tels sont les biens fonciers répertoriés par les arpenteurs[2].
Or au fil des années, Pierre MICHEL va s'en séparer :
en septembre 1630 première vente à son voisin Michel TOUREILLE : « *les deux étages plus hauts* » de sa maison du côté de l'habitation de ce dernier, suivie en octobre 1631 de celle de « *la crotte* ». Il s'acquitte ainsi d'une dette envers le muletier[3].
Le 12 octobre 1636, ce sont deux des terrains dont il « *se décharge* » sur Isaac VALDEYRON : la pièce appelée Les Balmes contenant pré et châtaigniers située au Valdeyron, celle appelée l'Anglade contenant châtaigniers, « *herm et rancarède* » c'est-à-dire terrain en friche et rochers « *au mas de Jean Jean* » près du Valdeyron. S'y ajoute une partie de la troisième terre : la Passe du Tour, plantée de châtaigniers, au valat du Méjanel.
Or posséder quelque terrain, même modeste, est alors une assurance.
Troisième acte : le 5 octobre 1653. Cette fois c'est son fils, Pierre MICHEL lui aussi, qui vend le reste de La Passe du Tour à Antoine MEJANEL[4]. Il habite désormais « *au lieu de Foncouverte lez Ardaillès* » après son union en mai de la même année avec Marguerite CAMPREDON « *fille de Thomas CAMPREDON et Françoise GRAILH* » de ce même lieu[5]. Elle a apporté ses terres en dot. Le contrat de mariage le présente comme « *fils d'autre Pierre et de Catherine LAUNE* » sans préciser si son père est mort.
Quant à ce qu'il reste de la maison, c'est Jean de NOGAREDE qui l'acquiert « *le dernier janvier* » 1655.

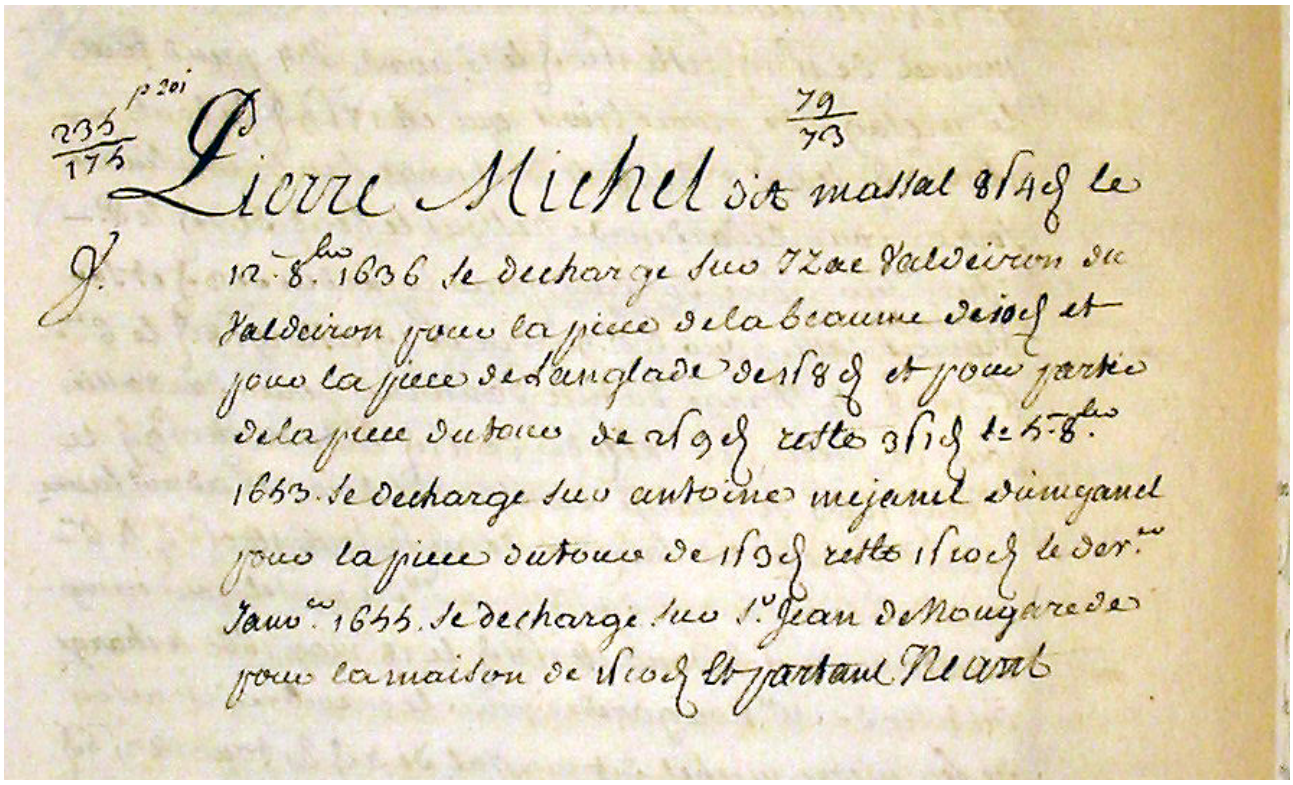
235/175 p 201 79/73
Pierre Michel dit massal 8 l 4 d le
12. 8bre 1636 se decharge sur Izac Valdeiron du
Valdeiron pour la piece de la beaume de 10 d et
pour la piece de l'anglade de 1 l 8 d et pour partie
de la piece du tour de 2 l 9 d reste 3 l 1 d le 5. 8bre
1653. se decharge sur antoine mejanel du mejanel
pour la piece du tour de 1 l 3 d reste 1 l 10 d le der.er
Janv.er 1655. se decharge sur S.r Jean de Nougarede
pour la maison de 1 l 10 d et partant Neant

Muance 1-125 regroupant les ventes des années 1636, 1653 et 1655

Enfin le 18 mai 1665 Michel TOUREILLE rachète à Jean NOGAREDE « *le membre de maison de feu Pierre MICHEL dit Massal* ».
Au siècle suivant cette partie de maison contribuera elle aussi à l'ouverture de la rue de la mairie. La Communauté la rachètera à son propriétaire de l'époque afin de pouvoir la détruire pour libérer le passage. Même sort que celle de Michel TOUREILLE.

Références

1) Me J. DE BROA	2E73/299	vue 117, f. 113	25/03/1618
2) Compoix de Valleraugue	tome 1	vues 235 et 236	
3) Me LADRECH	3E73/364	vue 305, f. 233	01/10/1631
4) Me G. LIRON	2E73/233	vue 342, f. 340	05/10/1653
5) Me G. LIRON	2E73/233	vue 206, f. 204	18/05/1653

*

Au bout de la place, la rue de la mairie

Cette rue reliant la Place Général PERRIER au Parterre a été percée vers 1785, après la démolition de la maison de Michel TOUREILLE et de la demi-maison de Pierre MICHEL (n° 68 et 67 dans ce cahier).

L'emplacement de plusieurs habitations dans les années 1620 :
- sur la gauche et sous le store : la maison qu'habitait Pierre ARNAL (n° 56),
- à droite avec le panneau Ecole : celle qui appartenait à Etienne LAUNE (n° 69).

Michel TOUREILLE

Tome 1-235

muletier

Muance 1-124

« *près la place* »

Vérification 1-426

Conjoint : 1- Jeanne LIRON 2- Françoise HUBAC 3 - Jacquette DAUDE

« *Maison*[68] *près la place* »

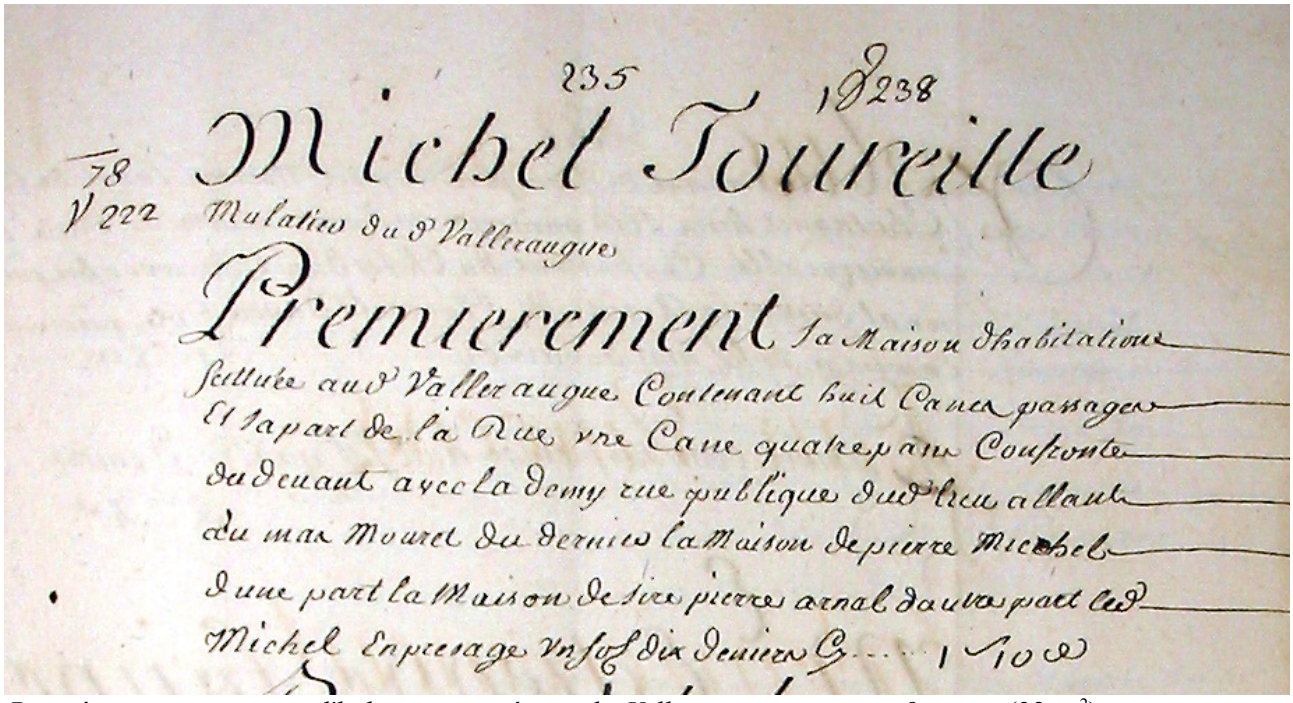
235 1 238
78
V 222
Michel Toureille
Mulatier du d Valleraugue
Premierement sa Maison dhabitation
scittuée au d Valleraugue Contenant huit Canes passages
Et sa part de la Rue vne Cane quatre pans Confronte
du deuant avec la demy rue publique dud lieu allant
au mas Mouret du dernier la Maison de pierre Michel
d une part la Maison de sire pierre arnal dautre part led
Michel En presage vn sol dix deniers G.... 1 10 d

Premièrement sa maison d'habitation située au dit Valleraugue contenant 8 canes (32 m²)*, passages et sa part de la rue 1 cane 4 pans* (6 m²)*. Confronte du devant avec la demi-rue publique dudit lieu allant au mas Mouret, du derrière la maison de Pierre MICHEL, d'une part la maison de sire Pierre ARNAL, d'autre part le dit MICHEL. En présage 1 sol 10 deniers.*

De la Bécède Bonperier à Valleraugue, de cardeur à muletier

C'est en effet comme « *cardeur à laines fils d'autre* [Michel] *de la Béssède Bonpérier* » que Me LIRON présente Michel TOUREILLE en mai 1619[1]. Détail plus précis dans un acte de 1622[2] : il habite Valleraugue « *depuis 12 ans* »[2] : il y est donc arrivé en 1610. Avec lui, son frère Claude. Leur autre frère, David, a été semble-t-il désigné comme héritier tandis que leur soeur Magdeleine « *femme de Pierre NAVAS* » habite désormais à Montpellier[3].

Mais en 1623[3] c'est à « *Claude et Michel TOUREILLE ses fils habitant au lieu de Valleraugue* » que leur père Michel TOUREILLE « *étant déjà vieux et ne pouvant plus travailler pour cette cause* » lègue ses biens. Claude reprend les terres de La Bécède ; quant à Michel le cardeur, il a depuis quatre ans une autre activité, celle de muletier. Nous avons déjà rencontré neuf d'entre eux au fil des pages de nos trois premiers livres. Rappelons quelques caractéristiques de ce métier si important pour la communauté.

Muletier en Cévennes

Le muletier (appelé alors « *mulatier* ») est un personnage essentiel pour l'économie. En effet dans ces montagnes escarpées difficile de convoyer les marchandises en quantité suffisante pour le commerce : les anciens chars à boeufs ne sont pas du tout adaptés aux sentiers trop étroits pour eux, ni bien sûr à leurs pentes

rudes, quant au dos des hommes il a ses limites. Le mulet, lui, a fait ses preuves dans un tel relief depuis l'Antiquité.
Issu d'un croisement entre un âne et une jument, il est endurant, frugal et robuste comme le premier. Avec des pattes très solides et des sabots plus durs et plus étroits que ceux d'un cheval, il grimpe sans problèmes sur les sentiers pentus et resserrés. Des étapes de 60 à 70 kilomètres par jour, des charges de 150 à 180 kilos sur son bât : voilà qui en fait un champion de l'efficacité et de l'endurance ! A tel point que le prix d'un bon mulet avec son équipement peut dépasser celui d'un cheval, les actes en témoignent.
Observons-le : le bât placé sur son dos et sur lequel on fixe le chargement est maintenu à l'arrière, à l'avant et sous le ventre de l'animal par la croupière de bois, la sous-ventrière et la « fandalière » qui couvre son poitrail et tombe jusqu'aux genoux, sans oublier trois plaques de cuivre, une sur le front, deux sur les tempes pour diriger le regard. Le tout orné de clous brillants, de franges colorées, de pompons rouges, avec des courroies chargées de clochettes et des colliers de grelots, le « trintrin », pour rythmer la marche régulière tout en faisant fuir les serpents et autres animaux aux abords du sentier, pour avertir aussi de l'arrivée de la « couble » : c'est ainsi que l'on nomme le groupe de mulets au nombre de six généralement, voire plus selon l'importance du muletier ou la quantité de marchandises.
Reliés par une corde de la tête de l'un à la croupe de l'autre, menés par le plus fort et expérimenté : le « viégi », ils cheminent ainsi en file indienne le long des « cami ferrat », c'est à dire des chemins empruntés par des bêtes ferrées : s'il arrivait en effet à ces caravanes de circuler sur des portions de drailles réservées aux troupeaux, le plus souvent c'était ces chemins empierrés qu'elles suivaient. Coiffé d'un bonnet rouge et revêtu de sa blouse bleue le muletier suit la troupe sur son âne. Voilà à quoi pouvait ressembler une caravane de mulets sur les sentiers cévenols.
Grâce au réseau très dense des chemins, les muletiers transportent ainsi les marchandises qui s'échangent, nourrissent les hommes et alimentent l'économie : le vin de la plaine, le sel de la mer si précieux pour la conservation donnent leur nom au « cami » qui permet de les acheminer vers le nord tandis que des causses et des Cévennes « descendent » laine, draps et cadis, céréales, fromages, châtaignes …
Telles étaient les activités de notre muletier.[4] Voyons ce qu'il en est de sa maison.

Du faubourg au centre ville

C'est d'abord dans le nouveau quartier du faubourg du pont du Clarou que le cardeur Michel TOUREILLE pense s'installer. Il y a choisi un terrain parmi ceux que proposent Jean DELAPIERRE Salomon et son fils. En mai 1619[1] il vend à son futur voisin le couturier Pierre VINCENS le droit d'appuyer sa future maison à celle que lui-même veut y construire.
Mais en septembre de la même année, il change d'avis et de lieu car une opportunité se présente : celle d'un échange avec Pierre SERRE. Celui-ci habite sur le haut de la place dans une maison qu'il a acquise en 1614 de Pierre NOGAREDE. Désireux de s'agrandir il a acheté lui aussi un emplacement dans le nouveau quartier... mais l'a revendu ensuite. Le terrain de Michel TOUREILLE, avec le jardin, lui conviendrait mieux. Quant à notre muletier, il est tenté par la maison sur la place … Marché conclu, l'échange a lieu en septembre 1619[5]. La valeur n'est pas la même : il débourse « *240 livres et trois cannes cadis burel pour une robe à la femme dudit SERRE* »
Plus tard, en 1630 et 1631[6], il s'agrandira en achetant à son voisin Pierre MICHEL (qui rembourse ainsi sa dette envers lui) la « *crotte* » et « *les deux étages plus haut de sa maison* » du côté de la sienne. Enfin en 1665, ce sera le tour du reste. Rappelons la suite de l'histoire puisqu'elle nous concerne toujours : depuis 1782 cette maison n'existe plus. Grâce à l'échange proposé par les consuls à son propriétaire d'alors contre la maison VIVENS - nous en avons parlé - elle a pu être détruite pour ouvrir une nouvelle rue, la rue de la Mairie, dont nous profitons quotidiennement.
Nous avons évoqué la réussite professionnelle et sociale de notre muletier. Qu'en est-il de sa vie privée ?

Trois mariages et quatre enfants

Sa première épouse est Jeanne LIRON, citée dans le testament qu'il fait en février 1629[7]. Elle lui donne 2 enfants : Jean et Jeanne, avant de décéder. En août 1638 il se remarie avec Françoise HUBAC « veuve de Guillaume PAGES de l'Espérou »[8] (on peut penser qu'il s'agit du muletier rencontré dans notre premier livre et d'un second mariage là aussi). C'est dans un deuxième testament en octobre 1646[9] qu'il la cite ainsi que les

deux enfants qu'elle lui a donnés : Antoine et Suzanne. A nouveau veuf, il convole une troisième fois avec Jacquette DAUDÉ, veuve elle aussi de Pierre TRIVES « fournier de Valleraugue »[10]. Or Jacquette a un fils de cette première union : François... Ce sont donc deux noces qui ont lieu successivement : le 9 décembre 1651 François TRIVES épouse Suzanne « fille de Maître Michel TOUREILLE et de feue Françoise HUBAC »[11], le lendemain c'est « Maître Michel TOUREILLE » qui se marie avec Jacquette, la mère de son gendre et à double titre belle-mère de sa fille. Les contrats sont établis dans la maison de Jean TOUREILLE, le fils né du premier mariage. Belle signature de ce dernier alors que notre muletier est illettré : un nouvel exemple pour attester du développement de l'éducation dans le premier quart du 17e siècle.

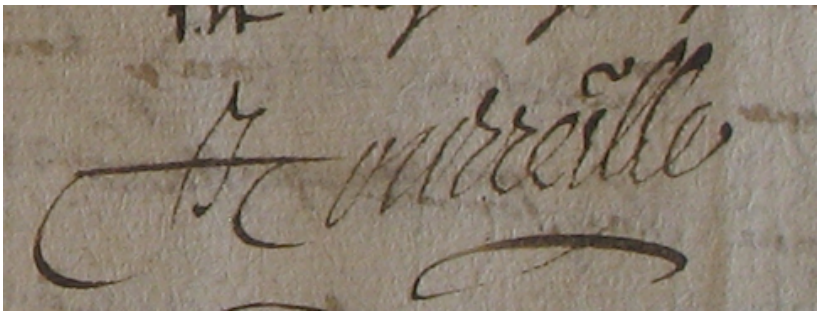

Signature de Jean TOUREILLE, fils de Michel

Quant aux autres enfants : Jean « *fils de Me Michel TOUREILLE mulatier et de feue Jeanne LIRON* » épouse en janvier 1645[12] « *Anne MARTIN fille de feux Pierre MARTIN couturier et Suzanne VILLARET* » tandis que sa soeur Jeanne est devenue la femme de « *Jean BERTEZENNE fils de Bernard BERTEZENNE et Suzanne LIRON* » en juillet 1630.[13] Pas de trace à ce jour d'Antoine, second fils de notre muletier.
Terminons avec la maison : ses autres enfants étant déjà dotés, Michel TOUREILLE donne à sa fille Suzanne « *l'entière moitié de ses biens* » à l'occasion de son mariage[11]. Cette maison est dans la corbeille : plus tard c'est donc François TRIVES qui en paiera le présage.

Références

1)Me J. LIRON	2 E73204	vue 372, f. 182	22/05/1619	
2) Me J. LIRON	2E73/206	vue 206, f. 205	28/03/1622	
3) Me J. LIRON	2E73/207	vue 61, f. 65	17/04/1623	

4) *Les muletiers et rafardeurs cévenols*. Marcel Brès. Ed. Lacour, 2007.
1625 Compoix de Valleraugue..., livre 1 p. 68 à 72 : *Guillaume PARGUEL*. F. Nounou Serre, G. Fournier.

5) Me J. LIRON	2E73/204	vue 47, f. 285	29/09/1619	
6) Me LADRECH	2E73364	vue 305, f. 233	01/10/1631	
7) Me J. LIRON	2E73/212	vue 247, f. 250	03/02/1629	
8) Me J. LIRON	2E73/218	vue 221, f. 221	09/08/1638	
9)Me G.LIRON	2E73/226	vue 294, f 292	07/10/1646	
10)Me G.LIRON	2E73/231	vue 338, f 330	10/12/1651	
11)Me G.LIRON	2E73/231	vue 335, f 327	09/12/1651	
12)Me J. LIRON	2E73/225	vue 6, f. 4	10/01/1645	
13)Me LADRECH	2E73/363	Geneanet biblioth.	08/07/1630	relevés Du Guerny

*

Me Etienne LAUNE

Tome 1-236

serrurier

Muance 1-127

« *audit Valleraugue* »

Vérification ?

Conjoint : Jeanne FREZOL

[69] maison d'habitation

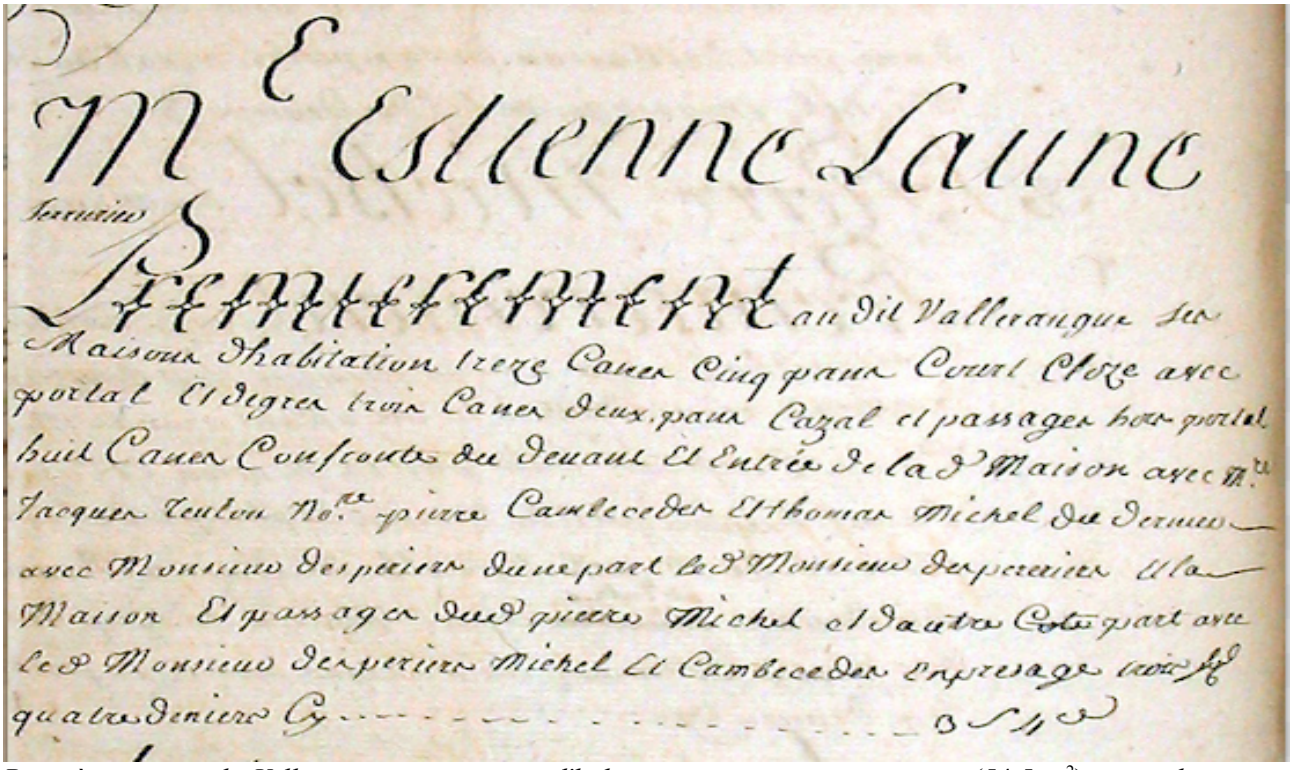

Premièrement au dit Valleraugue ses maisons d'habitation treize canes cinq pans (54,5 m^2)*, cour close avec portail et degrés : trois canes deux pans* (13 m^2)*, cazal et passages hors portail : huit canes* (32 m^2)*. Confronte du devant et entrée de la dite maison avec Me Jacques TEULON notaire, Pierre CAMBECEDES et Thomas MICHEL, du derrière avec Monsieur DESPERIES, d'une part ledit Monsieur DESPERIES et la maison et passages dudit Pierre MICHEL et d'autre part avec ledit Monsieur DESPERIES, MICHEL et CAMBECEDES. En présage 3 sols 4 deniers.*

De Lasalle à Valleraugue …

Etienne LAUNE n'est pas originaire de Valleraugue.

Revenons deux générations en arrière : son grand-père, Bermond LAUNE, possède nombre de biens fonciers dans la haute vallée Borgne, paroisse de Saint Marcel de Fontfouillouse aujourd'hui Les Plantiers. Il a aussi neuf enfants[1] : les terres du mas de la Coste ou Faveyroles ne peuvent tous les nourrir. Certains partent donc tenter leur chance ailleurs. Deux d'entre eux, Mathieu et Etienne, s'installent ainsi à Lasalle où Etienne épouse Jacquette PUECH fille et héritière du maître serrurier Jacques PUECH[2]. Mariage ou métier : lequel a précédé l'autre ? Toujours est-il qu'Etienne LAUNE devient à son tour « *maréchal* » et serrurier de Lasalle[3]. Six enfants naissent[3] : trois filles, deux fils et un petit dernier : Etienne comme son père, dont il apprend le métier. L'héritière désignée sera sa soeur aînée Suzanne mariée à Loys DOULMET[3] : il quitte donc Lasalle en épousant à Valleraugue Jeanne FREZOL, fille et héritière du « *ministre de la Parole* » Pierre FREZOL originaire de Taleyrac[4] . Et voilà notre Etienne LAUNE « *serrurier de Valleraugue* ».

De serrurier à marchand : l'esprit d'entreprise

Hasard ? L'autre serrurier de Valleraugue se nomme Pierre PUECH, nom très répandu. Il nous a déjà permis de parler de son métier dans ce quatrième livre.

Maître du feu et de la forge comme le « *maréchal* » Fulcrand VILLARET qui s'occupe des chevaux et mulets, ou Philippe DELAPIERRE l'orfèvre qui travaille les métaux plus précieux, Etienne LAUNE comme lui martèle et cisèle le métal pour fabriquer tant les objets quotidiens que tout ce qui permet de « serrer », c'est à dire fermer, portes, fenêtres, coffres … et il est passé « *maître* » dans cet art.

Mais là ne s'arrêtent pas ses talents.

Très bon gestionnaire, il sait tirer profit des terres familiales, il participe également à la pratique du fermage en cours pendant tout l'ancien régime. Nous avons longuement expliqué de quoi il s'agissait dans le livre 3 à propos de Barthélémy LIRON sieur de la Bessède[5] ou encore dans ce quatrième livre au sujet de « *sire Pierre GRAIL* ». Nous n'y reviendrons donc pas.

Un exemple pour Etienne LAUNE : en 1620 « *moyennant la quantité de cent cestiers blé seigle* » qu'il « *sera tenu venir recevoir aux aires si tôt battu* » il confie « *à Jean BERTEZENNE menuisier de Valleraugue, Pierre TEULON et Jacques MARTIN du Cros la dîme du blé seigle et orge du quartier d'Ardaillès comme est accoutumé lever, sans y comprendre les panis et millet, pour la présente année* »[6]

Quant aux biens familiaux, terres et bétail, il sait en tirer le meilleur parti.

En ce qui concerne les bêtes, nous disposons de plusieurs actes de « *méjairie «* répartis sur différentes années. De quoi s'agit-il ? Formé à partir du mot qui signifie demi, moitié, de la même façon que notre mot métairie utilisé pour une terre, la « *méjairie* » consiste à accorder pendant un temps donné la jouissance d'un bien moyennant partie des revenus de celui-ci. Prenons un exemple : en 1614 Etienne LAUNE confie vingt-quatre « *bêtes à laine* » à Pierre RUAS de Ferrusac qui « *sera tenu, garder, nourrir et entretenir le dit bétail* », et ce pour une durée de cinq ans.[7] Tous les ans Etienne recevra une quantité fixée par contrat de laine « *surge* » (non lavée) ainsi que de « *fromage sec et marchand* » : ici vingt-quatre livres de chaque, plus « *un agneau à Saint Michel* » : consommation personnelle ! A la fin des cinq années Pierre RUAS s'engage à lui rendre le même nombre de bêtes et du même âge qu'au départ, mais « *les autres fruits et croissance dudit bétail seront et appartiendront au dit RUAS.* »

Brebis, chèvres, laitières ou nourricières, moutons, agneaux selon les cas, Etienne LAUNE possède ainsi un beau cheptel dont il excelle à tirer des profits en nature. Les cinq actes dont nous disposons, reçus entre 1614 et 1617, nous permettent de nous en faire une petite idée. Le premier est en effet établi pour cinq ans, nous l'avons vu : les quatre autres[8] conclus pendant sa durée concernent donc d'autres bêtes.

Ce sont ainsi pas moins de quatre-vingt-neuf têtes qu'ils confient en « *méjairie* ». Et des actes nous ont peut-être échappé : aucun en 1615. Son intérêt ? Certes il ne peut gérer seul un tel cheptel … Mais grâce au partage il en retire une bonne quantité de laine et fromage chaque année : quatre-vingt-huit livres pour la laine, soixante-dix-huit livres pour le fromage, et ce uniquement dans les cinq actes trouvés, rappelons-le. C'est trop pour une consommation personnelle. Qu'en fait-il donc ? Une réponse : s'il est encore désigné comme « *serrurier* » en 1616, dans les actes de 1619 c'est « *Me Etienne LAUNE marchand de Valleraugue* » que présente le notaire[9]. Pourtant aucun de ces documents ne nous parle d'achat de laine. Pas de vente non plus. Il semble donc que son activité concerne plutôt le secteur des denrées.

Autre élément pour valider cette hypothèse : en duo avec Jacques YSSERT, marchand lui aussi, ce sont également des châtaigneraies qu'il loue moyennant des « *cestiers de châtaignes blanches* » et de « *gènes longues* », autre variété du fruit[10]. Pas d'espèces sonnantes et trébuchantes mais un paiement en nature dont nous pouvons penser qu'il alimente un commerce.

C'est donc le portrait d'un homme entreprenant et avisé qui se dessine peu à peu. Et s'il a su devenir un acteur dans la vie économique de la communauté, c'est aussi dans la sphère familiale que Me Etienne LAUNE est apprécié, pour ses talents de négociateur.

« *Procureur et rémissionnaire* »
Nous en avons parlé au début de cet article : le grand-père Bermond LAUNE avait de nombreuses terres en vallée Borgne, en même temps que neuf enfants, dont huit fils. Or la différence d'âge est grande entre l'aîné Jean et les autres : c'est donc lui qui à la mort de son père reprend en main l'« *ample et bel héritage* », ; « *ses dits frères* », père et oncles de notre Etienne, sont alors *« fort jeunes* ». On imagine la suite : des années plus tard, devenus adultes, plusieurs d'entre eux (ou leurs enfants) contestent le « peu » reçu: « *certain petit douaire, moyennant lequel* [Jean] *les aurait induits à lui quitter tous leurs autres biens et droits* ». Dès lors les procès s'enchaînent devant la Cour du sénéchal de Nîmes opposant certains des frères entre eux ou à l'héritière de Jean : Catherine LAUNE qui vit sur le domaine avec son mari Loys CESTIN.
Or QUI tous les demandeurs choisissent-ils pour les représenter dans les transactions finalement engagées ? Leur neveu ou cousin Me Etienne LAUNE, également partie prenante comme successeur de son père.
C'est lui reconnaître de belles qualités de tenace défenseur de la cause et de fin négociateur. Ainsi en 1599 et 1600 il est « *procureur et rémissionnaire* » tour à tour de « *Fulcrand LAUNE son oncle du mas de Lauriol et de Pierre LAUNE tisserand son cousin du mas de La Bessède Bonperier* »[1] puis d'« *Antoine LAUNE cordonnier* » autre cousin.
Au fil des actes notariés s'ébauche ainsi le portrait d'un homme : ce qu'il a entrepris permet de mieux cerner qui il pouvait être.

Une maison et des enfants.
Etienne LAUNE a épousé Jeanne FREZOL dans les années 1590, avant fin 1595. Une quittance générale de dot envers son beau-père Me Pierre FREZOL le 27 janvier 1599 rappelle en effet le contrat de mariage « *reçu par* ***feu*** *Me Antoine DE BROA* »[5.] Pas d'autre précision, mais le dernier registre connu de ce notaire date de l'année 1595. Nous savons par ailleurs que Jeanne n'est pas mariée en avril 1587 lorsque ses père et mère font leur testament[11]. Voilà qui resserre la fourchette. Dernier élément enfin : une dot se payait en plusieurs fois et plusieurs années, or celle de Jeanne se monte à quatre cents livres : quatre ans ne sont pas de trop pour en acquitter l'intégralité.
Le couple a cinq enfants, trois fils et deux filles : Pierre, Jean, Etienne, Jeanne et Marie[12].
Tout ce petit monde vit dans la maison qu'Etienne a acheté pour 525 francs au marchand Pierre VIVENT le 29 janvier 1602[13]. La superficie de la demeure est assez grande par rapport à celle d'autres habitations décrites dans le compoix. Elle a une cour fermée par un portail, un petit « *cazal* » , sorte de dépendance, la complète : les conditions de vie sont apparemment bonnes.
Quant aux enfants, les cinq sont mentionnés comme légataires aux côtés de leur mère dans le premier testament de leur père[12] en octobre 1629 lorsque l'épidémie de peste décime la région et frappe le village de Tourgueille dans une vallée voisine[14]. Le plus jeune, Etienne, sera à nouveau cité dans un acte de 1637, il n'a pas encore 25 ans. Puis nous perdons sa trace.
Autre trouvaille : Pierre et Jean ont reçu une instruction puisqu'ils signent d'une belle écriture au bas d'un acte en 1631

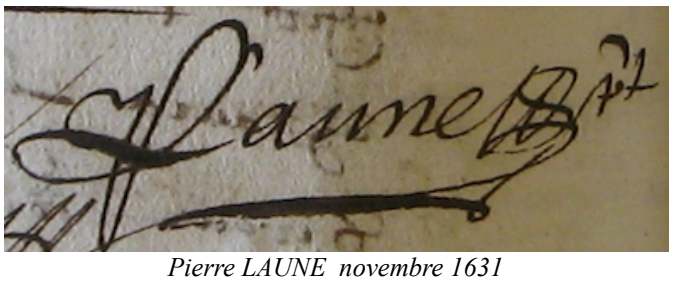
Pierre LAUNE novembre 1631

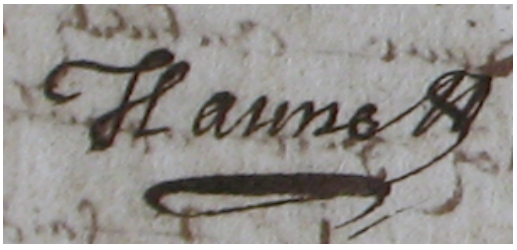
Jean LAUNE novembre 1631

.
Que deviendront -ils ?
Pierre est l'aîné et l'héritier. Mais dans son testament de 1629 son père exprime quelque inquiétude à son sujet : il est alors « *hors de la province suivant ce que le testateur croit* » et ce dernier ajoute « *si le dit Pierre LAUNE est en vie ...* ». Pas de service du roi dans un régiment : cela serait clairement dit. Etant donné les troubles de guerre de religion (l'Edit de grâce d'Alès qui y mettra momentanément fin date de 1629

justement) peut-être Pierre, petit-fils de pasteur, s'est-il engagé au service de la cause réformée ? En tout cas sa signature prouve que les craintes étaient vaines : il est bien de retour en 1631, voire avant.
Il épousera Jeanne TEULON en octobre 1639[15]. Il est marchand à Valleraugue, tout comme son frère Jean qui se mariera en 1645 avec Marguerite NADAL[16]. Les deux unions ne seront déclarées par contrats devant notaire que deux ans plus tard : officialisation des dots et biens.
Quant aux filles, c'est à Lasalle qu'elle feront leur vie : Jeanne devient la femme d' Antoine VALZ en juin 1631[17], puis de Noël VERDIER de Soudorgues douze ans plus tard[18], tandis que Marie épouse Jean VALAT en 1636[19].
Famille, belle réussite professionnelle : l'horizon d'Etienne LAUNE semble bien dégagé. Pourtant tout va voler en éclats en 1631.

« Accord et convention passés entre Me Etienne LAUNE et Jeanne FREZOL sa femme »
Le 21 avril 1631 Etienne se retrouve devant Me LADRECH notaire face à Jean DE BOUSQUET sieur de Puechredon.[20] Celui-ci représente Jeanne FREZOL épouse d'Etienne. Elle est absente, il en est « *l'allié* ». Dernier épisode d'un grave différend entre les époux, l'acte ne sert qu'à régler les conditions financières de la violente séparation qui a déjà eu lieu : « *le dit LAUNE disait qu'à cause de mauvais entretenement qu'il avait reçu depuis certain temps de la dite FREZOLLE sa femme il l'aurait congédiée de sa maison* ».
Quelles formes a pris au fil des jours depuis le testament de 1629 ce qu'il présente comme un « mauvais entretien » ? Pourquoi ? Mystère. Toujours est-il qu'après plus de trente ans de mariage et cinq enfants Etienne a mis Jeanne à la porte : on imagine le scandale !
En la renvoyant il a proposé de lui « *rendre la dot qu'elle aurait reconnue sur ses biens qu'est la somme de quatre cents livres* ». Il ne peut pas faire moins.
Elle conteste par la bouche de son « avocat » : d'abord « *Jean de BOUSQUET* (…) *disait le dit LAUNE sous fausse cause et sans raison l'avoir sortie de sa maison* » : injustice, mensonge et grave préjudice.
Quant aux quatre cents livres, restitution de la dot, c'est plus qu'insuffisant « *attendu la faculté des biens qu'il* [Etienne] *possède et considérant qu'elle lui a assisté à les gagner depuis vingt-cinq ans ou plus de vivre ensemble* ». De plus « *prétendant elle de prendre la moitié de ses enfants* » , elle demande logiquement « *la moitié de tous les dits biens* » : défense imparable !
Qui d'Etienne ou de Jeanne ? Nous n'en saurons jamais rien : intimité du couple. Un événement pourtant, rare dans cette société, pourrait nous offrir une piste : il précède en effet de moins d'un mois la rupture entre les époux.
L'année précédente, le 15 mai, un contrat de mariage a été établi entre leur fille Jeanne et « *Me Jean SALLES, marchand, fils de feu sire Pierre SALLES et Marie BALSYN de la ville du Vigan* »[21]. Belle union en perspective, belle dot, et très beau parterre de témoins et de signatures chez le notaire : plusieurs marchands des deux communautés, des notables, et même « *noble Jean DESPERIES* ».
Or dix mois plus tard, le 26 mars 1631[22], coup de théâtre : « *Me Etienne et Jeanne LAUNES père et fille »* désignent devant notaire *« leurs procureurs et avocats spéciaux irrévocables en la Cour royale du Vigan* (…) *et en cas de besoin en la Cour de M. le Sénéchal de Beaucaire et Nîmes* (…) » pour « *la dissolution, séparation et cancellation* » du contrat. Motif invoqué : « *plusieurs empêchements sur ce intervenus* »... Et seuls deux témoins, illettrés, à cet acte.
Etant donné la rareté d'une telle décision, elle a dû faire du bruit dans le Landerneau-Valleraugue, et sûrement dans la famille : aucun frère ni allié pour accompagner le père et la fille dans la démarche. Que s'est-il passé ? Un contrat de mariage et l'union qu'il organise entre deux familles sont dans cette société de l'Ancien Régime des temps forts, mûrement calculés, réfléchis, mis au point : des intérêts sont en jeu, surtout dans le milieu des marchands et notables... Etienne et sa fille Jeanne sont passés outre.
Or c'est le 21 avril qui suit que le notaire officialise la rupture du couple Etienne LAUNE-Jeanne FREZOL déjà chassée de la maison par son mari[20] ...
L'un de ces deux graves événements a-t-il pu causer l'autre ? Le comportement de la mère et la réaction du père qu'il aurait entraînée ont-ils pu pousser à annuler le contrat de mariage de la fille ? Ou bien est-ce le désengagement envers la famille SALLES que Jeanne FREZOL n'aurait pas approuvé, manifestant alors fortement sa réprobation ? Qui sait ? En tout cas il nous a semblé intéressant de mettre les deux actes en relation : leur proximité dans le temps est troublante.

Ces remises en question des conventions sociales vont avoir de grandes conséquences.

De Valleraugue à Lasalle : le retour

« *Les dits LAUNE et FREZOLLE mariés demeureront dorénavant séparés et jusques à ce qu'il plaira à Dieu*»[20].

Séparation bien concrète sur le terrain : Etienne LAUNE promet de verser mille livres à son épouse, lui donne deux terres, l'une à Taleyrac, l'autre au mas del Puech ainsi que « *partie du jardin qu'il a au présent lieu appelé l'hort de la Fon* » puis il quitte Valleraugue pour retourner s'installer définitivement à Lasalle[23], il y sera marchand « drapier » pendant encore vingt ans. Son dernier testament date d'avril 1651[24]. Jeanne mourra avant juin 1641[15].

L'intention de Jeanne FREZOL de « *prendre la moitié de ses enfants* » est-elle devenue réalité ? Toujours est-il que les deux fils survivants restent à Valleraugue tandis que les deux filles du couple partent à Lasalle. Trois mois après la rupture du contrat avec Jean SALLES Jeanne y a trouvé un nouveau parti : Antoine VALZ.

Bien sûr Etienne LAUNE gèrera encore depuis Lasalle des affaires à Valleraugue, mais avant de s'en aller il vend plusieurs biens : des terres ou encore l'autre moitié du jardin de l'Hort de La Fon. Et la maison : les muances 1-127 en enregistrent le transfert à Jean VALDEYRON le 27 mai 1633, pour trois sols quatre deniers, soit le présage figurant dans le compoix.

Où Jeanne FREZOL a-t-elle trouvé un toit ? Peut-être une piste grâce à deux actes : en novembre 1631, sept mois après la séparation, elle décide de planter en vigne la terre du mas del Puech. L'acte est établi « *à Valleraugue, maison de Marthe MA...* »[25]. La fin du nom disparaît dans le pli de la reliure.

En 1637 son fils Jean, désireux de partir à la guerre pour le service du roi « *et pour la défense de la présente province du Languedoc qui est attaquée par les Espagnols* », fait un testament : sa mère n'est déjà plus de ce monde, l'acte est « *fait et récité à Valleraugue, maison de sire Jean MANOEL présent* »[26]. Est-ce donc chez sa soeur Marthe FREZOL épouse d'Antoine MANOEL que Jeanne a trouvé refuge avec « *la moitié de ses enfants* » ?

Quittons sur cette interrogation Me Etienne LAUNE.

Une vie dense marquée de changements : lieux, activités, remise en question d'un équilibre familial en dépit des conventions sociales. Une forte personnalité.

Références :

1) Me J. LIRON	2E73/183	vue 273, f. 271	17/08/1599	
	2E73/184	vue 90, f. 89	05/03/1600	
2) Me G. BIMARD	2E56/76	not. de Lasalle	13/10/1541	Relevés Du Guerny
3) Me Jean ARNAIL	2E31/112	not. de Lasalle	29/05/1601	Relevés Du Guerny
4) Me J. LIRON	2E73/183	vue 64, f. 63	27/01/1599	
5) *1625 Compoix de Valleraugue* ...livre 3 : *La Placette*, p. 82 à 84. F. Nounou Serre et G. Fournier				
6) Me J DE BROA	2E73/315	vue 53, f. 52	13/07/1620	
7) Me J. LIRON	2E73/199	vue 534, f. 82	04/05/1614	
8) Me J. LIRON	2E73/201	vue 335, f. 76	03/11/1616	
	2E73/202	vue 209, f.7	12/02/1617	
	2E73/202	vue 268, f. 66	15/09/1617	
	2E73/203	vue 410, f. 4	20/12/1617	
9) Me J. DELAPIERRE	2E73/314	vue 116, f. 115	12/10/1619	
10)Me J. DELAPIERRE	2E73/314	vue 117, f. 116	12/10/1619	
11)Me A. DE BROA	2E73/278	registre abs.	27/04/1587	relevés Du Guerny
12)Me J. DELAPIERRE	2E73/324	vue 208, f.197	17/10/1629	
13)Me J. LIRON	2E73/186	vue 56, f. 53	30/01/1602	
14)*1629 La peste à Tourgueille.* F. Nounou Serre , décembre 2013. Bibliothèque AGAC.				
15)Me G. LIRON	2E73/221	vue 206, f. 154	01/06/1641	
16)Me G. LIRON	2E73/227	registre abs.	14/06/1647	relevés Du Guerny
17)Me S. JALAGUIERE	2E31/162	not. de Lasalle	13/06/1631	relevés Du Guerny
18)Me J. MARION	2E31/380	not. de Soudorgues	06/06/1643	relevés Du Guerny

19)Me S. JALAGUIERE	2E31/166	not. de Lasalle	09/06/1636	relevés Du Guerny
20)Me A. LADRECH	2E73/364	vue 175, f.156	21/04/1631	
21)Me Jacques TEULON	2E73/259	vue 36, f.31	15/05/1630	
22)Me Jacques TEULON	2E73/259	vue 80, f. 119	26/03/1631	
23)Me J. LIRON	2E73/331	vue 27, f. 18	24/01/1633	
24)Me D. JOURNET	2E31/191	not. de Lasalle	04/04/1651	relevés Du Guerny
25)Me Jacques TEULON	2E73/259	vue 125, f. 209	16/11/1631	
26)Me J. DELAPIERRE	2E73/338	vue 119, f. 141	22/09/1637	

Jean VINCENS

Tome 1-234..

"*Cardeur à laine*"

Muance 1 -120

"*Répondant à la place*"

Vérification ?.

Conjoint : Jeanne ABRIC

[66] Maison d'habitation

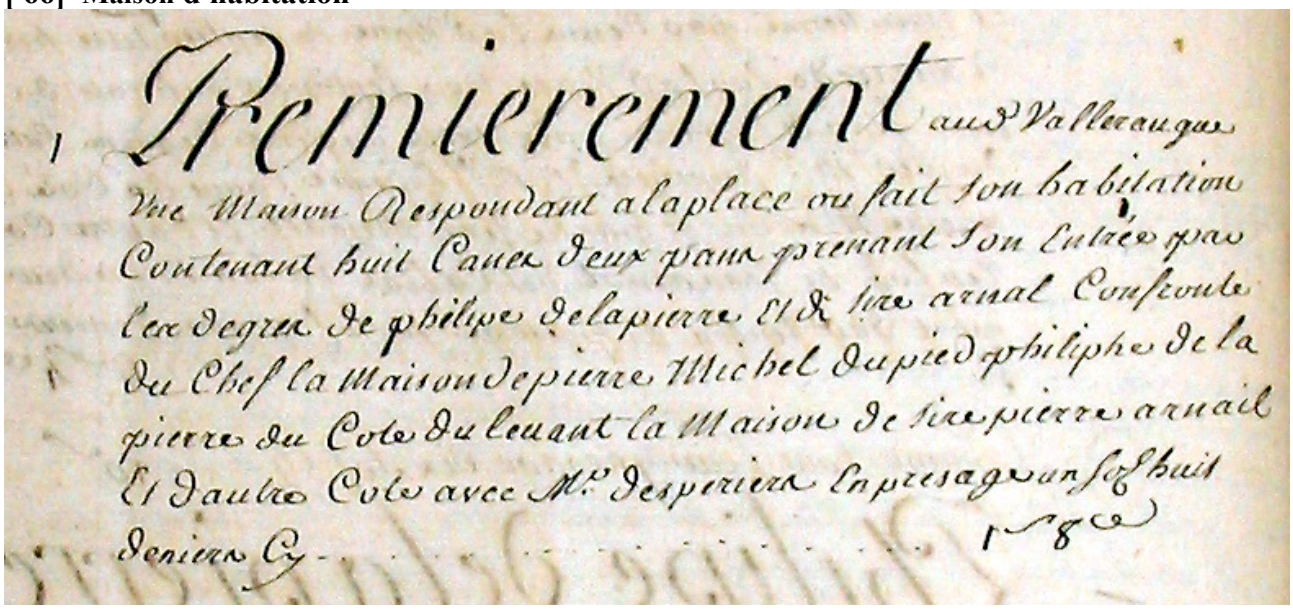

1 Premierement au d. Valleraugue
Une Maison Respondant a la place ou fait son habitation
Contenant huit Canes deux pans prenant son Entrée par
les degres de philipe delapierre Et de sire arnal Confronte
du Chef la Maison de pierre Michel du pied philiphe de la
pierre du Cote du leuant la Maison de sire pierre arnail
Et dautre Cote avec Mr. desperiers En presage un sol huit
deniers Cy 1 8e

Premièrement au dit Valleraugue une maison respondant à la place où fait son habitation, contenant huit canes deux pans (33 m^2)*, prenant son entrée par les degrés de Philippe DELAPIERRE et de sire ARNAL. Confronte du chef la maison de Pierre MICHEL, du pied Philippe DELAPIERRE, du côté du levant la maison de sire Pierre ARNAIL, et d'autre côté avec M. DESPERIES. En présage un sol huit deniers.*

Jean VINCENS, "*cardeur à laines*" : petit-fils d'André, fils d'Antoine ... Voilà ce que nous savons à ce jour sur lui et sa famille.

De mariage en mariage ...

C'est à Taleyrac au milieu du 16e siècle que nous mène un premier acte. Il concerne les grands-parents de notre cardeur.

En juillet 1556[1] "*dame Agnès CAMBASSEDES femme de André VINCENS du village de Taleyrac*" fait son testament. Elle y cite une fille mariée : Catherine, et quatre fils : "*Pierre plus vieux*", l'héritier, "*Pierre plus jeune, Antoine et autre Antoine*". Peu de variété dans le choix des prénoms : il arrivait certes que deux enfants d'une fratrie portent le même, mais ici cet usage se répète.

L'héritier est désigné, il restera sur les terres, nos deux "Antoine" doivent donc chercher leur avenir ailleurs. C'est au mas Moret qu'ils le trouvent. Tandis que le plus âgé des deux y épouse Marie MARTIN fille et héritière d'Antoine MARTIN en janvier 1576[2], en septembre de la même année est "*fait et solempnisé et accompli mariage entre*[son frère] *Antoine VINCENS jeune, cardeur à laines, fils à feu André du mas de Taleyrac, et honnête fille Magdaleine FESQUET fille à Marsal FESQUET et de Jacquette MORET mariés dudit mas Moret*"[3]. La jeune femme reçoit en dot la moitié des biens de ses parents en attendant d'être désignée héritière à leur décès : c'est donc au mas Moret que va désormais vivre Antoine VINCENS aux côtés de son épouse.

Deux enfants naissent : Jeanne qui sera leur héritière et demeurera ainsi au mas Moret après son union en 1597 avec Jean MARTIN scieur de bois de Randavel[4], et notre Jean VINCENS cardeur comme son père.

... jusqu'à Valleraugue.
Il lui faut s'installer à son tour : en l'espace de six mois, il acquiert une maison puis se marie.
Plusieurs propriétaires mentionnés dans le compoix autour de la place ont acheté leur habitation à l'écuyer Pierre NOGAREDE qui, en raison de son mariage avec Marguerite de RAFFINESQUE riche héritière de Saint Hippolyte du Fort, vend une partie des biens qu'il possède à Valleraugue. Jean VINCENS est l'un de ces acheteurs : le 6 juillet 1614, moyennant 140 livres il acquiert ainsi "*une maison cazal et crotte* (...) *appelée la Chambre Vieille des maisons de NOGAREDE*"[5].
Le 9 janvier suivant, il épouse "*Jeanne ABRIC fille de feu Jean ABRIC et de Andrine BARRE du mas de La Pieyre*"[6]. Et ce ne sont pas seulement les frères, mère et beau-frère de la mariée qui constituent la dot : tous les voisins du mas de La Pieyre s'y mettent, ajoutant quelques livres pour les uns, "*une brebis garnie*" pour d'autres, ou encore "*la façon de parer 4 pièces de drap*" : la communauté participe à la fête !
L'argent sera utilement employé : trois ans plus tard Jean VINCENS fait une reconnaissance de dot à son beau-frère Jean ABRIC pour soixante-dix livres qu'il "*a assurées à sa femme sur tous ses biens notamment* (...) *sur une maison qu'il a audit Valleraugue, acquise de Pierre NOGAREDE écuyer* (...) *laquelle dite somme le dit VINCENS a promis employer au payement d'icelle.*".[7]

La suite ...

Le couple n'aura pas d'enfants, du moins survivants. Deux actes en témoignent, deux testaments que fait Jean VINCENS.
Dans le premier daté de juillet 1625[8], "*étant en volonté s'en aller à la guerre pour le service de Sa Majesté*" il désigne "*Jeanne ABRIGUE sa femme bien aimée*" comme héritière "*à charge de rendre l'héritage à la fin de ses jours et fideicomis à Pierre MARTIN son neveu du mas Moret*".
Dans le second fait en 1631[9], "*se voyant malade*" il confirme ce choix : elle recevra l'héritage (modeste) et pourra cette fois "*en faire et disposer à toutes ses volontés*".

Références

1) Me J. LIRON	2E73/154	vue 35, f. 27	10/07/1556
2) Me J. TEULON	2E56/618	vue 21, f. 18	19/01/1576
3) Me J. TEULON	2E56/618	vue 245, f. 237	16/09/1576
4) Me J. LIRON	2E73/180	vue 387, f. 387	30/12/1597
5) Me J. LIRON	2E73/199	vue 273, f.269	06/07/1614
6) Me J. DELAPIERRE	2E73/310	vue 6, f. 4	09/01/1615
7) Me J. DELAPIERRE	2E73/313	vue 6, f. 6	29/01/1618
8) Me J. DELAPIERRE	2E73/319	vue 43, f. 38	09/07/1625
9) Me J. DELAPIERRE	2E73/328	vue 202, f. 201	13/06/1631

*

Le faubourg du pont de la Fon

Le faubourg du pont de la Fon se situe sur la rive droite de l'Hérault, relié à Valleraugue par le pont de la Fon (aujourd'hui pont de la Confrérie), appellation due à la présence de la fontaine sur la rive gauche.
Dans son livre « *Valleraugue* » Henri Cazalet écrit :
« *il est probable que les moines .... y firent bâtir un cloître .....ils firent construire sur l'Hérault un pont de-une seule arche... »*
« *le cloître fut vendu par les consuls le 25 janvier 1571 et acquis par Jean de LAPIERRE et Pierre ISSERT »*
Ce sont leurs descendants qui occupent les maisons en 1620.
A ce jour aucun document connu ne permet de confirmer ces hypothèses.

Le faubourg du pont de la Fon

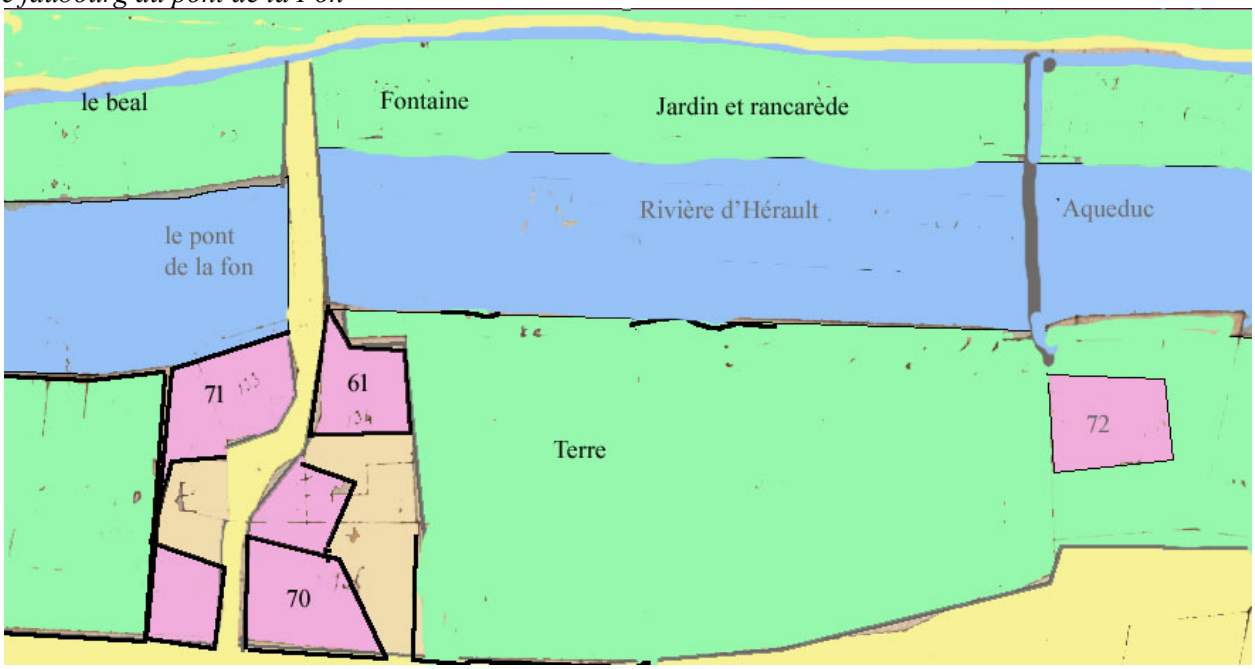

Propriétaire	*N° maison*	
Sire Pierre ISSERT	Ci-avant p. 49	61
Sire Jean de la PIERRE		70
Jacques ISSERT		71
Antoine RELHAN		72

Sire Jean de la PIERRE

Tome 1-330

Muance 1-212

« Faubourg du pont de la Fon » Vérification 2-49

Conjoint : Françoise DELAPIERRE

« Sire Jean de LAPIERRE et Jean BOUSQUET sieur de Puechredon, mari de Françoise de LAPIERRE, fille au dit sire de LAPIERRE du faubourg du pont de la Fon de Valleraugue »

[70] maison d'habitation

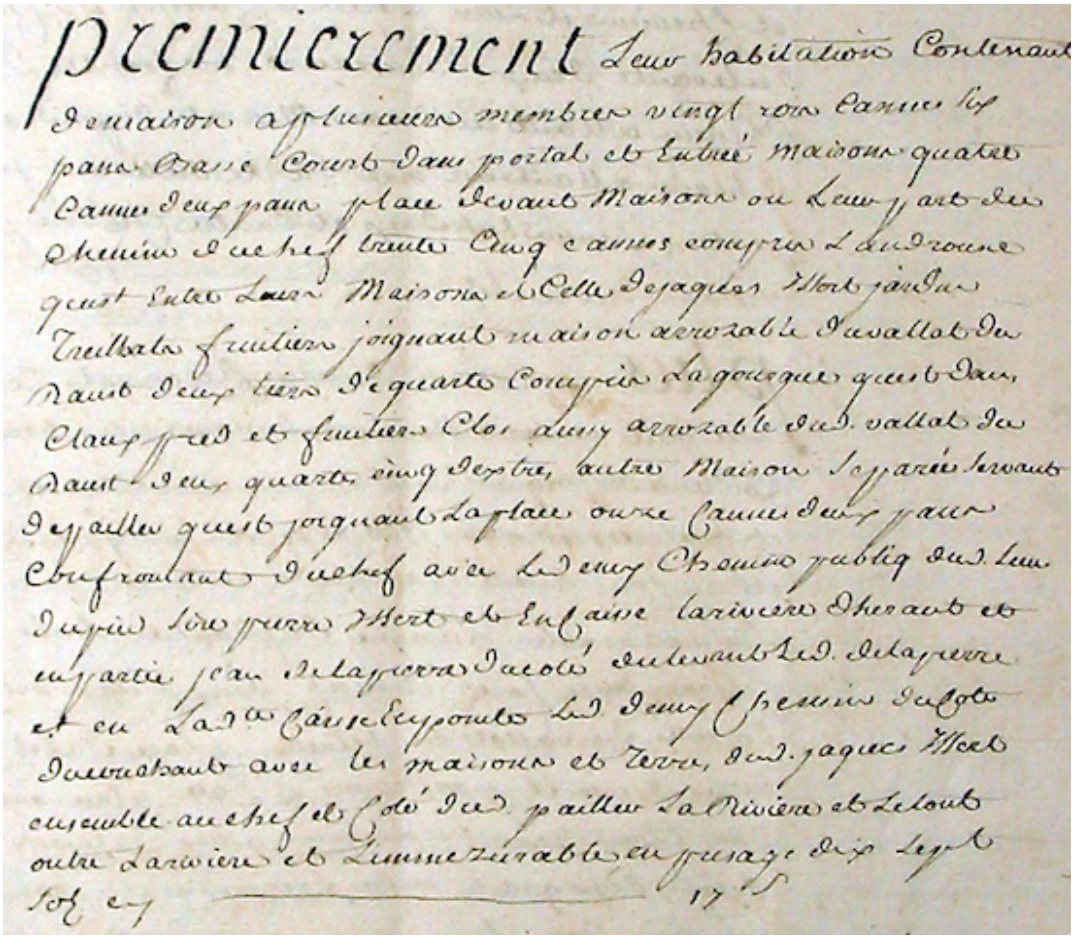

Premièrement leur habitation contenant de maison à plusieurs membres vingt-trois cannes six pans (95 m^2)*, basse-cour dans portail et entrée maisons quatre cannes deux pans* (17m^2)*, place devant maisons où leur part du chemin du chef : trente-cinq cannes* (140m^2)*, compris l'androne qu'est entre leurs maisons et celle de Jacques ISSERT, jardin treillats fruitiers joignant maison arrosable du vallat du Raust : deux tiers de quarte* (400 m^2) *compris la gourgue qu'est dans (claux?) pré et fruitier clos aussi arrosable dudit vallat du Raust : deux quartes cinq dextres* (1300 m^2)*. Autre maison séparée servant de pailler qu'est joignant la place : onze cannes deux pans* (45m^2)*, confrontant du chef avec le demi-chemin public dudit lieu, du pied sire Pierre ISSERT, et en caisse la rivière d'Hérault et en partie Jean DELAPIERRE, du côté du Levant le dit DELAPIERRE et en la dite caisse en pointe ledit demi-chemin, du côté du couchant avec les maisons et terres dudit Jacques ISSERT ensemble au chef et côté dudit pailler la rivière, et le tout outre la rivière et l'immesurable : en présage dix-sept sols.*

*

« ***Sire Jean DELAPIERRE et Jean BOUSQUET sieur de Puechredon, mari de Françoise DELAPIERRE*** »

Un intitulé bien long et peu commun pour ce nouveau bien : deux propriétaires mentionnés et non des moindres, deux patronymes fort connus, deux familles parmi les plus influentes de la communauté.

Afin de mieux comprendre pourquoi, commençons par nous intéresser au second d'entre eux : « *Jean BOUSQUET, sieur de Puechredon* ».

Nous l'avons rencontré avec sa famille dans notre premier livre[1]. Fils de « *sire Jean BOUSQUET* » et de Marie ARNAL, il est né dans un milieu fortuné, ce qui lui a permis de faire des études plutôt que de reprendre le métier de marchand de son père : il est donc devenu « *praticien* » c'est à dire « *bachelier es Droit* ». Bel exemple de l'ascension sociale et intellectuelle de cette société aisée vers les métiers de « robe ».

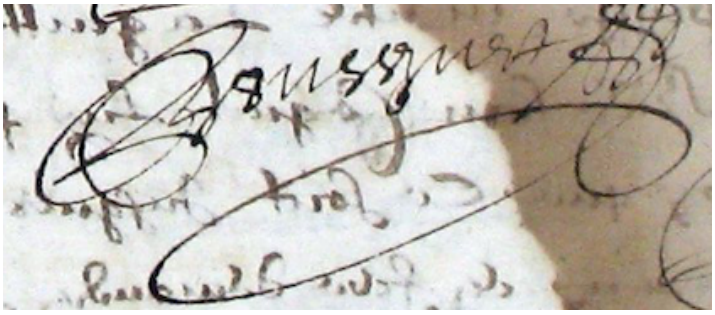

signatures de Jean BOUSQUET - PUECHREDON

Et pourquoi pas un semblant de noblesse ? Il s'en attribue bientôt les apparences et la particule puisqu'il se fait appeler « *sieur de Puechredon* », ne signant plus que de ce nom au fil des années tandis qu'il est désigné comme « *noble Jean DE BOUSQUET* » dans les actes notariés qui le concernent.

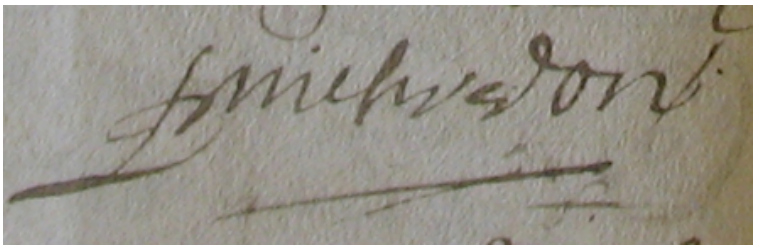

Tel est donc le « *mari de Françoise DELAPIERRE* ». C'est en effet cette union qui justifie et explique sa présence comme second propriétaire, au nom de sa femme. Quand se sont-ils mariés ? Aucun contrat trouvé, donc aucune date, mais une certitude : il a épousé Françoise entre 1617 et 1622. Pourquoi cette affirmation ? C'est une déduction faite en suivant les épisodes d'une tragique histoire où nous retrouvons « *sire Jean DELAPIERRE* » l'autre propriétaire mentionné dans le compoix. En voici les principaux éléments.

Françoise n'est pas la « *fille audit sire DELAPIERRE* » comme il est dit dans l'intitulé, expression qui renvoie à Jean cité plus haut. Elle est sa soeur. Tous deux sont enfants, avec cinq autres filles, de sire Pierre DELAPIERRE et de Marie DESPERIES. Un seul fils donc. Leur père fait son testament le 10 décembre 1612[2] : « *Marie DESPERIES sa femme bien aimée* » est son héritière pour le restant de sa vie. Puis parmi ses sept enfants il désigne celui à qui elle remettra les biens « *à la fin de ses jours ou autrement, quand bon lui semblera* » : il s'agit de Jean. Mais il faut tout prévoir : au cas où Jean mourrait sans descendance, ce sont les filles par ordre de naissance qui hériteraient … à une condition : ne pas être encore mariées. Point crucial car c'est cette clause qui va décider de toute la suite.

Les demoiselles DELAPIERRE sont six. Or en cette fin d'année 1612, trois d'entre elles ne sont plus concernées : Jeanne femme de sire André FREZOL de Taleyrac depuis 1596[3], sa soeur Suzanne épouse de Jean ARBOUX du Vigan[2], enfin Marie femme de Jacques YSSERT, le voisin, depuis 1605[4]. Leur père ajoute un legs à la dot qu'il leur a constituée en mariage.

Il reste donc trois candidates en lice à ce moment là : Lydie, Catherine et Françoise. Or la première épouse Jean MANOEL dès 1613[5] (son père est encore de ce monde), la seconde devient la femme de Jean DELHOM[6]. Seule Françoise n'est pas encore mariée le 20 décembre 1616.

Pourquoi cette date précise ? C'est celle d'un cataclysme dans la famille DELAPIERRE, et dans la communauté de Valleraugue. Ce jour-là, au cours d'une rixe dont nous ignorons la véritable cause, Jean DELAPIERRE, « *sire* » comme son grand-père et son père, tue Jean SERRE et blesse son frère Antoine. C'est un meurtre. Il s'enfuit : il est condamné à mort « *par défaut et contumace* », ses biens devront être confisqués. Nous avons déjà raconté ce tragique événement dans notre premier livre[7], nous l'avons aussi déjà évoqué dans ce quatrième recueil, au fil des rencontres avec la famille SERRE.

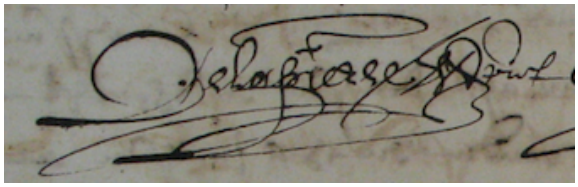

L'une des dernières signatures de Jean DELAPIERRE au bas d'un acte en avril 1616

Jean DELAPIERRE est donc hors la loi, il s'est mis au ban de la société, c'est une mort sociale en attendant le bourreau !
Heureusement pour les biens de la famille, sa mère Marie DESPERIES est toujours en vie : on va donc faire valoir les dispositions testamentaires de Pierre DELAPIERRE : à partir de ce jour fatidique l'héritière sera Françoise, vraisemblablement la plus jeune, en tout cas la seule fille qui n'est pas encore mariée.

2021 « Le pont de la Fon », et à gauche l'emplacement des maisons ISSERT

Nous sommes en 1617. Or le premier acte trouvé mentionnant la présence de Jean BOUSQUET agissant au nom de sa femme Françoise DELAPIERRE date du 5 janvier 1623[5] : c'est entre ces deux dates qu'a eu lieu le mariage. Question : les connaissances juridiques qu'implique sa qualité de Docteur en Droit, sûrement bien utiles dans de telles circonstances, ont-elles contribué à faire de Jean BOUSQUET un bon parti (issu qui plus est du même milieu) ? En tout cas il est devenu selon la formule consacrée « *mari et seigneur des biens dotaux* » de Françoise DELAPIERRE, et à ce titre propriétaire en son nom : voilà expliquée le deuxième partie de l'intitulé du compoix.

Et la première ? « *Sire Jean DELAPIERRE* » ?
Nous l'avons quitté en fuite au lendemain du 20 décembre 1616 puis «*condamné à mort par défaut et contumace* ». La suite ? L'acte de transaction entre les familles établi par Me LIRON en 1626[8], dix ans après les faits, détaille la succession des événements et décisions judiciaires.
Me Raymond DESPERIES son grand-père et ses deux beaux-frères André FREZOL et Jacques YSSERT se portent caution pour lui dès le 23 décembre, mais deux mois plus tard en février 1617 ils sont condamnés « *à remettre icelui* [Jean DELAPIERRE] *en prison* » : à cette date il est donc toujours en fuite ou caché quelque part. Une année passe : en 1618 tous trois se pourvoient en cassation de cautionnement à deux reprises. Leurs efforts semblent donc avoir été vains. Dans la suite de sa relation à la chronologie pourtant très précise, le notaire ne mentionne à aucun moment ni l'arrestation ni l'exécution du meurtrier…La sentence de mort a-t-elle été appliquée, et quand ? Nous n'avons à ce jour trouvé aucun acte qui nous le dise.
Or nous savons pour l'avoir constaté à plusieurs reprises que le compoix daté officiellement de 1625 présente en fait un état des biens fonciers en 1619-1620. Dès lors la question se pose : si les arpenteurs citent encore « *Sire Jean DELAPIERRE* » comme propriétaire des biens à ce moment-là, est-ce parce qu'il est toujours en vie ? Ou simplement une volonté administrative d'ignorer la tempête dans un document que seuls intéressent relevés et présages ?
Un élément des années plus tard : en septembre 1629[9], au détour d'une phrase dans un acte de transaction entre Jean BOUSQUET et son beau-frère Jacques YSSERT à propos de l'héritage, il est fait mention « *de **feu** Jean DELAPIERRE* ».

Héritage et patrimoine
Les choses se sont calmées. Marie DESPERIES meurt en 1628. Jean BOUSQUET, en tant que chef de famille, règle l'héritage et gère les affaires.
Un différend éclate entre « *sire Jacques YSSER et Marie DELAPIERRE mariés, demandeurs d'une part et noble Jean de BOSQUET sieur de Puechredon et demoiselle Françoise DELAPIERRE aussi mariés, défendeurs d'autre.* »[9] Les premiers trouvent insuffisante la part d'héritage reçue, accusant les seconds de s'être « *emparés et rendus occupateurs* » des biens dont ils refuseraient de se séparer. Cet acte est intéressant pour ce qu'il nous apprend sur la fortune DELAPIERRE et son état : 20000 livres ou plus selon le couple YSSER, somme que rectifie Jean de BOUSQUET : 10 ou 12000 livres seulement, « *néanmoins il* [feu Pierre DELAPIERRE] *était chargé de plusieurs dettes, et encore davantage le dit **feu** Jean DELAPIERRE aurait fait plusieurs aliénations et se serait endetté envers plusieurs personnes* » : mauvaise gestion de sa part, difficultés en affaires, ou besoin de fonds lors de sa fuite ?
Par ailleurs Jean BOUSQUET rappelle à tous la légitimité reconnue de sa femme Françoise DELAPIERRE en tant qu'héritière : « *ledit feu Pierre DELAPIERRE aurait institué son héritier ledit feu Jean, et à icelui substitué ladite Françoise* (…) *et par ce moyen jouit-elle ledit héritage suivant la volonté et intention de leur dit feu père »*

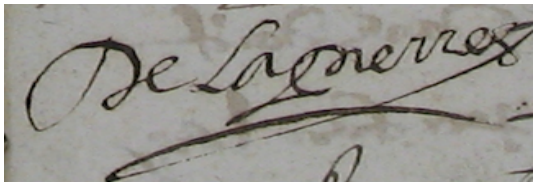
Françoise DELAPIERRE 1642

L'accord intervient : Jacques YSSER reçoit en dédommagement « *une petite chambre d'haut en bas que le dit sieur de PUECHREDON a pour sa femme, assise au lieu appelé La Confrérie* », entre les maisons respectives des deux couples. Nous en reparlerons lorsque nous rencontrerons « *sire Jacques YSSER* » et les siens.
Parmi les biens fonciers se trouve aussi un grand terrain d'environ 5000 m^2 appelé La Paran.
Or depuis le début du 17e siècle Valleraugue évolue et s'étend : la ville haute accrochée au serre ne suffit plus, les plus fortunés s'installent en ville basse, leurs jardins descendent jusqu'à l'Hérault[10] ; une nouvelle rue est née à travers le pré de Jean DESPERIES : la rue Neuve[11]. Trois fois plus large que les rues médiévales existantes elle a ouvert les portes du bourg à l'est : le long de l'Hérault un nouveau quartier, le faubourg du pont du Clarou, se bâtit alors sur les terrains que vendent par lots le notaire Jean DELAPIERRE et son père. Elle a en même temps facilité le passage vers La Pieyre, Bonpérier et au-delà les villes de la plaine, avec les possibilités accrues d'échanges, donc de développement économique.
Rien de ce genre encore à l'ouest, vers le mas Carle... Voilà qui donne des idées au sieur de Puechredon.

Dès la fin de 1626, il commence lui aussi à délimiter des lots dans le terrain de La Paran et à les vendre pour y bâtir : dans les actes retrouvés ces emplacements ou « *pèdes* » de maison ont presque tous les mêmes dimensions : environ douze mètres de long et plus ou moins six mètres de large.
Leur prix : entre 75 et 100 livres selon la surface, et pour cette somme les acheteurs ont aussi le droit d' « *apiller* » la future bâtisse contre celle du voisin : se succédant vers l'ouest les maisons seront donc mitoyennes, tournées au sud vers l'Hérault et « *le béal des moulins du sieur du Mouna acquis de M. SERRE, le chemin allant au mas CARLE entremy* », touchant au nord « *le restant de la pièce restante au sieur de PUECHREDON pour sa femme* ». A l'est le premier des lots à bâtir jouxte « *la maison de Jean BERTHEZENE* », séparée d'elle par une ruelle.
Entre fin 1626 et juillet 1628 nous avons ainsi trouvé quatre actes de vente, un cinquième est mentionné. En 1632, sixième lot, tandis que les mutations nous indiquent cinq autres acquisitions au cours des années qui suivent. Cela fait donc onze maisons contre quatorze au faubourg du Pont du Clarou[14]. Après s'être étendu vers l'est en suivant l'Hérault, le bourg de Valleraugue s'étire ainsi vers l'ouest, en amont, de façon à peu près équilibrée.

Le sieur de PUECHREDON et les siens.
Il n'est pas marchand comme son père, nous l'avons dit. Mais sa famille d'origine, son instruction, sa qualité de « *praticien* », son mariage, tout fait de lui l'un des notables les plus en vue.
Il va s'employer à faire fructifier les biens de la même façon que ceux de son milieu : achats et ventes, gestion du bétail, des métairies d'Ardalliès et Taleyrac, participation aux divers fermages selon l'organisation qui nous est maintenant bien connue.
En avril 1631, c'est à ses qualités de « *praticien* » que fait appel Jeanne FREZOL pour défendre ses intérêts financiers face à son mari Etienne LAUNE qui l'a chassée de leur maison[15].
Cette notoriété et ce savoir-faire lui valent la considération de la communauté : les actes nous apprennent qu'il a été désigné pour exercer la fonction de premier consul en 1646[16].

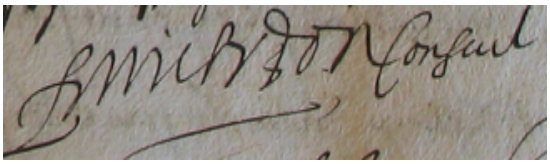

Le couple qu'il forme avec Françoise DELAPIERRE aura six enfants dont trois survivront : Catherine deviendra la femme de Jean BROZET[17], Louis - l'aîné et héritier - épousera Pierre(tte) LIRON fille de Barthélémy[18], et Jean s'installera à Saint André de Valborgne après son mariage avec Suzanne de MOLIS[19].

Pour finir
Françoise DELAPIERRE fait un testament en 1639[20], nous avons vu sa signature en 1642 ; elle décède avant le 22 janvier 1644[18], date du mariage de son fils Louis.
Jean de BOUSQUET sieur de Puechredon lui survivra vingt ans : présent au contrat entre sa fille Catherine et Jean BROZET le 12 janvier 1663[17], il est « ***feu*** *noble Jean BOUSQUET* » lors de celui qui lie son fils Jean à Suzanne de MOLIS en mars 1666[19].
Quant à la maison le registre des mutations nous informent que ses héritiers la garderont jusqu'en 1780.

Références
1) *1625 Compoix de Valleraugue* … Livre 1, pages 12 à 14. F. Nounou Serre, G. Fournier
2) Me J. LIRON 2E73/197 vue 280, f. 278 10/12/1612
3) Me J. LIRON 2E73/179 vue 365, f. 359 04/11/1596
4) Me J. LIRON 2E73/190 vue 34, f. 33 18/01/1605
5) Me J. LIRON 2E73/207 vue 4, f.5 05/01/1623
6) Me J. LIRON 2E73/212 vue 56, f. 53 26/04/1628
7) *1625 Compoix de Valleraugue* … Livre 1, pages 64-65. F. Nounou Serre, G. Fournier.
8) Me J. LIRON 2E73/210 vue 159, f. 157 26/08/1626
9) Me J. DELAPIERRE 2E73/324 vue 149, f. 138 16/09/1629
10)*1625 Compoix de Valleraugue* … Livre 3. F. Nounou Serre, G. Fournier.
11)*1625 Compoix de Valleraugue* … Livre 2. F. Nounou Serre, G. Fournier
12)Me J. DELAPIERRE 2E73/320 vue 2, f. 1 07/01/1627

		vue 35, f. 34	18/04/1627	
		vue 104, f. 103	17/09/1627	
13)Me Jacques TEULON	2E73/259	vue 155, f. 269	05/03/1632	
14)*1625 Compoix de Valleraugue* … Livre 1. F Nounou Serre, G. Fournier.				
15)Me A. LADRECH	2E73/364	vue 175, f. 156	21/04/1631	
16)Me G. LIRON	2E73/226	vue 287, f. 285	29/09/1646	
17)Me J. MICHEL	2E73/378	Geneanet Biblioth.	12/01/1663	
18)Me J. DELAPIERRE	2E73/342	vue 11, f. 5	22/01/1644	
19)Me J. GUIBAL	2E52/101	Genanet Biblioth.	03/03/1666	not. St André de Valborgne.
20)Gallica *Recueil des arrêts de la Cour Impériale de Nîmes*, DE LEIRIS p. 645.				Geneanet Biblioth.

*

Me Jacques ISSERT

Tome 1-330

Me cardeur

Muance 1-219

« *Faubourg du pont de la Fon* »

Vérification 2-544

Conjoint : Marie DELAPIERRE

[

70] maison d'habitation

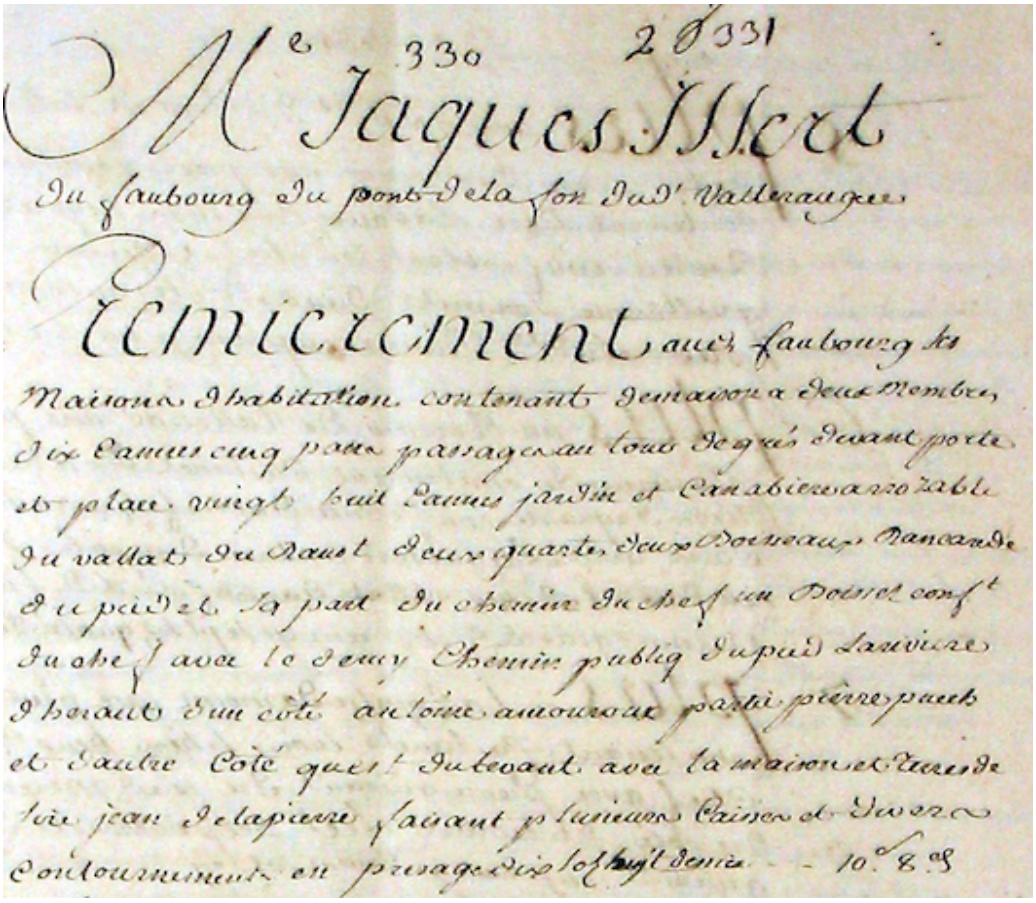

Premièrement audit faubourg ses maisons d'habitation contenant de maison à deux membres dix cannes cinq pans (65m^2)*, passages autour degrés devant porte et place vingt-huit cannes* (112m^2)*, jardin et canabière arrosable du vallat du Raust deux quartes deux boisseaux* (1500m^2) *rancarède du pied et sa part du chemin du chef un boissel* (150m^2)*, confrontant du chef avec le demy chemin public, du pied la rivière d'Héraut, d'un côté Antoine AMOUROUX partie Pierre PUECH, et d'autre côté qu'est du Levant avec la maison et terres de sire Jean DELAPIERRE faisant plusieurs caisses et divers contournements. En présage dix sols huit deniers.*

*

Rester voisins ...

18 janvier 1605[1] : mariage est conclu entre « *Jacques ISSERT cardeur à laines fils de sire Pierre YSSERT et Antoinette NOGAREDE* » et « *Marie DELAPIERRE fille de sire Pierre DELAPIERRE et Marie DESPERIES* ».

Familles de notables, du même milieu social dans lequel les biens fonciers ne manquent pas : c'est donc l'un d'entre eux que sire Pierre YSSERT donne en dot à son fils en plus de la très coquette somme de mille deux

cents livres : « *une maison de trois étages située de ça le pont dudit Valleraugue appelée la Confrairie, confrontant du côté du Levant et du midi avec les maisons dudit DELAPIERRE, d'autre part avec la place publique, et autres confronts* ». En quittant le logis paternel, la jeune mariée n'a ainsi pas grand chemin à faire pour rejoindre son époux sous leur nouveau toit, apportant avec elle les meubles et les huit cents livres de sa propre dot.
Telle est l'origine de la maison citée dans le compoix.

2021 à droite Jaques ISSERT, à gauche du pont Jean de LAPIERRE

« Maître Jacques ISSERT » et la communauté de Valleraugue

Les documents le présentent comme « *maître cardeur* », ce qui souligne son savoir-faire. Associé à son milieu et ses liens familiaux, ce dernier lui confère une place de choix dans la communauté et une notoriété reconnue : il est ainsi « *premier consul moderne* » en 1618[2], en charge donc avec ses adjoints et conseillers des affaires de Valleraugue.

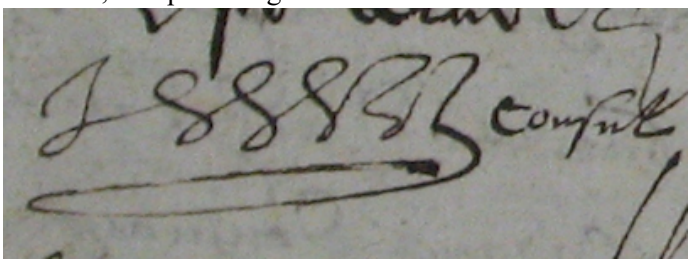

De même, comme ceux de son milieu, il participe grâce à ses moyens financiers au système du fermage dont nous avons déjà maintes fois parlé. Lui, c'est dans l'impôt royal de l' « Equivalent » qu'il a investi, avançant les fonds qu'il récupère ensuite au fur et à mesure des attributions des droits concernés. Cet impôt porte sur la vente de poisson, de viande et de vin. Si vous souhaitez tenir chambre et table d'hôte à Valleraugue, adressez-vous donc comme Pierre BERTHEZENE à Jacques ISSERT « *sous-fermier principal du droit de l'Equivalent du lieu et paroisse* ». Il vous accordera l'autorisation « *de faire logis et tenir table ouverte dans* [votre] *maison à tous allants et venants, vendre et débiter dans icelle toute sorte de chair, vin et poisson sujets au dit droit* ». En plus vous pourrez tenir comptoir à l'extérieur et vendre du vin « *à port de pinte* »[3] ! Tout ça pendant trois ans moyennant vingt-quatre livres par an. Facilités de paiement assurées : on paie au trimestre... Plaisir de vous faire partager ce moment convivial.

Enfin nous l'avons croisé aux côtés d'Etienne LAUNE. Qualifiés de « *marchands* », ils louaient des châtaigneraies à Taleyrac moyennant des « *cestiers de châtaignes blanches* » et quelques quartes de « *gènes longues fraîches* ».
Mais parmi toutes ces activités, curieusement, celle de cardeur n'apparaît dans aucun acte rencontré

2021 - L'entrée du faubourg vu du pont de la Fon

« *Maître Jacques ISSERT* » et les siens

De son mariage avec Marie DELAPIERRE « *sa femme bien aimée* » Jacques ISSERT aura six enfants : cinq garçons et une seule fille. Honneur à celle-ci donc.Elle s'appelle Antoinette et ce n'est pas un enfant du pays qu'elle épouse en juin 1634[4] : s'il s'est installé à Valleraugue, Me Raymond ALLARY apothicaire, « *fils à feux Me Antoine ALLARY et Isabeau NICOLANE* », vient en effet « *du lieu de Saint Pompon, diocèse de Sarlat en Périgord* ».
Et c'est sûrement à son exemple voire sous sa férule que Pierre, l'un des garçons frère d'Antoinette, choisit lui aussi ce métier comme l'écrit Me Guillaume LIRON en tête de l'acte du 19 septembre 1660[5] : « *Mariage de sieur Pierre ISSERT Maître apothicaire et Antoinette TEULON de Valleraugue* », fille de Me Jacques TEULON et Magdeleine de MAURIN.
Un autre frère, Gabriel, épouse en 1654[6] « *Jeanne DURANC fille de Pierre DURANC et Marguerite CARLE* ». Il convole une seconde fois en août 1677 avec Françoise ANDRÉ. Quant à l'aîné, Jacques comme son père, nous avons trouvé référence dans les registres d'un notaire de Barre des Cévennes de son union en 1646 avec Gabrielle de COUSIN, fille d'Antoine seigneur de La Croix et Gabrielle NOUGUIER.
Nous avons parlé de cinq garçons, il en manque donc trois : en mars 1655 François teste en faveur de Pierre et Gabriel ses frères[7]. Il est peut-être le plus jeune car leur père ne le mentionne pas dans le testament qu'il

fait en 1625[8]. Dans ce même testament sont cités également David dont nous n'avons malheureusement trouvé aucune autre trace et Jean.Maître Jacques ISSERT, quant à lui, décède entre 1639 et 1654 : désolés de ne pouvoir être à ce jour plus précis.

———

Références

1) Me J. LIRON	2E73/190	vue 34, f. 33	18/01/1605
2) Me J. LIRON	2E73/203	vue 422, f. 16	21/01/1618
3) Me J. LIRON	2E73/204	vue 6, f. 5	25/11/1618
4) Me J. DELAPIERRE	2E73/334	vue 162, f. 163	18/06/1634
5) Me G. LIRON	2E73/240	vue 277, f. 277	19/09/1660
6) Me G. LIRON	2E73/234	vue 252, f. 252	22/05/1654
7) Me J. DELAPIERRE	2E73/348	non communicable	25/03/1655
8) Me J. LIRON	2E73/209	vue 170, f. 165	03/08/1625

*

Antoine RELHAN (REILHAN)

Tome 1-331

tisserand

Muance 1-222

« *Faubourg du pont de la Fon* »

Vérification 3-814

Conjoint : Catherine FESQUET

« *Anthoine RELHAN et Estienne NOGUIER son beau-fils comme mari de Jeanne RELHANE fille dudit RELHAN* »

[72] Maison au faubourg du pont de la Fon

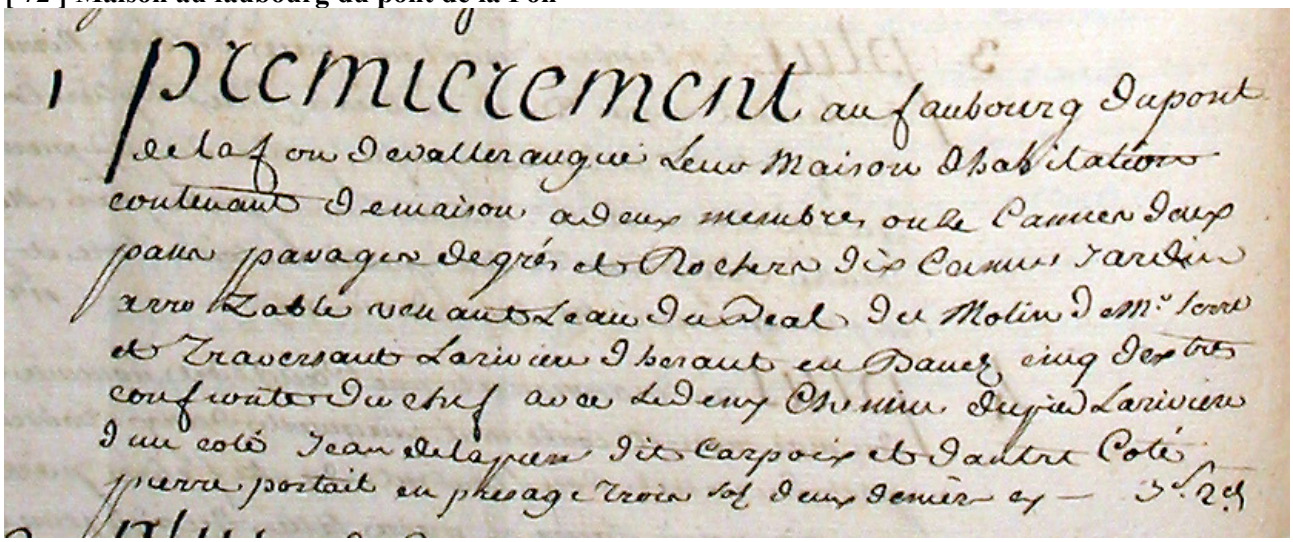

Premièrement au faubourg du pont de la Fon de Valleraugue leur maison d'habitation contenant de maison à deux membres onze cannes deux pans (45 m²), *passages degrés et rochers dix cannes* (40 m²), *jardin arrozable venant l'eau du béal du molin de Mr SERRE et traversant la rivière d'Hérault en bancel : cinq dextres* (100 m²). *Confronte du chef avec le demi-chemin, du pied la rivière, d'un côté Jean de LAPIERRE dit Carpoix et d'autre côté Pierre PORTAIL. En présage trois sols deux deniers.*

———

Quelques remarques

C'est la maison d'un tisserand que nous découvrons à présent : encore un métier de la laine et de l'étoffe de cadis dont l'industrie manufacturière est alors la ressource économique florissante de Valleraugue.

Une nouvelle preuve également que l'état des biens fonciers présenté dans le compoix daté de 1625 lui est antérieur. En effet en avril 1624[1] c'est en tant que « *veuve d'Antoine RELHES* » que Catherine FESQUET fait son testament en faveur de leur fille Jeanne, épouse d'Etienne NOGUIER : Antoine RELHAN n'est donc plus de ce monde.

Remarquons enfin que le patronyme RELHAN prend dans bien des actes la forme de RELHES. On peut penser que la prononciation occitane réunissait les deux formes écrites.

Que savons-nous de cette famille ?

Un contrat de mariage ... vingt ans après.

Le 8 octobre 1605[2] Me Jean LIRON dresse en bonne et due forme le contrat du mariage entre « *Antoine RELHES teissier et Catherine FESQUETTE* », fille de Massal FESQUET et de Jacquette MORET du mas Moret. Rien que d'habituel … à la différence près qu'ils sont mariés depuis plus de vingt ans.

Ce 8 octobre, afin d'éviter un éventuel différend toujours possible, ils viennent donc approuver les clauses contenues dans le « *pacte exprès* » passé 25 ans plus tôt : « *par moi reçu le 6 juin 1580* » écrit le notaire. De quoi s'agit-il ? Cette mention de « *pacte* » apparaît surtout dans des registres datant de la fin du 16e siècle. Il s'agissait en quelque sorte d'un premier engagement, le contrat définitif étant établi ensuite peu avant le mariage, voire le jour même.
Mais attendre 25 ans n'est pas banal. Explication donnée par Me LIRON : « *leur négligence* »... Un laisser-aller durable ! Peut-être les troubles religieux y ont-ils aidé.
Le couple donne naissance à deux filles : Marie, qui épouse Pierre JOURNET d'Ardaillès en 1606[3], et Jeanne présentée comme la femme d'Etienne NO(U)GUIER dans le testament de leur mère en 1624[1]. Marie est morte entre temps, laissant un fils Pierre auquel sa grand-mère fait un legs.

« Etienne NOGUIER son beau-fils comme mari de Jeanne RELHANNE fille dudit RELHAN »
Jeanne est l'héritière : c'est donc à elle et à son mari le tisserand Etienne NOGUIER que reviennent les biens parmi lesquels la maison d'habitation comme le confirme l'intitulé du compoix.
Nous n'avons trouvé aucun acte ponctuant leur vie, hormis leur testament, fait à deux voix le même jour dans le même acte, en décembre 1644[4]. Ils se disent âgés et veulent « *tous deux ensemble disposer des biens que Dieu leur avait donnés* »
Leur héritière est leur fille Marie, femme de Pierre JEAN, tisserand lui aussi, de Figairolles : ils confirment la donation qu'ils lui ont faite le jour de son mariage, en 1628[5].
Ils ont une autre fille : Suzanne, épouse d'Antoine DELAPORTE, de Campredon, depuis 1638[6].
Le petit dernier est un fils : Pierre, encore dépendant puisque ses parents veulent « *que leur dit fils soit entretenu suivant le pouvoir de la maison dans leur maison* ». En plus d'une châtaigneraie à Valleraugue (Roque Aubes) que Pierre JEAN accepte de soustraire à la donation faite à sa femme, son père lui donne « *la moitié de tous les biens, terres et possessions qu'il a au terroir de Crouzet, paroisse de Meyrueis* ». Voilà qui nous informe sur l'origine géographique de cette famille NOGUIER.
Deux ans plus tard Pierre se marie, et c'est Gabrielle RELHAN qu'il épouse[7] : les liens familiaux favorisaient les rencontres, ou peut donc penser que cela a été le cas. Elle est la « *fille de Jean RELHES et Jeanne TEULON* » que nous avons rencontrés « *sous la placette* » dans notre troisième promenade[8]. Jean RELHES, muletier, est originaire du mas du Castanier, paroisse de Gabriac[9].
Encore en vie Etienne NOGUIER confirme le legs fait à son fils : « *la moitié entière de tous les biens, maison, terres et possessions qu'il a assises au village de Crouzet, paroisse de Meyrueis, lequel bien il partagera avec son héritière.*[7] ».
Tel est le récit de vie d' « *Antoine RELHAN et Etienne NOGUIER son beau-fils* », et leur famille.

Références

1) Me J. LIRON	2E73/208	vue 90, f. 84	14/04/1624
2) Me J. LIRON	2E73/190	vue 256, f. 256	08/10/1605
3) Me DE BROA	2E73/287	vue 197, f. 193	31/12/1606
4) Me G. LIRON	2E73/224	vue 319, f. 314	25/12/1644
5) Me J. LIRON	2E73/212	vue 126, f. 124	13/08/1628
6) Me G. LIRON	2E73/218	vue 159, f. 158	08/06/1638
7) Me G. LIRON	2E73/226	vue 196, f. 194	03/06/1646
8) *1625 Compoix de Valleraugue* … Livre 3 : *La Placette*, p. 63 à 65. F. Nounou Serre, G. Fournier.			
9) Me J. TEULON	2E11/693	vue 116, f. 116	05/02/1612

*

Lexique

la monnaie

la livre	vaut	20 sols	la maille	vaut	2 pougèses
le sol	"	12 deniers	la pougèse	"	2 pites
le denier	"	2 mailles			

la contenance

mesures de Montpellier
canne, n.f. : mesure de surface. Selon *Les tables de comparaison entre les anciens poids et mesures de toutes les communes du Gard et les poids et mesures métriques* dressées par S Durant et Alexandre Bastide en 1816, la canne de Montpellier correspondait à 3,949701 m^2, le pan à 0,46371 m^2. Pour une appréciation plus rapide, nous arrondirons : la canne : environ 4 m^2 donc 2 cannes = environ 8 m^2, le pan : environ 0,50 m^2 . Dans le contrat du 03/03, la mesure fixée était de 18 pans, soit à peu près 9 m^2, toujours mesure de Montpellier.
1 can(n)e : environ 2 m.
pamp (ou pan) : n.m. : environ 25 cm. En surface : 0,50 m^2

la canne carrée (4 m²) vaut 8 pans (0,50 m²)	Le settier est de 4 quartes
le settier (2136 m²) contient 120 dextres carrées (17,8 m²)	la quarte (534 m²) contient 30 dextres
	la quarte est de 4 boiseaux (133,5 m²

Capacités

Le cestier, ou sétier : mesure de capacité pour les grains et les châtaignes. Dépend du lieu et peut ainsi varier de 50 à 80 litres selon l'endroit où l'on se trouve. Evalué comme couvrant le quart des besoins annuels d'une personne.

1 cestier = 4 cartes = 16 boisseaux.

Vocabulaire

a

ains, conj. : anc. Français : mais, au contraire
aisiments : commodités (cf. aise)
alapen, n.m. : appenti
allivrement, n.m. : somme qui sert de base au calcul de l'impôt (du nom de la monnaie : livre)
amo(u)rier : murier
androne, n.f. : ruelle

anisses : toisons d'agneau
ap(p)iller, v. : prendre appui
arquière, n.f. : ouverture très étroite comme celle par laquelle tiraient les archers

b

bancel, n.m. : terrasse, traversier
bastant, adj. : suffisant(e)
béal, n.m. : canal d'irrigation
bise, n.f. : vent du Nord, donc sert à désigner le Nord
bladier, adj. : de l'Occitan bla = blé qui désigne en fait, de façon élargie, toutes les céréales.
bouget, n.m. : un réduit
bureau, adj. : de bure (étoffe), ici marron ?
burel : désigne le cadis non teint, naturel, et parfois plus grossier

c

cabrieu, n.m. : chevron
canabière, n.f. : terrain planté de chanvre
cancellé, adj. : effacé, annulé
castanet, n.m. : châtaigneraie
cazal, n.m. : une remise
claustrales : appartenant au cloître ou monastère, relevant d'un abbaye ou d'un prieuré. Ici habitation des gens d'église : le presbytère en somme.
claus, claux : enclos

codicille, n.m. : disposition testamentaire modifiant ou complétant le testament d'origine
cot(h)e, n.f. : corsage
courtine, n.f. : couverture, dessus de lit
croisière (fenêtre), adj. : fenêtre à croisée
crotte, n.f. : cave voûtée en rez de chaussée, pouvant servir de passage
euzière, n.f. : bois de chênes verts (yeuses)
faisant caisse : se dit d'une pièce de terre entourée de 3 côtés par une autre pièce

faisant forçage : se dit d'une pièce de terre qui entoure de 3 côtés une autre pièce dite « faisant caisse »

f

feujer : fougére
fideicomis, n.m. : droit romain. Disposition testamentaire qui transmet un bien à un bénéficiaire apparent, servant en fait d'intermédiaire pour le transmettre plus tard à une autre personne désignée dans l'acte.
flessade, n.f. : couverture
fogaigne,n.f. : du Latin focus : foyer. Habitation(où se trouve le foyer)
fuste, n.f. : poutre, assemblage de poutres, charpente
foussat, n.m. : fossé

g

géline, n.f. : poule
gonelle, n.f. : jupe, parfois robe selon le contexte
gourgue, n.f. : petite mare

h

herm, n.m. *:* terrain en friche

i

intradieyre, adj. : d'entrée

l

lathieyre, adj. : laitière
linceul, n.m. : drap de lit

m

meurtrir, v. : tuer (cf. meurtre)
muraille, n.f. : mur

n

noyriguière, adj. : nourricière

p

paissière, n.f. : digue sur la rivière pour en élever le niveau.
pède, n.f. : emplacement de maison
pessots : pièces (de tissu)
pierres noires : il s'agit de kersantite, ou fredonite.
ponchière (maison) : en forme de pointe, de l'occitan ponchièra
possiel : porcil, porciel : loge à cochons
pourtades : étendue en longueur, nombre de fils dont se compose la chaîne d'un tissu.
présage, n.m._: estimation de chaque bien foncier possédé par un contribuable

r

rancarède, n.f. : rocher (s)

s

saurel : à mettre en relation avec l' Ancien Français « saur » = « blond ». Désignerait donc une couleur.
servile, adj. : ici vraisemblablement : qui sert de dépendance
solle, n.f. : surface au sol

(laine) surge : laine brute, non lavée

t

trafiquer, v. : commercer
trelhatz : vigne sur treille

v

viègi, n.m. : « celui qui ouvre la voie »
vizette, n.f. : escalier tournant, escalier en colimaçon dans une tourelle.

Quatrième promenade dans le Valleraugue du compoix, quatrième quartier : celui de la place publique qui deviendra des siècles plus tard celle du Général Perrier. Un lieu bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui … Comme les fois précédentes - sur les pas des arpenteurs et en suivant le fil des actes notariés - c'est à sa découverte que nous vous invitons, à celle de ses habitants et de leurs maisons : seize familles parmi lesquelles des noms fort connus.

Nous ferons enfin un petit tour de l'autre côté de l'Hérault pour trois nouvelles rencontres. Il nous suffira pour cela de passer le pont de la Confrérie, pardon : celui « *de la Fon* », nom qu'il portait alors puisqu'il côtoyait la fontaine publique.

Prêts ?

« 1625 compoix de Valleraugue . Les habitants et leurs maisons »

Les trois premiers cahiers sous forme papier sont épuisés, mais téléchargeables sur le site clarougf.fr en pdf .

1 - L'Hort du Beis , alias le Faubourg du pont du Clarou, aujourd'hui la rue du Barrys de la Macédoine

2 - La rue Neuve, aujourd'hui toujours Neuve depuis 412 ans, et la rue Droite, actuellement rue de la Treille.

3 - La Placette entre l'Hérault et le Clarou en ville basse

Vous pouvez nous contacter : contact@clarougf.fr .

Reproduction partielle ou totale interdite sans autorisation